

CONSEIL

Conseil

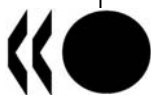
**RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE APPROCHE COHÉRENTE DU  
DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE DE L'OCDE ET SUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES AU  
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

(Note du Secrétaire général)

Déclassifié

JT03264325

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format



## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ET PROPOSITIONS POUR EXAMEN PAR LE CONSEIL .....	4
RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE APPROCHE COHÉRENTE DU DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE DE L'OCDE ET SUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT .....	9
1. Introduction .....	9
1.1. Rappel des faits .....	10
1.2. Améliorer l'approche stratégique de l'OCDE en matière de développement .....	11
1.3. Nécessité d'une stratégie bien ciblée et des mesures pour renforcer la coordination et le suivi ....	12
2. Réponses à la crise mondiale – les aspects intéressant le développement .....	14
2.1. Incidence de la crise sur les pays en développement .....	14
2.2. Une réponse de grande ampleur de l'OCDE .....	15
2.3. Réponses de l'OCDE revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement .....	17
Promouvoir la transformation structurelle, la croissance et la réduction de la pauvreté .....	21
3. Progrès accomplis dans la promotion de la cohérence des politiques au service du développement ...	23
3.1. Mesures prises pour mieux intégrer la dimension développement dans l'ensemble des travaux de l'OCDE .....	23
3.2. Exemples d'efforts tendant à intégrer la question du développement dans des activités existantes	27
3.3. Progrès accomplis dans la production d'analyses sur les liens entre domaines d'action à l'échelon mondial .....	32
ANNEXE I : COLLABORATION À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT - EXAMEN DU PÔLE DÉVELOPPEMENT ET D'AUTRES INSTANCES .....	41
A1. La collaboration s'impose et va s'amplifier .....	41
A2. Rappel des faits – Évaluation interne du pôle en 2005 .....	42
A3. Progrès accomplis depuis l'évaluation interne de 2005 .....	43
A3.1 Bâtir une approche plus cohérente du développement pour l'ensemble de l'OCDE .....	43
A3.2 Faire mieux entendre à l'extérieur la voix de l'OCDE sur les questions de développement .....	45
A3.3 Améliorer la coordination entre les entités composant le pôle .....	47
A4. Présentation générale des entités composant le pôle .....	48
A4.1. Compétences essentielles et publics clés des entités .....	48
A4.2 Évaluation des entités .....	53
A4.3 Structure financière des entités du Pôle .....	54
A4.4 Structures de direction .....	55
A5. Élargissement des partenariats mondiaux .....	56
A6. Conclusions et suggestions .....	58
Orientation, coordination et suivi des politiques : définir un cadre à l'échelle de l'OCDE .....	58
(i) Définition et hiérarchisation d'objectifs, en particulier : .....	60
(ii) Amélioration de la coordination, de l'intégration, de l'analyse et de la mise en œuvre, et notamment : .....	61
Accroître l'intégration au niveau des comités .....	61
Améliorer la planification et les procédures d'établissement du PTB .....	62
Intensifier la collaboration avec le Pôle Développement .....	62

Domaines dans lesquels il est possible d'améliorer, dans la pratique, la collaboration avec le Pôle Développement.....	64
(iii) Suivi et rapports.....	64
(iv) Diffusion de messages – relations mondiales .....	65
ANNEXE II : LISTE DES MEMBRES DU PÔLE DÉVELOPPEMENT .....	66
LISTE DES ACRONYMES.....	68

## Figures

Figure 1. Le cycle de la cohérence des politiques .....	59
Figure 2. La géométrie variable de membres du pôle Développement .....	63

## Encadrés

Encadré 1. Leçons se dégageant de l'expérience accumulée pour la promotion de la cohérence des politiques au service du développement.....	26
Encadré 2. Promouvoir la science et la technologie au service du développement .....	31
Encadré 3. Engagement renforcé.....	44
Encadré 4. L'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique.....	46
Encadré 5. L'exercice de réflexion du CAD .....	54
Encadré 6. Le Processus de dialogue de Heiligendamm (PDH) et l'Afrique.....	57

## RÉSUMÉ ET PROPOSITIONS POUR EXAMEN PAR LE CONSEIL

### **La cohérence des politiques est plus importante aujourd'hui que jamais.**

*Sur la demande du Conseil, le présent rapport intègre pour la première fois en un seul document le travail collectif sur le développement et sur le progrès accompli dans le domaine de la cohérence des politiques au service du développement. L'Annexe I passe en revue les progrès accomplis au niveau de la collaboration au service du développement et fait des propositions pour améliorer cette dernière.*

1. La crise financière et économique a mis en évidence à quel point la réalisation de nos objectifs en matière de développement dépend non seulement de l'apport d'une aide au développement mais aussi d'une action collective au niveau mondial sur un éventail toujours plus large de politiques publiques — allant du rétablissement de la stabilité et de la croissance, au changement climatique en passant par le commerce, la politique fiscale et la lutte contre la corruption. Le règlement des problèmes de développement ne saurait être laissé à un seul ministère ou pays. Il va dans le sens des intérêts de toutes les nations que les pays en développement atteignent à un développement durable à large assise. L'inversion des évolutions positives observées sur la voie du développement représente un risque réel dans de nombreux pays et le danger va croissant de voir éclater une crise socio-politique sur le court à moyen terme. Pour les décideurs désireux de trouver un équilibre entre les attentes de divers groupes d'intérêt, la cohérence des politiques au service du développement (CPD) n'est peut-être pas un impératif manifeste. A l'échelle de l'économie mondiale, négliger l'aspect développement finirait par nuire à la poursuite d'autres objectifs. Sans compter que des politiques incohérentes sont inefficaces et inefficaces – et mauvaises pour la croissance – quel que soit l'objectif auquel priorité est donnée. Tout cela conduit à une redéfinition des attentes placées sur les partenaires pour le développement ; il est aujourd'hui plus important que jamais de faire en sorte que les décisions prises dans les différents domaines d'intervention soient complémentaires de telle sorte qu'elles se renforcent les unes les autres et ne se contrarient pas.

### **L'OCDE possède une très nette valeur ajoutée dans ce domaine.**

2. L'OCDE regroupe tous ces domaines d'intervention au sein d'une seule institution. Elle est donc particulièrement bien placée pour établir les liens entre ces différents domaines – et voir comment ils interagissent avec nos objectifs de développement. A cet effet, elle peut tirer parti de la sagesse collective de son nombre croissant de membres et des diverses communautés représentées au sein de ses comités. L'OCDE a vocation de devenir une organisation de plus en plus ouverte sur le monde et plus fédératrice, pour cette raison, par le biais de sa stratégie de relations mondiales, notamment l'initiative d'engagement renforcé, elle est aussi bien placée pour faire le lien entre les problèmes auxquels sont confrontés ses propres membres et ceux que doivent surmonter les différentes régions. A l'évidence, le pôle Développement n'est qu'un maillon dans les travaux de l'Organisation sur le développement.

### **Les travaux engagés par l'OCDE en réponse à la crise financière et économique et aux problèmes de sécurité alimentaire sont un exemple de collaboration**

3. Ces travaux s'appuient sur ceux réalisés dans plusieurs domaines qui ont tous des retombées du point de vue du développement, parmi lesquels la coopération internationale sur l'exportation et la financement des échanges, les dispositifs de réglementation et de surveillance des secteurs financier et bancaire, la promotion de régimes commerciaux ouverts et la poursuite des efforts en vue de l'aboutissement des négociations de Doha, la lutte contre la fraude fiscale, et l'augmentation et le suivi des apports d'aide publique au développement. Par ailleurs, outre les activités centrées sur les effets directs de la crise, on peut citer un nombre croissant d'exemples attestant d'un raccordement plus étroit des considérations de développement aux axes de travail existants — sur l'environnement et le changement climatique, le commerce, l'agriculture, la science et la technologie, l'emploi et les migrations, l'investissement, la politique fiscale et la lutte contre la corruption.

### **Des progrès ont été réalisés dans l'amélioration de la coordination au sein du pôle Développement**

4. La structure du pôle Développement reflète à la fois les décisions prises au fil du temps par le Conseil lui-même, et la diversité des structures de gouvernance et la géométrie variable des différentes instances qui le composent. Cette structure complexe exige une collaboration efficace. Dans la pratique, l'amélioration de la coordination a permis à la fois une répartition efficace des tâches et une plus grande complémentarité entre les travaux des différentes entités du pôle.

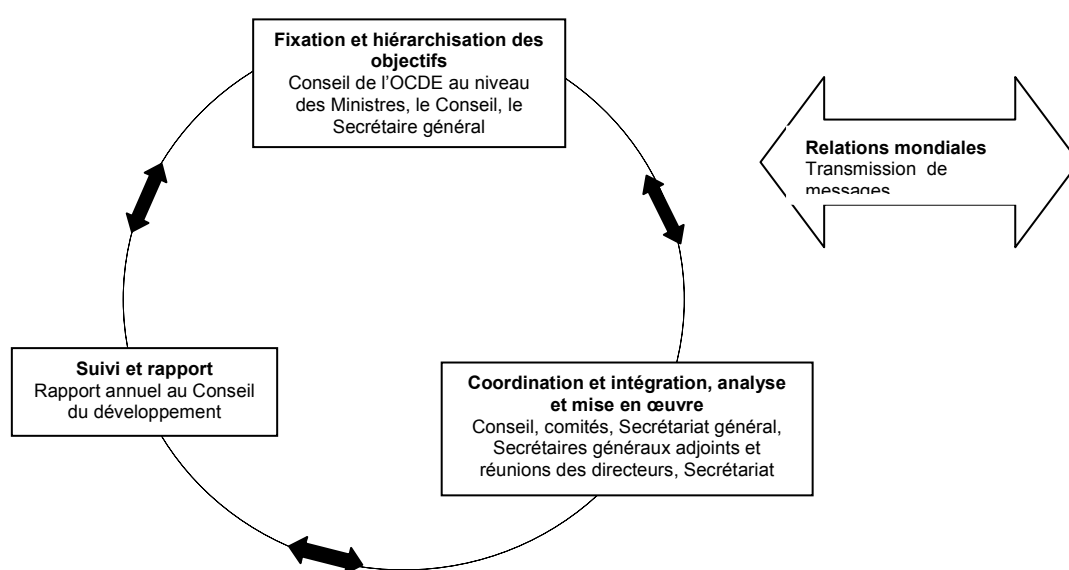
### **Parallèlement, il reste à l'OCDE des défis bien réels à relever pour s'adapter à un environnement en rapide mutation et maximiser sa valeur ajoutée potentielle.**

5. L'évolution de la gouvernance économique mondiale entraîne la nécessité d'un changement plus fondamental – un changement de paradigme – pour renforcer les contributions de l'OCDE au développement mondial. Si nous voulons maintenir et accroître notre influence en tant qu'organisation mondialement influente, l'OCDE doit focaliser sa contribution en tirant profit de ses avantages comparatifs pour maximiser ses résultats. Ces défis concernent tous les segments du cycle de la cohérence des politiques : fixation et hiérarchisation des objectifs stratégiques pour refléter le nouvel environnement mondial, renforcement de la coordination et de l'intégration de la dimension de développement ainsi que de l'analyse d'impact de façon à optimiser l'exécution et la performance, amélioration du suivi et de la communication de l'information — en tirant parti du rôle plus manifeste et plus actif que le Conseil pourrait jouer pour promouvoir le développement en général et la cohérence des politiques en particulier ; un redoublement des efforts s'impose par ailleurs dans le domaine des relations mondiales, y compris par le biais de l'engagement renforcé avec les grands pays en développement, de la consolidation des partenariats avec les institutions homologues basées dans les différentes régions et de changements radicaux dans le mode de communication de l'information sur la cohérence des politiques, qui feraient des rapports annuels sur le sujet du développement une publication phare.

## Propositions soumises à l'examen du Conseil

6. Le présent rapport propose que le Secrétaire général lance un exercice pour créer des modalités d'organisation (graphique 1) et des mesures propres à rendre plus efficaces la collaboration et la communication de messages sur le développement, sous l'égide du Conseil et dans le cadre des structures existantes (voir détails dans paragraphe 19 et Annexe I section A6). Promouvoir une stratégie cohérente à l'égard du développement dans l'ensemble de l'OCDE relève de la responsabilité commune des membres et du Secrétariat. Ces propositions visent à rehausser encore notre pertinence grâce à un resserrement de la collaboration et une amélioration de l'efficacité des résultats produits par les travaux de l'OCDE sur le développement. Elles s'appuient sur les structures existantes, dont elles visent à tirer le meilleur parti. Elles sont détaillées dans la *section A6 de l'annexe I*.

Figure 1. Le cycle de la cohérence des politiques à l'OCDE



### i. *Fixation et hiérarchisation des objectifs au niveau du Conseil réuni au niveau des ministres et du Conseil, notamment*

- *Fixer des objectifs stratégiques à la réunion 2010 du Conseil au niveau des ministres.* Il n'est pas un aspect des travaux de l'OCDE que ne présente, d'une manière ou d'une autre, un intérêt pour les pays en développement. Il serait important et opportun de consolider les objectifs assignés à l'OCDE et de mettre en lumière le rôle qu'elle a à jouer en faveur du développement en tirant plein profit des résultats de l'Exercice de réflexion du CAD. La célébration du cinquantième de l'OCDE pourrait être l'occasion d'apporter ainsi une contribution au règlement des problèmes mondiaux de développement, cinq ans avant la date butoir fixée pour la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) arrêtés par les Nations unies.
- *Elaborer des orientations de l'OCDE*, sous la forme d'une Recommandation du Conseil, concernant les pratiques institutionnelles propres à promouvoir la cohérence des politiques au service du développement, qui s'appuieraient sur les enseignements dégagés par le Comité d'aide au développement (CAD) et seraient soumises au Conseil pour adoption en janvier 2010 (voir le paragraphe 65).

- Resserrer les liens avec les principaux pays et institutions partenaires du monde en développement.
- ii. Renforcement de la coordination et de l'intégration, de l'analyse et de la mise en œuvre, notamment :**
- *Intensifier les efforts d'intégration*, par exemple organiser des réunions conjointes au niveau des ministres et des comités en tant que de besoin.
  - *Au sein du Secrétariat, renforcer la coordination au niveau des directeurs* sur les questions de développement.
  - *Améliorer la planification du PTB, étant donné son rôle fondamental dans la promotion des travaux horizontaux.*
- iii. Amélioration du suivi et de la communication de l'information, notamment :**
- *Tenir un « Conseil du développement »* en janvier de chaque année, à compter de 2010, afin de fournir un ancrage plus solide aux travaux sur les questions de développement et d'améliorer le suivi. Y seraient notamment examinés le rapport annuel sur la coopération pour le développement (RCD) établi sous l'égide du Président du CAD, un rapport sur l'avancement des travaux menés à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE sur le développement et la cohérence des politiques au service du développement, ainsi que des rapports annuels des entités composant le pôle Développement. Cette réunion spécifique du Conseil pourrait inciter les directeurs à organiser une réunion conjointe pour déterminer les suites à donner aux conclusions du Conseil.
  - *Opérer un suivi plus systématique des travaux horizontaux* dans le cadre du PTB 2009-10.
- iv. Communication de messages clés et amélioration des relations mondiales, notamment :**
- *Déclassifier et publier le rapport d'étape annuel* sur le développement et la cohérence des politiques (en en faisant une publication phare), dans un souci de communication et afin d'améliorer le suivi des travaux menés à l'échelle de l'Organisation sur le développement.
  - *Mettre en place un « forum » de la société civile* afin d'assurer la diffusion des travaux de l'OCDE sur le développement et de favoriser un débat autour de ces derniers.

### Questions soumises au Conseil pour débat

7. Le Conseil est invité à s'interroger et à fournir des orientations sur l'approche stratégique que doit adopter l'OCDE à l'égard du développement, et notamment à déterminer les questions essentielles sur lesquelles doivent être axés les travaux futurs de l'Organisation face aux défis qui se profilent dans les domaines du développement et de la cohérence des politiques.

- Quels sont les grands domaines dans lesquels les décisions des pouvoirs publics risquent d'influer sur le développement aux cours des quatre à cinq années à venir et sur quels points l'OCDE est-elle à même d'apporter une valeur ajoutée particulière ? A cet égard, les membres conviennent-ils qu'il faut approfondir les travaux sur l'action à engager face à la crise économique et sur le changement climatique ?

- Dans quels domaines les membres jugent-ils capital que l'OCDE analyse les effets de leurs politiques sur les pays en développement à l'avenir ? Les membres souscrivent-ils à l'idée que l'OCDE doit approfondir les travaux dans les domaines tels que l'énergie ou la sécurité, étant donné qu'il a pour première fois été fait référence à ces secteurs dans le contexte de la cohérence des politiques au service du développement (CPD) dans la Déclaration de la RCM 2008 ?
- Les membres reconnaissent-ils que, lors de la fixation des objectifs stratégiques à long terme que doit poursuivre l'OCDE en matière de développement, il sera fondamental de s'interroger sur façon dont l'Organisation dans son ensemble peut contribuer le plus efficacement à la réalisation de ces objectifs ?
- De quelle marge de manœuvre dispose-t-on pour organiser davantage de réunions conjointes, au niveau des ministres et des comités, afin de susciter des avancées concrètes sur les questions de cohérence des politiques ? Comment tirer le meilleur parti de ces manifestations ?



## RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE APPROCHE COHÉRENTE DU DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE DE L'OCDE ET SUR LA COHÉRENCE DES POLITIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

### 1. Introduction

*« Convaincus qu'une coopération plus large constituera une contribution essentielle à des relations pacifiques et harmonieuses entre les peuples » et estimant que « ... les nations plus avancées dans le domaine économique devraient coopérer pour aider au mieux de leurs facultés les pays en voie de développement économique » ... demande aux signataires de « contribuer au développement économique des pays Membres et non membres en voie de développement économique par des moyens appropriés et, en particulier, par l'apport à ces pays de capitaux, en tenant en outre compte de l'importance que présentent pour leur économie la fourniture d'une assistance technique et l'élargissement des débouchés offerts à leurs produits d'exportation. »*

*Convention de l'OCDE, 14 décembre 1960*

8. Près de 50 années plus tard, il faut reconnaître que les signataires de la Convention de l'OCDE ont non seulement compris l'importance cruciale de l'aide au développement, mais ont aussi très bien pressenti le rôle utile que l'OCDE pourrait jouer à cet égard. A l'heure où l'économie mondiale traverse une crise sans précédent, la mission de l'OCDE est plus pertinente que jamais. Encourager le développement économique dans toutes les régions est une responsabilité partagée qu'il est dans l'intérêt de tous d'assumer. Alors même que l'OCDE privilégie davantage l'ouverture et se mondialise, ses membres et ses principaux partenaires s'accordent largement à reconnaître que le rang le plus élevé de priorité doit être accordé à l'élimination de la pauvreté et au développement solidaire.<sup>12</sup>

9. Mais il faut aussi reconnaître aujourd'hui que l'OCDE et ses membres pourraient contribuer davantage au développement. Notre compréhension des nombreux chemins qui mènent à la croissance et au développement s'est améliorée. Nous savons que les politiques menées par l'OCDE sont d'autant plus pertinentes qu'elles tiennent compte de la sagesse collective des diverses communautés de pensée à l'échelon mondial. En tirant parti de l'approche novatrice des examens par les pairs conçue par les Comités comme un outil d'apprentissage, l'Organisation a la capacité de mobiliser l'expertise collective au service du développement mondial. C'est là sa valeur ajoutée unique. Grâce à la collaboration établie au sein du Conseil, des Comités et du Secrétariat, nous pouvons améliorer notre aptitude à assurer la synergie de vastes connaissances multidisciplinaires et à formuler des recommandations globales sur les politiques à suivre. Il serait souhaitable de marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation par un renforcement de nos efforts en faveur du développement.

---

1. L'OCDE a actuellement engagé un processus d'élargissement avec le Chili, l'Estonie, Israël, la Russie et la Slovaquie et un processus d'engagement renforcé avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie.

2. Comme en témoignent plusieurs engagements pris lors des sommets, notamment la Déclaration du Millénaire de l'ONU de 2000 ([www.un.org/millennium/declaration/ares552e.pdf](http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.pdf)) , la Déclaration Ministérielle de Doha ([www.wto.org/french/thewto\\_f/min01\\_f/mindecl\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/min01_f/mindecl_f.htm)), le Consensus de Monterrey ([www.on.org/ffd](http://www.on.org/ffd)), le Sommet mondial de 2002 pour le développement durable ([www.un.org/events/wssd](http://www.un.org/events/wssd))

10. Le présent rapport rend compte des progrès des activités que nous menons en commun dans le domaine du développement. Son objectif est d'amener le Conseil à examiner les orientations futures des travaux de l'OCDE dans ce domaine et de présenter au Conseil pour approbation des propositions concrètes sur les moyens de mener à bien ces travaux.

### **1.1. Rappel des faits**

11. Le Conseil a demandé<sup>3</sup> au Secrétaire général de rendre compte chaque année des progrès réalisés pour :

- Encourager une *approche cohérente en matière de développement*, c'est-à-dire une approche commune à l'ensemble de l'OCDE.
- Promouvoir la *cohérence des politiques au service du développement*. Dans ses conclusions de décembre 2007<sup>4</sup>, le Conseil a demandé que soient mises en place des structures claires de suivi et de supervision et que soient établis des rapports détaillés.

12. En janvier 2008, le Conseil a souhaité disposer d'informations actualisées sur les efforts de cohérence et de coordination concernant les *travaux du pôle développement* et une approche plus *stratégique* du développement.

13. Il s'agit du quatrième rapport au Conseil sur le suivi des travaux de l'OCDE et le premier rapport intégré demandé par le Conseil en 2007 traitant de deux sujets : la collaboration au service du développement et les progrès accomplis dans la promotion de la cohérence des politiques au service du développement. Le rapport a été présenté au Comité d'aide au développement le 21 avril pour commentaires (DCD/DAC(2009)25). Eu égard aux attentes du Conseil et à l'évolution rapide des problèmes de développement, on s'est employé à présenter les informations dans une optique plus stratégique et prospective. La section suivante rend compte des mesures prises par l'OCDE pour répondre aux problèmes de développement urgents liés à la crise financière et à la sécurité alimentaire. Les progrès réalisés en matière de cohérence des politiques au service du développement<sup>5</sup> concernent à la fois les efforts d'intégration et les analyses spécifiques menées dans des secteurs clés pour aider les membres à promouvoir des politiques plus cohérentes (voir troisième section). Certains domaines du travail sont mentionnés dans différentes sections, parce que le rapport présente au Conseil à la fois une vue d'ensemble (progrès dans la CPD) et des résultats concrets. Une annexe spéciale est consacrée à la demande du Conseil concernant les progrès de la coopération au sein du pôle développement et au-delà. Mais avant de rendre compte des progrès, la prochaine section examine brièvement l'historique du cadre de cohérence et suggère des orientations pour l'avenir.

---

<sup>3</sup> Compte tenu des réunions du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel de 2002 et 2005, de l'approbation en 2006 d'un cadre cohérent pour les travaux sur le développement [C(2006)8/REV3] et de la Déclaration ministérielle de 2008 sur la cohérence des politiques au service du développement [C/MIN(2009)2].

<sup>4</sup> C(2007)92/REV1 et C/M(2007)17/PROV.

<sup>5</sup> La cohérence peut être encouragée à plusieurs niveaux : *a)* cohérence interne au niveau des politiques de coopération pour le développement ; *b)* cohérence au sein des pays, c'est-à-dire compatibilité des politiques d'aide et des autres politiques ; *c)* cohérence entre les donateurs, c'est-à-dire compatibilité des politiques d'aide et des autres politiques des différents pays de l'OCDE ; et *d)* cohérence entre donateurs et bénéficiaires pour réaliser les objectifs de développement communs. Le programme relatif à la cohérence des politiques au service du développement met surtout l'accent sur le point b.

## ***1.2. Améliorer l'approche stratégique de l'OCDE en matière de développement***

14. Les travaux de l'OCDE dans le domaine du développement s'inscrivent dans une approche définie par le cadre de cohérence convenu en 2006<sup>6</sup> et actualisé dans les orientations stratégiques récentes du Secrétaire général approuvées par les ministres<sup>7</sup>. Dans les orientations stratégiques pour l'OCDE en 2008 le Secrétaire-General a souligné que le développement d'une économie de plus en plus mondialisée provoque de fortes pressions sur les ressources, qui suscitent des réactions protectionnistes. Il a remarqué que la montée des inégalités, entre les régions et les pays, développés et en développement, tant en termes de revenu que d'accès à des services publics de qualité, commence à faire peser de très graves menaces sur la durabilité de la croissance mondiale et sape le soutien en faveur de la mondialisation. Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés. Pour y faire face, l'OCDE peut faciliter les discussions et dégager une perception commune sur les options possibles pour asseoir sur des fondements solides le cadre international qui sera mis en place après 2012 dans le domaine du changement climatique. Face à l'envolée des prix des denrées alimentaires, qui est devenue une autre source majeure d'inquiétude, l'OCDE établit des évaluations fondées sur des données factuelles et recherche les solutions efficaces à moyen terme. Elle a déjà entrepris d'étudier le problème de la pénurie des ressources en eau, de leur financement et de leur gestion dans son Programme sur l'eau qui est mené avec le concours de plusieurs Directions.

15. L'approche de l'OCDE tire parti des avantages comparatifs clés de l'Organisation dans le cadre de la mondialisation. Il s'agit notamment : de son aptitude à analyser efficacement les tendances et processus nationaux, régionaux et mondiaux dans plusieurs domaines d'action, contribuant ainsi à la base analytique nécessaire à une prise de décisions en connaissance de cause ; de sa capacité d'entreprendre des examens par les pairs, de déterminer les meilleures pratiques et normes internationales et de définir les perspectives multidisciplinaires et les méthodes d'apprentissage mutuel, autant d'éléments qui la dotent d'avantages uniques pour collaborer plus étroitement avec de nouveaux acteurs et faire face collectivement aux grands défis planétaires ; et de son aptitude à rassembler experts et décideurs pour dialoguer.

16. Les principaux aspects d'une approche cohérente en matière de développement sont les suivants :

- renforcer les partenariats avec les pays en développement pour maximiser les avantages et remédier aux fragilités de la mondialisation dans l'intérêt de tous et dans la perspective de la réduction de la pauvreté ;
- appuyer le développement des capacités et encourager la bonne gouvernance ;
- mobiliser des ressources au service du développement et faire en sorte qu'elles soient utilisées plus efficacement ;
- s'attaquer aux problèmes de dimension planétaire : changement climatique, épuisement des ressources et inégalité ;
- encourager la cohérence des politiques au-delà de l'aide au développement.

<sup>6</sup> C(2006)8/REV3 et C/M(2006)6/PROV, C(2006)7/PROV.

<sup>7</sup> C/MIN (2008) 2, C/MIN(2008) 10.

17. Étant donné que le cadre cohérent se concentre sur des approches plus cohérentes, mais ne définit pas de priorités politiques ou stratégiques pour guider les travaux de l'OCDE sur le développement, le présent rapport propose de que le Conseil lance un processus de préparation d'objectifs de développement à long terme pour l'OCDE.

### ***1.3. Nécessité d'une stratégie bien ciblée et des mesures pour renforcer la coordination et le suivi***

18. Depuis quelques années, l'OCDE évolue pour s'adapter à la nouvelle donne économique mondiale pour répondre au changement l'économie mondiale et aux défis de renforcer le plus possible notre pertinence en vue de contribuer à un meilleur fonctionnement de l'économie mondiale. La transformation de l'OCDE en une organisation plus ouverte sur le monde et plus fédératrice reste une priorité. Pour que la mondialisation soit plus équilibrée et source de plus grande prospérité, il faut non seulement mettre en œuvre des politiques plus judicieuses et renforcer la coopération entre les pays, mais aussi faire en sorte que les grandes organisations internationales agissent avec plus de cohérence pour atteindre des objectifs fixés en commun.

19. Mais l'évolution des relations économiques mondiales et la crise mondiale au cours de cette période peuvent également être vues comme les éléments d'une transformation qualitative. Un recentrage plus fondamental de la réflexion et de la démarche est donc nécessaire – une évolution du paradigme – si l'OCDE veut renforcer sa contribution au développement mondial. Si nous voulons maintenir et accroître notre influence en tant qu'organisation à vocation mondiale en dépit de ressources limitées, l'OCDE doit recentrer son action et mettre à profit ses avantages comparatifs pour maximiser ses résultats. L'Organisation est bien armée pour relever de tels défis et a déjà évolué dans la bonne direction. Sa pluridisciplinarité lui confère des atouts précieux pour suivre une approche cohérente et intégrée dans tous les domaines de l'action publique dans lesquels elle intervient. Depuis sa création, l'OCDE s'est intéressée au développement de tout un éventail de capacités humaines dans l'ensemble des domaines de la politique sociale et économique, en recourant au dialogue sur les politiques à suivre et à l'examen par les pairs, étayés par des travaux d'analyse de grande qualité et par la volonté des responsables de l'élaboration des politiques d'échanger les meilleures pratiques observées. Veiller à la cohérence des approches adoptées, au niveau de l'ensemble de l'administration, face aux grands enjeux est important. Les politiques suivies dans les domaines suivants : échanges, changement climatique, agriculture, migrations, fiscalité, lutte contre la corruption et développement sont interdépendantes, influent souvent les unes sur les autres et nécessitent l'adoption d'approches exhaustives et cohérentes. Les gouvernements sont de plus en plus confrontés à des difficultés dont un seul ministère, ni même un seul pays, ne peut venir à bout. L'OCDE peut contribuer à faire mieux comprendre les interactions entre toutes ces mesures à assurer la cohérence des politiques et l'adoption d'approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Pour contribuer efficacement à un développement à l'échelle mondiale, l'Organisation doit faire fond sur de tels atouts en se dotant d'une stratégie bien définie et d'une amélioration des questions d'organisation, la mise en œuvre et les performances du dispositif. Ce rapport propose des actions autour des axes suivants :

***(i) Fixation et hiérarchisation des objectifs au niveau du Conseil réuni au niveau des ministres et du Conseil 2010I***, lors de la fixation il sera fondamental de s'interroger sur façon dont l'Organisation dans son ensemble peut servir ses membres et contribuer le plus efficacement à la réalisation de ces objectifs ; resserrer les liens avec les principaux pays et institutions partenaires du monde en développement.

***(ii) Renforcement de la coordination et de l'intégration, de l'analyse et de la mise en œuvre***, par exemple organiser des réunions conjointes au niveau des ministres et des comités en tant que de besoin et *au sein du Secrétariat, renforcer la coordination au niveau des directeurs* sur les questions de développement pour assurer des approches compréhensives et complémentaires, et l'amélioration de la planification du PTB

**(iii) Amélioration du suivi et de la communication de l'information**, notamment tenir un « Conseil du développement » en janvier de chaque année, à compter de 2010, afin de fournir un ancrage plus solide aux travaux sur les questions de développement et de mieux tirer profit de l'implication du Conseil.

**(iv) Communication de messages clés et amélioration des relations mondiales**, notamment publier le rapport d'étape annuel sur le développement et la cohérence des politiques (en en faisant une publication phare), et mettre en place un « forum » de la société civile afin d'assurer la diffusion des travaux de l'OCDE sur le développement et de favoriser un débat autour de ces derniers ;

20. Étant donné que le cadre de cohérence vise essentiellement à encourager une plus grande harmonisation des approches, mais n'établit pas de priorités politiques ou stratégiques pour orienter les travaux de l'OCDE concernant le développement, le présent rapport propose au Conseil de lancer un processus d'élaboration des objectifs d'un programme de travail à long terme de l'OCDE dans ce domaine. Ces objectifs devraient s'inscrire dans le cadre stratégique général des Relations mondiales de l'OCDE, tel qu'adopté par le Conseil en 2005, de façon à créer des synergies et assurer la cohérence avec les relations mondiales générales de l'Organisation. Le Cadre des relations mondiales suppose en fait la fixation d'autres priorités par le Conseil notant que « *il se veut modeste et privilégie les efforts d'amélioration d'une année sur l'autre* » et observant que « *le Conseil doit jouer son rôle dirigeant en encourageant la coopération, en déterminant les grands axes et en fixant les priorités* ». Il note également que « *le Conseil devrait intervenir de façon sélective et en temps utile en définissant des priorités qui accroissent la cohérence globale et aident à suivre les progrès accomplis au fil du temps*<sup>8</sup>. Le Cadre des relations mondiales fait référence au mandat de l'OCDE dans le domaine du développement, mais ne s'intéresse pas aux pays en développement en tant que tels, notant en général que l'objectif est « *de contribuer à la prospérité de tous en facilitant l'intégration des économies non membres de l'OCDE dans l'économie mondiale* ».

21. La situation mondiale en matière de développement évolue rapidement. L'OCDE est de plus en plus sollicitée pour réaliser des travaux et donner des conseils sur le développement dans des secteurs autres que l'aide. Du fait de l'absence de priorités concernant expressément le développement dans le Cadre des relations mondiales, la formulation par le Conseil d'orientations de fond s'impose, de façon d'autant plus urgente compte tenu de la conjoncture économique mondiale et de la nécessité de contribuer à l'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement pour la réalisation desquels le délai disponible se raccourcit, puisque la date butoir a été fixée à 2015. Ces orientations et la fixation de priorités pourraient tirer parti des déclarations ministérielles de 2002, 2005 et 2008<sup>9</sup> et d'autres travaux de développement, comme indiqué à l'annexe 1. Ce processus répond aux questions soulevées par le Conseil sur la façon dont l'ensemble de l'OCDE pourrait le plus efficacement servir ses membres sur les questions de développement.

<sup>8</sup> C(2005)158/FINAL (paragraphe 29, 30 et 32).

<sup>9</sup> PAC/COM/NEWS(2002)58; C/MIN(2005)2; C/MIN(2008)2/FINAL

## **2. Réponses à la crise mondiale – les aspects intéressant le développement**

### ***2.1. Incidence de la crise sur les pays en développement***

22. L'économie mondiale traverse la récession la plus profonde et la plus généralisée qu'elle ait connue depuis plus de 50 ans. Face à l'accentuation du ralentissement économique, l'une des principales préoccupations concernent l'incidence de ce ralentissement sur les pays en développement : réduction des échanges, de l'investissement, de l'accès au financement et de la croissance. La crise entraîne aussi une diminution du prix auquel ces pays peuvent vendre leurs ressources naturelles, une contraction des envois de fonds de l'étranger et une dégradation de l'emploi intérieur.

23. L'effondrement général de la confiance dans le système financier partout dans le monde augmentera les coûts du crédit, réduira fortement les recettes et menacera la solvabilité des systèmes financiers nationaux même dans les pays à faible revenu qui sont peu intégrés dans le marché international. L'Inde, par exemple, qui était jusqu'ici largement considérée comme à l'abri des retombées de la crise financière, du fait de marchés financiers nationaux très réglementés, souffre aujourd'hui d'un manque de liquidités. L'instabilité et le manque de prévisibilité frappent durement les pays en développement. Nombre d'entre eux sont aux prises avec une forte dépréciation de leur monnaie, du fait du rapatriement des capitaux étrangers ou de l'effondrement de la valeur de leurs principales exportations (par exemple, Afrique du Sud, Brésil, Indonésie et Zambie).

24. Simultanément, les nouveaux apports financiers privés au monde en développement sont prévus à la baisse en 2009. D'après les estimations de l'Institute of International Finance (2009), les apports nets de capitaux privés vers les économies émergentes devraient se chiffrer à seulement 165 milliards de dollars en 2009, contre 466 milliards de dollars en 2008. Cette estimation pour 2009 représente une baisse de 82 % par rapport à 2007, année de forte expansion, où les apports de capitaux avaient atteint 929 milliards de dollars. Ces dernières années, nombre de pays en développement sont devenus de plus en plus tributaires des entrées d'investissement direct étranger (IDE). Mais certains de ces pays verront également diminuer les entrées d'investissement assez fortement au cours de l'année à venir, puisque le FMI prévoit une baisse de 33% des IDE.

25. Les échanges commerciaux se contractent. L'OCDE prévoit une baisse de 13,5% pour 2009, reflétant l'ampleur du déclin économique dans les pays membres et non-membres de l'OCDE, et les conditions des marchés de financement. Les recettes à l'exportation et celles tirées des envois de fonds de l'étranger devraient aussi reculer, compte tenu de l'effondrement des prix des matières premières, du marasme de la demande et de l'aggravation du chômage dans les pays de l'OCDE. Malheureusement, certains des pays qui ont pu s'intégrer dans l'économie mondiale grâce à des produits d'exportation de niche (textiles, fleurs coupées, légumes, tourisme) seront vraisemblablement les plus durement touchés.

26. Les pays en développement exportateurs de pétrole, de même que ceux qui exportent des matières premières (cuivre, aluminium), sont confrontés à d'importantes moins-values sur les recettes publiques (qui représentent, dans le cas du pétrole, plus de 50 % des recettes totales) et à la dégradation de leurs termes de l'échange, en raison à la fois de la baisse des prix mondiaux et de la diminution de la demande mondiale d'exportations.

27. En outre, certains des pays les plus pauvres avaient déjà été affaiblis avant la crise par l'envolée des prix des produits alimentaires et des carburants. Les pays en développement sont aussi beaucoup plus vulnérables du fait de leurs taux de pauvreté et de l'absence de filets de sécurité bien développés, de sorte que l'impact social de la crise pourrait y être plus prononcé que dans les autres pays. Les faits ne manquent pas pour attester que, dans les pays en développement, ce sont les femmes qui risquent d'avoir à souffrir le plus de la crise économique mondiale actuelle car elles sont surreprésentées dans les emplois précaires, parmi les individus ne bénéficiant d'aucune protection sociale et dans les secteurs tributaires des exportations.

28. Sans mesures correctrices, ces incidences risquent d'annuler les avancées réalisées en matière de développement dans beaucoup de pays ces dernières années. La multiplication des troubles économiques pourrait conduire à une crise socio-politique à court et à moyen terme. La communauté internationale des donateurs devrait redoubler d'efforts pour maintenir et/ou accroître les niveaux d'aide actuels, surtout dans les États fragiles.

29. Obtenir des financements et des ressources extérieures supplémentaires auprès des donateurs pour les pays les plus touchés et les plus pauvres est une priorité, compte tenu en particulier de la réduction des entrées de capitaux au titre de l'infrastructure et des contraintes pesant sur les budgets de ces pays. Pour apporter une réponse immédiate à ce problème, les pays membres de l'OCDE et certains pays non membres ont pris trois engagements à la fin de 2008 : la déclaration sur la politique d'aide des membres du Comité d'aide au développement, qui ont convenu de maintenir les apports d'aide à des niveaux compatibles avec ces engagements ; la déclaration sur la politique commerciale des membres de l'OCDE, qui sont convenus de faire aboutir le programme de développement de Doha ; et la déclaration sur le financement des exportations en vue du maintien de l'aide publique aux crédits commerciaux, qui ont été gelés à un rythme alarmant et menacent de réduire spectaculairement les flux commerciaux. Le Sommet du G20, tenu à Londres en avril 2009, a reconnu que la crise frappe plus particulièrement les personnes les plus vulnérables des pays les plus pauvres et qu'il avait pour responsabilité collective d'atténuer l'effet social de la crise et de réduire les préjudices à long terme pour le potentiel de la planète. Les responsables mondiaux réunis au sein du G20 ont réaffirmé leur volonté de réaliser les OMD et de respecter leurs engagements respectifs en termes d'aide publique au développement (APD), y compris ceux concernant l'aide pour le commerce, l'allègement de la dette et les engagements pris à Gleneagles, en particulier à l'égard de l'Afrique subsaharienne. En outre, ils se sont engagés à fournir des ressources supplémentaires aux pays à faible revenu, essentiellement en accélérant l'exécution des engagements existants, en augmentant les allocations de Droits de tirage spéciaux et en vendant de l'or du FMI. Le G20 est également convenu de dégager au moins 250 millions USD au cours des deux ans à venir pour faciliter le financement des courants d'échange à travers les organismes de crédit à l'exportation et d'investissement de ses pays membres et les banques multilatérales de développement ; cette promesse est la bienvenue.

## ***2.2 Une réponse de grande ampleur de l'OCDE***

30. En coopération avec d'autres institutions internationales, l'OCDE continuera de suivre l'incidence de la crise en cours sur les économies émergentes et en développement, en surveillant notamment la performance des donateurs par rapport à leurs engagements en termes d'APD ainsi que ceux concernant l'aide pour le commerce, l'efficacité de l'aide et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les travaux de l'OCDE avec les régions en développement – y compris les *Perspectives du développement mondial*, les *Perspectives économiques en Afrique* et les *Perspectives économiques de l'Amérique latine* – permettront d'examiner ces questions et les moyens d'amortir l'incidence de la crise sur ces pays. Préalablement à la réunion à haut niveau du CAD, qui aura lieu en mai, l'OCDE établira un rapport et une synthèse des réponses des donateurs du CAD.

31. *La Réponse stratégique de l'OCDE à la crise financière et économique*<sup>10</sup>, lancée à la fin de 2008, offre aux gouvernements des options fondées sur des données avérées pour faire face à la crise et consolider les bases d'une économie mondiale plus solide, moins polluante et plus juste. Il s'agit aussi d'assurer que les membres conçoivent et soutiennent des initiatives pour aider les pays en développement durant la crise.

32. Les travaux de l'OCDE peuvent soutenir les pays en développement en :

- Continuant à suivre les apports d'APD et les autres apports publics et en soutenant la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide.
- Contribuant aux efforts menés au niveau mondial pour faire face à l'insécurité alimentaire dont souffrent nombre de pays en développement.
- Se prononçant contre le protectionnisme commercial et poursuivant les efforts en vue d'une conclusion satisfaisante du cycle de négociations commerciales de Doha.
- Encourageant la coopération internationale sur les dispositifs réglementaires et de surveillance dans les secteurs financier et bancaire, y compris les mesures à prendre à l'égard des banques en difficulté, et en réexaminant le droit des faillites.
- Continuant de suivre les incidences des programmes de relance budgétaire dans les pays membres de l'OCDE, tout en étudiant dans le même temps les stratégies de sortie à moyen terme et les mesures de relance à l'origine de moins de distorsions qui seront finalement nécessaires à mesure que la reprise économique s'amorce. En ce qui concerne les impôts, on continuera de contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et à la nécessité de préserver la transparence.
- Contribuant aux stratégies requises pour faire face à la crise de l'emploi et parvenir à une reprise respectueuse de l'environnement.
- Soutenant les actions destinées à consolider les règles fondamentales de fonctionnement des économies de marché et à renforcer la coordination des mesures internationales. Au sein du G8 et du G20, des initiatives se font jour qui visent à mettre au point des principes et des normes communs sur l'intégrité, la transparence et la propriété de l'activité économique et financière et à assurer un développement durable de l'économie mondiale. L'OCDE a élaboré au fil des années des instruments opérationnels et juridiques qui pourraient servir de base à ce nouveau cadre. Conjointement avec l'OIT, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, un inventaire a été établi pour faciliter l'établissement de bilans et l'identification des atouts à exploiter et des lacunes à combler. L'OCDE devrait continuer de renforcer cette collaboration afin de maximiser l'impact collectif des contributions des organisations internationales.

---

10 [www.oecd.org/dataoecd/33/57/42061463.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/33/57/42061463.pdf).



### 2.3 Réponses de l'OCDE revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement

#### Aide

33. Une contribution importante de l'OCDE est le suivi continu de l'incidence de la crise sur les économies émergentes et en développement et des réponses des donateurs à la crise.

34. La fourniture de financements et de ressources extérieurs supplémentaires par les donateurs aux pays les plus touchés et les plus pauvres devrait être une priorité, eu égard notamment à la réduction des entrées de capitaux pour le développement humain et l'infrastructure économique. Des réductions de l'aide à ce moment précis feraient peser une charge supplémentaire dangereuse sur les pays en développement, déjà confrontés à une réduction de leurs sources de revenu et à une aggravation de la pauvreté, et annulerait certains des progrès déjà accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

35. En 2005, les donateurs s'étaient engagés à intensifier leur aide, d'abord au sommet du G8 de Gleneagles, puis lors du sommet du Millénaire + 5 des Nations unies. En vertu des engagements annoncés lors de ces sommets, et d'autres engagements souscrits par ailleurs, il s'agissait de porter l'aide de 80 milliards USD en 2004 à 130 milliards USD en 2010, aux prix constants de 2004, l'essentiel de ces engagements restent valables. Depuis 2004, la totalité de l'APD des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE a augmenté à un rythme de 6,1% par an. En 2008 elle a atteint la somme en dollars la plus élevée jamais atteinte, 119,8 milliards USD. Elle a augmenté de 10% en termes réels et représentait 0,3% du revenu national brut (RNB). Étant donné la chute prévue des RNB réels et attendus, et les changements dans les engagements des pays, il faudrait à présent maintenir la croissance de 10% en termes réels de l'APD pour atteindre les engagements courants de 2010. Cependant, l'Enquête 2009 du CAD-OCDE sur les plans de dépenses indicatifs donne à penser que les accroissements prévus de l'aide programmée à l'horizon 2010 resteront insuffisants pour combler le déficit d'APD. Au niveau mondial au moins 14 milliards USD additionnels par rapport à aujourd'hui seraient nécessaires chaque année, sans compter les fonds nécessaires pour pallier à la crise. Mis à part quelques uns, les donateurs se rapprochent de leurs objectifs globaux d'aide en volume, mais il faudrait un effort supplémentaire pour atteindre cet objectif. En ce qui concerne l'objectif défini à Gleneagles de 25 milliards USD additionnels pour l'Afrique par rapport à 2004, il est loin de prendre le chemin de se concrétiser. Les dotations en faveur de l'Afrique prévues pour les trois prochaines années semblent s'accroître plus lentement que celles destinées aux autres régions, à commencer par l'Asie. Le manque subsistant pour l'Afrique<sup>11</sup> est de 20 milliards USD. Si les donateurs maintiennent leurs plans de dépenses d'ensemble, ils devront réallouer des fonds régionalement vers l'Afrique pour tenir leurs engagements.

36. Compte tenu de la crise actuelle, l'OCDE encourage le recours à des approches d'aide adaptées à la situation, comme la concentration des décaissements en début de période, la mise en place de mécanismes de décaissement rapide et une aide au développement ciblée. Par ailleurs, l'aide doit jouer un rôle anticyclique pour contribuer à amortir la forte baisse des apports mondiaux aux pays en développement. L'OCDE exerce une fonction centrale dans l'effort concerté à mener pour faire de l'aide un instrument puissant d'action anticyclique, en encourageant de nouveaux dispositifs de coordination au niveau mondial et au niveau des pays en développement. Le secrétariat de l'OCDE suit actuellement les plans des pays membres en vue de la participation à des initiatives collectives de réaction rapide à la crise.

37. Sous les auspices du Forum mondial de l'OCDE sur le développement, le Centre de développement et la Direction de la coopération pour le développement ont organisé en décembre 2008 une réunion sur *Les conséquences de la crise mondiale pour l'aide et le financement du développement*. Cette réunion a été axée sur l'efficacité de l'aide et sur les financements contribuant effectivement au

11 . Estimation préliminaire du Secrétariat

développement. Elle a conclu, en particulier, que le renouvellement des engagements d'APD est requis, qu'une plus grande indépendance réglementaire est nécessaire pour la gouvernance du système financier international et que les économies émergentes devraient se voir accorder une part plus importante des ressources des banques régionales de développement<sup>12</sup>. Les propositions qui seront adressées à la Réunion à haut niveau du CAD mentionnée dans le paragraphe 30 incluront des mesures dans cet objectif.

### *Échanges commerciaux*

38. Les gouvernements doivent rester attentifs et rejeter activement tout protectionnisme en matière de commerce et d'investissement, notamment grâce à la conclusion du cycle de Doha. À mesure que le chômage augmente et que le commerce et l'investissement se contractent, il est probable que les pressions politiques en faveur de mesures de « protection » des emplois nationaux ou de promotion des entreprises nationales vont s'accroître. Cependant, la forte intégration économique du monde aujourd'hui implique que même des changements peu importants et en apparence inoffensifs des politiques peuvent avoir des conséquences de grande portée. Tous les pays souffriraient de l'introduction dans les plans de relance de mesures protectionnistes, qui retarderaient encore davantage la reprise mondiale et seraient difficiles à éliminer. L'OCDE apporte son soutien aux gouvernements en suivant l'aide pour le commerce à destination des pays en développement, car cet instrument peut contribuer à amortir la diminution de l'offre de financements commerciaux et à soutenir le niveau des échanges dans ces pays. En avril 2009, les gouvernements de trente-cinq pays exportateurs membres et non membres de l'OCDE et les institutions participantes (Groupe de la Banque mondiale, FMI et OMC) ont promis de s'appliquer ensemble à garantir des apports suffisants de financements commerciaux sans qu'il en résulte de distorsions sur les marchés afin de préserver des règles du jeu équitables ; dans cette optique, ils ont reconnu la nécessité d'une approche coordonnée au niveau de la mise en œuvre et sont convenus de se retrouver à intervalles réguliers à l'OCDE pour échanger des informations sur les mesures qu'ils ont prises à l'appui de l'initiative du G20 sur les financements commerciaux, ainsi que de veiller au maintien de financements à moyen et long terme pour les exportations. Cette promesse fait suite à l'engagement souscrit en novembre dernier sous les auspices de l'OCDE, en vertu duquel trente-six pays exportateurs ont résolu de continuer à soutenir les crédits à l'exportation destinés à financer des opérations commerciales internationales en réponse à l'appel des dirigeants des pays du G20 soucieux de préserver l'accès des pays émergents et en développement à des financements pour leurs importations en dépit de la crise financière actuelle.

### *Croissance respectueuse de l'environnement et changement climatique*

39. Un enjeu clé à long terme pour les pays développés comme pour les pays en développement consiste à tirer parti de la crise économique pour améliorer l'efficacité de l'usage des ressources d'énergie et de passer à un modèle de développement plus respectueux de l'environnement. La crise ne devrait pas nous empêcher de poursuivre nos efforts pour assurer une croissance respectueuse de l'environnement à long terme. La lutte contre le changement climatique est aussi un objectif de développement important. Il est donc essentiel d'assurer que les programmes de relance économique ne rendent pas pérennes des technologies énergétiques inefficaces ou polluantes ou des modes de production et de consommation polluants, mais encouragent plutôt des solutions de remplacement propres. Tout retard pourrait être coûteux. Par exemple, les travaux récents de l'OCDE sur le changement climatique montrent qu'une action ambitieuse pour faire face au changement climatique est aussi bien fondée sur le plan économique. La crise offre l'occasion de réformer ou de supprimer les subventions coûteuses et dommageables pour l'environnement, comme pour la production et la consommation de combustible fossile, dans l'intérêt de l'environnement comme de l'économie. Du point de vue du développement, les obstacles au commerce de technologies, biens et services écologiquement rationnels devraient être supprimés pour améliorer la diffusion des éco-innovations disponibles et encourager la croissance économique mondiale. Les politiques

<sup>12</sup>

[www.oecd.org/dev/crisis](http://www.oecd.org/dev/crisis).

devraient aussi être soigneusement évaluées, de façon à soutenir les énergies renouvelables, notamment les biocarburants, et à s'assurer qu'elles sont efficaces par rapport aux coûts. Le Comité des politiques d'environnement et d'autres comités sont en train de rassembler des informations sur les éléments « verts » des plans de relance mis en place par plusieurs gouvernements, et les résultats de cette étude seront inclus dans la documentation sur la croissance verte préparée pour la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres en juin.

### *Migrations et envois de fonds*

40. Les travaux de l'OCDE mettent en évidence les interactions multiples entre les migrations et le développement. Il importe d'éviter que la crise ait des répercussions critiques sur l'intégration des immigrants et la gestion des migrations de main-d'œuvre. Les données fondées sur l'expérience passée et la situation des pays qui ont été les premiers touchés par la crise économique actuelle montrent que les migrants sont plus vulnérables en cas de chocs économiques que les travailleurs nationaux, ce qui a des conséquences importantes pour les envois de fonds dans les pays d'origine. Des politiques visant l'assimilation des travailleurs immigrants (en particulier, les immigrants récents et les travailleurs migrants déplacés venant d'industries en déclin) devraient donc faire partie intégrante des volets des plans de relance concernant le marché du travail et les programmes d'intégration existants ne devraient pas être réduits. La gestion des migrations de main-d'œuvre devrait être suffisamment réactive aux conditions du marché du travail à court terme, sans négliger la nécessité, plus structurelle, de faire appel à des travailleurs étrangers très qualifiés et faiblement qualifiés dans le contexte du vieillissement des populations et de la main-d'œuvre dans nombre de pays de l'OCDE.

41. Les envois de fonds devraient diminuer de 5 à 8 % en 2009 pour revenir au niveau de 290 milliards de dollars. Ce recul en termes nominaux est peu important par rapport à la chute prévue des apports de capitaux privés et de l'aide publique au développement en direction des pays en développement. Cependant, si l'on tient compte du fait que les envois de fonds officiellement recensés ont enregistré une croissance annuelle à deux chiffres ces quelques dernières années pour se chiffrer, selon les estimations, à 305 milliards de dollars en 2008, une réduction pure et simple du niveau des envois de fonds entraînera des difficultés dans les pays en développement et menacera la viabilité de leur balance des paiements. Les envois de fonds sud-sud en provenance de la Russie, de l'Afrique du Sud, de la Malaisie et de l'Inde sont particulièrement vulnérables face à la crise économique en cours. En temps de crise, ces flux tendent à exercer une action anticyclique. Même si, au total, les envois de fonds sont bien plus importants que les apports d'APD, il est à noter qu'en 2008 seulement 228 milliards USD provenaient de pays membres du CAD et que la grande majorité prennent le chemin de pays à revenu intermédiaire, les pays les moins avancés n'en recevant que 9 milliards USD, contre quelque 30 milliards USD d'APD.

42. L'OCDE a réalisé des analyses de la mobilité internationale des travailleurs sanitaires. Ces travaux se poursuivront afin de mettre en évidence les mesures pouvant être mises en œuvre pour partager les avantages et réduire les risques inhérents à cette mobilité, et seront éventuellement élargis pour couvrir d'autres pays africains.

42. L'OCDE travaille aussi de manière plus générale sur la gestion des migrations de main-d'œuvre pour soutenir la croissance économique et, plus précisément, sur la question des migrations de retour et de la mobilisation des diasporas pour contribuer au développement de leur pays d'origine. Parmi ces travaux sur les migrations de retour figurent notamment plusieurs études de cas concernant des pays africains (de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest). Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a entrepris des travaux spécifiques sur la dynamique des migrations et les politiques nationales en matière de migrations en Afrique de l'Ouest et a soutenu la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS) dans l'élaboration d'une approche commune ouest-africaine sur les migrations. Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest participe à un programme analysant la cohérence entre les législations internationales, régionales et nationales relatives aux migrations internationales en provenance des États de l'Afrique de l'Ouest.

### *Investissement*

43. Les flux de capitaux privés vers les pays en développement revêtent deux formes principales : les investissements en capital (IDE et investissements de portefeuille) et les sources privées de crédit (banques commerciales et établissements non bancaires). La composante IDE de ces flux, qui représentait un peu moins de 50 % des 1 000 milliards de dollars reçus par les pays en développement en 2007, a généralement été considérée comme plus stable que les autres composantes. La résistance de l'IDE face aux pressions de la crise internationale sera un facteur déterminant de l'ampleur des financements extérieurs qui parviendront aux pays en développement à mesure durant la période de crise. D'après les données préliminaires de l'OCDE, les flux des pays de l'OCDE vers les pays non membres sont restés relativement soutenus durant la deuxième moitié de 2008, ce qui est l'indicateur témoignant le plus clairement jusqu'ici que l'IDE est l'une des sources de financement international aux pays en développement qui résiste le mieux. Toutefois, d'après la Banque des règlements internationaux les prêts transfrontaliers des banques ont subi au cours des neuf mois passés leur plus grande chute jamais enregistrée (5 mille milliards USD).

45. Il apparaît également que les pays en développement investissent de plus en plus dans d'autres pays au niveau mondial. Aussi bien l'IDE sud-sud que l'IDE sud-nord se sont accrus ces dernières années. Dans ces conditions, le maintien de marchés ouverts pour l'investissement en provenance des pays en développement deviendra un aspect de plus en plus important de la cohérence des politiques. Jusqu'ici, rien n'indique que de nouvelles restrictions aient été imposées aux flux d'investissements internationaux suite à la crise. Celle-ci a plutôt mis en évidence l'importance des investissements directs étrangers dans les apports de capitaux et les reprises d'entreprises locales non solvables par des entreprises étrangères sont plus faciles aujourd'hui qu'avant la crise. Nombre de crises nationales du passé ont encouragé la libéralisation du régime applicable aux investissements étrangers afin d'assurer le financement de la balance des paiements ou de recapitaliser le secteur bancaire. On peut craindre néanmoins que, lorsque la reprise de l'activité s'amorcera et l'investissement international se redressera, des résistances se manifestent pour empêcher la reprise par des investisseurs étrangers d'entreprises locales ayant bénéficié d'une importante aide publique.

46. Grace à ses instruments relatifs à l'investissement, l'OCDE constitue le seul forum multilatéral offrant des moyens de lutter contre le protectionnisme dans ce domaine. Une solide surveillance par les pairs dans le cadre des travaux de l'OCDE sur la « liberté d'investissement » — auxquels participent sur un pied d'égalité des pays non membres, y compris des membres du G20 — et les engagements pris en vertu de ces instruments seront indispensables au maintien de marchés ouverts. Les travaux sur la liberté d'investissement visent à aider les gouvernements à concilier la nécessité de préserver et d'étendre un environnement ouvert pour l'investissement international avec la mission qui leur incombe de sauvegarder les intérêts essentiels de la sécurité et de prendre les mesures nécessaires pour sortir de la crise actuelle. Les pays peuvent tirer parti de ces travaux pour renforcer la surveillance par les pairs des engagements pris en vertu des instruments de l'OCDE ainsi que lors du G20 et d'autres sommets de limiter l'introduction de

nouvelles restrictions aux entrées et sorties d'investissement et pour approfondir le dialogue qui contribue à la confiance des investisseurs internationaux.

### *Paradis fiscaux*

47. Les paradis fiscaux nuisent à la base d'imposition des pays développés comme des pays en développement, en offrant le secret et la défiscalisation aux fraudeurs potentiels. D'après la plupart des estimations, la valeur des actifs détenus dans les paradis fiscaux serait de l'ordre de plusieurs milliers de milliards de dollars, ces actifs provenant en grande partie de pays en développement. Même si seulement un petit pourcentage de ces actifs (et des revenus qu'ils génèrent) n'est pas déclaré aux autorités fiscales de la juridiction d'origine du contribuable, cette non-déclaration peut représenter plusieurs milliers de milliards de dollars de recettes non recouvrées. L'efficacité des travaux de l'OCDE sur les paradis fiscaux a récemment été largement démontrée, plusieurs juridictions ayant annoncé qu'elles étaient prêtes à adopter les principes de l'OCDE en matière de transparence et d'échange d'informations. L'OCDE surveillera désormais la mise en application rapide et efficace des normes et examinera comment les pays en voie de développement peuvent-ils mieux profiter de ce milieu fiscal plus ouvert.

### *Crise alimentaire*

48. La crise alimentaire de 2008 a servi de déclencheur à un nouvel effort international pour établir des stratégies destinées à faire face au risque à moyen terme d'une hausse des prix alimentaires et à apporter un appui aux petits agriculteurs, qui sont appelés à jouer un rôle accru dans la croissance. L'OCDE exerce à cet égard une fonction importante en établissant des évaluations fondées sur les faits et en définissant les possibilités d'action. L'aide d'urgence et l'aide alimentaire sont indispensables à court terme. À moyen et à long terme, des mesures visant à accroître l'offre et à améliorer la productivité, à augmenter et à mieux cibler l'APD et les mesures de renforcement des capacités pour attirer les flux privés d'investissement, peuvent encourager la croissance et le développement dans les pays plus vulnérables. Il y a lieu d'accélérer la réforme des politiques commerciales agricoles, aussi bien dans les pays importateurs que dans les pays exportateurs, et de revoir les politiques en matière de biocarburants. L'OCDE participe avec d'autres organisations internationales à l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, présidée par le Secrétaire général de l'ONU et dirigée par le Directeur général de la FAO, ainsi qu'à plusieurs initiatives nationales sur le sujet.

49. On trouvera ci-après certaines réponses revêtant un intérêt particulier pour la crise alimentaire.

#### Synthétiser l'état des connaissances

50. Un examen permettra de déterminer quelles sont les mesures qui ont été les plus efficaces dans la promotion de la sécurité alimentaire, afin de servir de base aux débats qui auront lieu lors de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel de juin 2009. Il passera en revue les filets de sécurité sociale, l'investissement dans l'agriculture, la politique commerciale ainsi que d'autres formes d'interventions dans les mécanismes du marché et stratégies de développement. Il se conclura par des recommandations en vue de la mise en œuvre de larges stratégies mondiales pour répondre aux crises alimentaires futures et accroître l'investissement dans le développement agricole.

#### Promouvoir la transformation structurelle, la croissance et la réduction de la pauvreté

51. Les liens entre le progrès économique global dans un pays et sa productivité agricole sont bien établis empiriquement et on sait que l'agriculture est indispensable à la réduction de la pauvreté. Outre l'accroissement des investissements publics et privés et le développement et l'adoption de nouveaux procédés de production, il faut aussi réaliser des ajustements structurels. L'analyse de l'OCDE (Direction des échanges et de l'agriculture et Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté) a été axée sur les

processus de développement dans les pays en développement, examinant les pressions d'ajustement auxquelles sont soumis les petits agriculteurs et les réponses nécessaires des pouvoirs publics. Ces travaux ont permis de définir une stratégie pour accroître la productivité et la valeur ajoutée et diversifier les moyens de subsistance et les revenus des ménages. Les premiers résultats seront examinés en mai 2009. Cette analyse fait partie d'un projet pluriannuel plus vaste, destiné à mieux comprendre le rôle de l'agriculture dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Choisir la réponse la plus adaptée

52. Un document est en cours d'élaboration sur l'efficacité relative des différentes politiques agricoles dans les pays à faible revenu, dans l'optique de la réalisation par ces pays de leurs objectifs de développement. Il étudie la mesure dans laquelle les conseils donnés aux pays de l'OCDE sont transposables aux pays pauvres, ou si des interventions dans les mécanismes du marché, comme les subventions à l'achat d'intrants, sont justifiées. Les premiers résultats seront examinés à la fin de 2009. Les récents travaux du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (qui seront publiés en 2009) montrent que les mesures de protection sociale (transferts monétaires) peuvent ne pas être trop coûteuses et encourager chez les ménages pauvres les ajustements nécessaires pour sortir durablement de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

La science et l'innovation

53. La science et l'innovation contribuent dans une large mesure aux gains de productivité. D'après les études récentes, il existe un manque de cohérence entre, d'une part, les politiques dans les différents domaines influant sur la recherche et le développement technologique, par exemple l'agriculture et les politiques de recherche dans les pays de l'OCDE, et, de l'autre, les politiques de coopération pour le développement. Ainsi, par exemple, les investissements dans la recherche et le développement technologique visant à répondre aux besoins des pays en développement sont en général limités. Les pays en développement ont souvent une capacité insuffisante pour réaliser les investissements nécessaires. En outre, l'investissement du secteur privé dans ces pays étant très faible, les mesures critiques nécessaires pour déployer les technologies sur le marché ne sont pas entreprises. C'est notamment le cas pour la recherche agricole privée. Plusieurs mécanismes nouveaux ont été proposés et certains sont mis en application, par exemple pour faciliter l'accès à des technologies brevetées dans le domaine agricole, mais peu d'analyses systématiques ont été réalisées sur leur incidence. En avril 2009, une réunion d'experts a examiné la façon dont les systèmes d'innovation contribuent à la réduction de la pauvreté, en passant en revue les programmes d'innovation dans les zones rurales et les utilisations des nouvelles technologies et des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les programmes de réduction de la pauvreté. Une autre réunion d'experts, prévue en mai 2009, évaluera l'impact des mécanismes collaboratifs sur l'accès aux droits de propriété intellectuelle dans le domaine des sciences de la vie.

L'OCDE et la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural

54. En février 2009, l'OCDE et la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural se sont surtout consacrées aux réponses apportées à moyen et à long terme pour encourager une production agricole favorable aux pauvres. Elles ont appelé de leurs vœux la suppression des goulets d'étranglement structurels et la mise en œuvre d'une approche globale dans l'agriculture. Le renforcement des capacités des principales parties prenantes tant au niveau des donateurs qu'au niveau des pays bénéficiaires a été considéré comme un objectif commun et l'importance des filets de sécurité sociale a été notée.

Réunion de haut niveau de l'OCDE et de la FAO sur la sécurité alimentaire dans une économie mondiale

55. La réunion de haut niveau OCDE-FAO, qui s'est tenue les 5 et 6 mai 2009, a réfléchi aux possibilités qu'offrait l'investissement agricole pour réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire dans les pays en développement ; et à l'importance pour l'agriculture des politiques d'ajustement et de développement économiques, des politiques d'investissement agricole et des politiques plus larges de développement.

Forum mondial sur l'agriculture

56. Le Forum mondial sur l'agriculture, qui se tiendra les 29 et 30 juin 2009, aura pour objectif d'évaluer les mesures prises à court terme au niveau national et international pour répondre à la hausse des prix alimentaires et aux mesures qu'il convient de prendre à long terme, aux niveaux national et international, face aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire.

### **3. Progrès accomplis dans la promotion de la cohérence des politiques au service du développement**

#### ***3.1. Mesures prises pour mieux intégrer la dimension développement dans l'ensemble des travaux de l'OCDE***

57. Le souci porté au développement dans l'ensemble du processus d'élaboration du PTB 2009-10 a joué un rôle important sur le plan institutionnel. De son côté, la Déclaration sur la cohérence des politiques au service du développement est venue insuffler un surplus d'impulsion politique dans les travaux des comités.

#### *Intégration d'une dimension développement dans le processus d'élaboration du PTB 2009-10*

58. Conformément aux recommandations formulées par le Conseil en décembre 2007 [C(2007)92/REV1], la question de la cohérence des politiques au service du développement (CPD) a été incluse plus systématiquement dans les travaux des comités. Il y est expressément fait référence dans les directives du Secrétaire général pour l'élaboration du PTB – adressées aux directeurs et chefs de service ainsi qu'aux responsables des programmes de la partie II en mars 2008. Les directions et comités étaient invités à répertorier les interactions entre les différents secteurs d'intervention des pouvoirs publics et à envisager le lancement de travaux conjoints afin de renforcer les synergies et d'axer les programmes de travail 2009-10 sur l'obtention de résultats communs.<sup>13</sup>

59. Afin de faciliter la gestion et la coordination des travaux horizontaux, 14 marqueurs transversaux ont été définis pour l'élaboration du PTB 2009-10. Il a été demandé aux directions d'indiquer parmi ces marqueurs celui qui s'applique le mieux à leur domaine d'activité, de façon à pouvoir opérer un repérage plus systématique des références aux travaux horizontaux. Les résultats sont encourageants et témoignent de l'importance accordée aux questions de développement dans tous les secteurs de l'Organisation. Le développement et le développement durable sont les marqueurs les plus souvent cités par les directions [pour 24 (dont 10 à la DCD) et 23 résultats, respectivement), se classant aux deuxième et troisième rangs, juste après l'innovation (35 résultats).

<sup>13</sup>

Les questions à se poser sont les suivantes : Les travaux du comité (politiques des pays de l'OCDE/évolutions qu'il analyse) peuvent-ils avoir un impact sur le développement des pays en développement (**évaluation d'impact**) ? Cet impact a-t-il une importance réelle/majeure et est-il positif ou négatif (**pertinence**) ? Convient-il de formuler des recommandations pour améliorer la cohérence des politiques avec les objectifs de développement (**cohérence**) ? Des effets de synergie positifs entre domaines d'intervention des pouvoirs publics sont-ils susceptibles d'être exploités (**synergies**) ?

60. En outre, afin de renforcer le contrôle, il a été demandé aux directions de préciser comment elles s'y prendront (prendraient) pour intégrer la CPD dans leur PTB 2009-10. Cette approche prospective visait à déterminer les domaines dans lesquels l'Organisation pourrait/devoir « faire plus ». Elle a confirmé que le développement constitue une considération importante dans de nombreux secteurs d'activité mais qu'il serait possible de lui faire une place plus grande encore (comme on le verra dans les paragraphes 69 à 83). A l'évidence, il conviendrait aussi d'apporter des éclaircissements supplémentaires sur la notion de CPD à l'intention du secrétariat aussi bien que des comités.

61. En outre, les forums mondiaux de l'OCDE fournissent aux pays en développement l'opportunité de participer plus directement aux débats menés dans le cadre de l'Organisation sur les politiques publiques. De ce point de vue, ils peuvent faire beaucoup pour promouvoir la CPD et en systématiser le souci. Enfin, le Secrétaire général a encouragé les projets horizontaux, notamment à travers des financements provenant du FCP. Ont en particulier bénéficié de ce type de financement les projets sur l'eau, sur les migrations et sur l'innovation.

#### *Suites données à la Déclaration ministérielle sur la cohérence des politiques au service du développement*

62. Après l'adoption de la Déclaration sur la cohérence des politiques au service du développement par le Conseil réuni au niveau des ministres en juin 2008, les comités intéressés ont reçu une lettre du Secrétaire général adjoint, M. Amano, leur demandant d'assurer le suivi de sa mise en œuvre. Dans cette lettre, M. Amano insistait sur l'importance politique de la Déclaration et rappelait que les ministres avaient invité les comités à identifier les liens existant entre les différents domaines des politiques publiques et à présenter des exemples d'avantages mutuels ou de compromis associés à la CPD.

63. Au vu des informations en retour, il apparaît que la Déclaration a ravivé l'attention prêtée à la promotion de la CPD. Dans certains comités, il a été pris note de la Déclaration et des exemplaires en ont été distribués aux délégués. Dans d'autres, un plus grand soin a été mis à en examiner le contenu et les conséquences qui pouvaient en résulter pour les travaux futurs. Les présidents de divers comités sont allés plus loin encore. Celui du Comité des produits chimiques, par exemple, a adressé à tous les délégués une lettre répertoriant tous les axes de travail du Comité qui pouvaient contribuer à rehausser la CPD. Celui du Comité des politiques d'environnement a invité le Secrétaire général adjoint Amano à présenter, lors d'une réunion du Comité, les travaux de l'Organisation sur la CPD. Dans le cas du Comité de l'agriculture, il a été fait référence à la Déclaration et à sa pertinence pour plusieurs activités inscrites dans le PTB 2009-10 non seulement dans le Rapport d'activité sur les travaux consacrés au développement mais également dans l'exposé du Directeur. Enfin, le texte de la Déclaration est repris sur les sites web de plusieurs comités (notamment ceux de l'emploi, du travail et des affaires sociales, de l'agriculture, et des pêcheries).

#### *Sensibilisation des comités*

64. Les questions de développement occupent de longue date une place importante dans les travaux de certains comités. Le Comité d'aide au développement a joué un rôle de premier plan pour promouvoir la prise en compte des objectifs de développement dans les décisions concernant d'autres domaines d'intervention des pouvoirs publics.

65. Afin de rendre plus systématique encore cette intégration et de déterminer les possibilités de collaboration, la présidence du CAD a tenu une série de réunions avec des présidents d'autres comités. A la date d'aujourd'hui, le Président – ou le Bureau – a rencontré les présidents du Comité des échanges, du Comité de l'investissement, du Comité des pêcheries, du Comité de la politique scientifique et technologique, du Comité de la concurrence, du Comité de la santé, du Comité des politiques d'environnement et du Groupe de travail sur les migrations. S'il a été largement admis qu'une « approche à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE » plus marquée s'impose à l'égard des questions de développement, il



n'en est pas moins ressorti des échanges de vues que certains comités sont plus avancés – motivés – que d'autres pour ce qui est de l'intégration d'une dimension développement dans leurs travaux. De son côté, le Président du CAD a fait savoir que la DCD et le CAD étaient prêts à apporter leur soutien aux efforts déployés par les autres comités pour promouvoir la CPD (à travers des projets conjoints). La mise en œuvre des possibilités de collaboration est en cours. Quelques résultats concrets se sont déjà manifestés dans les domaines de l'investissement et de l'environnement.

66. Une appropriation plus ferme et l'apprentissage entre pairs au niveau des comités ont été encouragés par la présentation d'études de cas sur les défis de la CPD dans l'optique de l'économie politique, notamment dans le cadre du Groupe de travail du Comité des échanges en 2008 et dans celui du Comité des pêcheries en 2009. Ces exercices ont été raccordés aux enseignements dérivés du projet horizontal sur l'économie politique de la réforme, et s'en sont en même temps inspirés étant donné que, souvent, assurer la CPD et réussir à réformer ne sont rien d'autre que des facettes différentes d'une même pièce (une réforme de la politique agricole intérieure se traduisant par une diminution des aides, par exemple, aura le plus souvent des effets favorables pour les pays en développement).

*Fourniture aux membres de conseils pour la promotion de la CPD et actions de sensibilisation*

67. Une série de numéros de Synthèses consacrée à l'amélioration de la cohérence dans des domaines particuliers a été lancée en 2008 dans le cadre du programme sur la CPD, dont les deux premiers ont traité de l'agriculture et de la pêche. Sont prévus d'autres numéros, portant notamment sur les migrations et la santé. A une Conférence parlementaire de haut niveau sur le thème de la migration et de la CPD organisée conjointement avec la Commission européenne et le Parlement en février 2009<sup>14</sup>, il a été reconnu que, bien gérées, les migrations de main-d'œuvre peuvent être profitables pour les pays d'accueil tout en étant source d'avantages substantiels pour les pays d'origine, où elles contribuent ainsi à faire reculer la pauvreté. Les travaux d'analyse prévus dans le cadre du programme sur la cohérence des politiques seront centrés sur les échanges agricoles et les mesures non tarifaires, les technologies de l'information et l'internet, et les migrations. La mise au point d'outils pour l'évaluation des résultats des travaux sur la CPD est en cours.

68. Les examens par les pairs réalisés au sein du CAD contribuent largement à la promotion de la CPD au niveau des pays. Les conclusions qui s'en dégagent viennent en outre alimenter d'autres activités de l'OCDE, ce qui accroît d'autant la pertinence et la cohérence des avis formulés par l'Organisation comme en témoigne l'exemple des travaux sur les migrations de main-d'œuvre en provenance des pays en développement dans le secteur de la santé.<sup>15</sup> Dans un rapport de synthèse<sup>16</sup> consacré aux dispositifs de promotion de la CPD tels qu'ils ressortent des examens par les pairs menés par le CAD entre 2003 et 2007 est proposé un cadre exposant les trois piliers incontournables pour une promotion systématique de la CPD. Sont en outre présentées neuf leçons qui se dégagent des recommandations formulées dans les examens par les pairs pour l'amélioration de la PCD. Ces neuf leçons (voir l'encadré 1), qui ont été entérinées par le CAD, renvoient essentiellement aux principaux mécanismes institutionnels dont la CPD appelle la mise en place<sup>17</sup>. On se propose, à partir de ces leçons, de formuler à l'intention des membres des orientations supplémentaires pour soutenir leurs efforts d'amélioration de la cohérence. Ces orientations pourraient être soumises au Conseil pour approbation en janvier 2010

<sup>14</sup> [www.oecd.org/development/policycoherence](http://www.oecd.org/development/policycoherence)

<sup>15</sup> DELSA/ELSA/WP2/HEA(2008)6

<sup>16</sup> COM/SG/DCD(2008)1/REV1

<sup>17</sup> Elles ont été publiées dans la série Synthèses sous le titre « La cohérence des politiques au service du développement – leçons tirées »

**Encadré 1. Leçons se dégageant de l'expérience accumulée pour la promotion de la cohérence des politiques au service du développement**

**Pilier A : Engagement politique et orientations stratégiques**

**Leçon 1** : Sensibiliser l'opinion publique et coopérer avec des représentants de la société civile, des organismes de recherche et des pays partenaires afin de promouvoir la cohérence des politiques au service du développement dans une optique à long terme.

**Leçon 2** : Souscrire des engagements officiels en matière de CPD, approuvés par les plus hautes instances politiques et expressément liés aux objectifs de réduction de la pauvreté et de développement approuvés à l'échelle internationale.

**Leçon 3** : Publier des programmes d'action fixant des priorités et des échéances précises.

**Pilier B : Mécanismes de coordination des politiques**

**Leçon 4** : Veiller à une communication efficace entre les ministères grâce à des relations de travail informelles.

**Leçon 5** : Mettre en place à des niveaux suffisamment élevés de l'administration des mécanismes officiels de coordination interministérielle et d'arbitrage entre les politiques, en veillant à ce que les mandats et les responsabilités soient clairement définis et que l'ensemble des ministères, outre ceux du développement et des affaires étrangères, soient impliqués.

**Leçon 6** : Encourager les organismes d'aide au développement à participer activement aux débats concernant la coordination des politiques, et leur donner des instructions dans ce sens.

**Pilier C : Systèmes de contrôle, d'analyse et d'information**

**Leçon 7** : Mettre à profit les ressources sur le terrain et les partenariats internationaux afin d'analyser les conséquences concrètes de la mise en œuvre des piliers de la CPD.

**Leçon 8** : Affecter des ressources adéquates à l'analyse des questions liées à la cohérence des politiques et des progrès accomplis dans la CPD, en s'appuyant également sur les compétences de la société civile et des instituts de recherche, au niveau national aussi bien qu'international.

**Leçon 9** : Informer de façon transparente les élus et l'opinion publique des progrès accomplis dans la CPD, dans le cadre de l'information sur les activités de coopération pour le développement et dans la perspective des OMD.

*Consolidation de la coordination*

69. La mise en place, par l'OCDE et le Centre de développement en juillet 2007, d'un réseau informel de correspondants pour la CPD dans les capitales a contribué à resserrer et élargir les contacts avec les membres sur le sujet. Tous les membres de l'OCDE ont désigné un correspondant, et également le Brésil, le Chili, la Colombie, Israël, la Roumanie et l'Afrique du Sud. Le transfert de la fonction de coordination des travaux sur la CPD au Cabinet du Secrétaire général a, de son côté, renforcé la coordination, à l'échelle du système, des activités intégrant une dimension développement de telle sorte que l'Organisation est désormais mieux à même d'apporter des réponses plus judicieuses face aux défis mondiaux. Pour la première fois depuis le lancement du programme sur la CPD, des ressources de la partie I lui ont été affectées pour le biennium en cours, au titre de la fonction de coordination des travaux sur le sujet, comme le Conseil l'avait recommandé en décembre 2007.

70. Les occasions d'échanger des informations ont été multipliées par une utilisation accrue des TIC et la planification conjointe des sessions de travail. Le nouveau dispositif de gestion des ressources humaines intègre des outils propres à aider et encourager les hauts responsables à trouver des moyens d'inciter les agents à participer à des projets conjoints axés sur des objectifs communs, par exemple la réalisation des OMD. La supervision des activités par le Conseil est facilitée par la production d'un unique rapport annuel couvrant tout à la fois les travaux se rapportant au développement et les travaux sur la cohérence des politiques au service du développement.

### **3.2. Exemples d'efforts tendant à intégrer la question du développement dans des activités existantes**

71. Plusieurs secteurs de l'Organisation dont le développement ne constitue *pas* la préoccupation première ont continué de s'appliquer à tenir compte des considérations liées au développement dans leurs travaux pour 2009-10.

72. Le *changement climatique* aura des effets considérables pour les pays en développement et un élément de CPD est inhérent aux résultats s'y rapportant dans le PTB 2009-10, des politiques cohérentes étant indispensables dans les pays de l'OCDE comme dans les pays en développement. ECO et ENV insistent sur l'importance d'associer les pays en développement et les économies de marché émergentes au processus de négociation international sur le changement climatique. ENV et DCD s'emploient à répertorier les points de jonction entre les actions de coopération pour le développement et d'atténuation des effets du changement climatique et à explorer des pistes efficaces et efficaces pour l'intervention des pouvoirs publics. Par ailleurs, ENV et l'AIE, d'un côté, et ENV et ECO, d'un autre, examinent conjointement les possibilités de coopération entre pays de l'OCDE et en développement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

73. Dans le domaine des *échanges*, les travaux sont centrés sur les pays de l'OCDE et les grandes économies émergentes, et font moins de place aux besoins des économies de taille plus restreinte, moins développées. ECO assure un suivi de l'évolution des échanges mondiaux et établit des prévisions la concernant. Dans sa publication *Objectif croissance*, elle souligne l'importance de marchés ouverts pour l'instauration d'une croissance économique soutenue. Les travaux sur l'*agriculture*, quant à eux, traitent de plus en plus de questions importantes pour les pays en développement, mais l'analyse des politiques est souvent limitée par le manque de données. Dans le domaine de la *pêche*, la CPD est capitale pour l'issue des discussions sur la préservation et la reconstitution des stocks de poisson. Les travaux sur la certification dans le domaine de la pêche revêtent aussi une grande importance pour les pays en développement, qui risquent d'avoir des difficultés à accéder à la chaîne de valeur mondiale du fait de certaines exigences en la matière.

74. Dans son PTB 2009-10, TAD expose plusieurs projets qui visent expressément à répondre aux préoccupations des pays en développement et concernent notamment : la conception et l'efficacité des mesures non tarifaires et leurs coûts et avantages, pour les pays de l'OCDE et pour les pays en développement ; l'analyse de l'importance économique de l'agriculture pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté ; la construction d'une base de données et d'indicateurs sur la politique agricole pour l'Afrique, qui contribueront à consolider l'assise concrète des conseils fournis aux décideurs des pays de l'OCDE ; et une initiative dans le domaine de l'aide pour le commerce en collaboration avec DCD.

75. Un environnement favorable à l'entreprise est un facteur de développement économique. ECO a étendu ses activités de mesure du caractère restrictif de la réglementation des marchés de produits à l'Inde et à la Chine. Ces indicateurs permettent d'apprécier le degré de concurrence sur les marchés de produits, laquelle est source d'amélioration de la productivité et donc d'augmentation de la production.

76. L'*investissement* international est un moteur fondamental de croissance économique, et un accroissement des flux d'investissement sera indispensable pour restaurer la stabilité du système financier, stimuler l'innovation et assurer la réalisation des objectifs à long terme en matière de développement, notamment dans les domaines de l'atténuation des effets du changement climatique et des infrastructures. Dans ce contexte, DAF est parvenue à prendre en compte les intérêts des pays en développement dans plusieurs résultats de son PTB 2009-10 sans forcément faire de la CPD un objectif explicite.

77. Les travaux du Comité de la politique à l'égard des consommateurs (CPC) intègrent une dimension développement dans plusieurs domaines. Les activités sur la sécurité des produits comprendront des échanges d'information autour de ces questions et la mise en place de mécanismes destinés à garantir la diffusion mondiale d'informations sur les produits dangereux afin d'en limiter les effets nocifs. Les travaux du CPC sont complémentaires avec des initiatives d'autres instances internationales, dont l'International Product Safety Caucus (ICPSC) dont la Chine est un membre actif. Les activités sur l'économie de la consommation visent à permettre de mieux appréhender les facteurs et bais d'ordre économique qui déterminent le comportement des consommateurs et les conséquences qui en découlent pour l'orientation de l'action publique. Même si les outils utilisés sont centrés sur le marché de la consommation et renvoient aux politiques des pays de l'OCDE à l'égard des consommateurs, les pays en développement peuvent en tirer de précieux enseignements pour la conception de leurs propres réglementations. Les travaux sur la consommation durable, menés dans le cadre du projet horizontal de l'OCDE sur le développement durable, se veulent avoir des applications d'envergure mondiale valant pour les pays en développement aussi bien que pour les nations développées. Le CPC coordonne ses travaux dans ce domaine avec ceux du PNUE et de Consumers International.

78. Parmi les domaines répertoriés par GOV comme susceptibles de présenter un intérêt du point de vue de la CPD figurent la *gestion de la réglementation*, l'*innovation dans la prestation de services publics* et la *promotion de l'innovation régionale*. Un principe fondamental de gestion de la réglementation est d'évaluer l'impact global de toute réforme de la réglementation, ce qui contribue à en mettre en évidence le lien avec les problèmes et politiques de développement du pays ou les effets sur ces derniers. S'agissant de l'innovation dans la prestation de services publics, les pratiques des membres de l'OCDE peuvent, dans certains cas, promouvoir dans le secteur privé des compétences qui sont ensuite également mises à profit dans les pays en développement. Pour ce qui est, enfin, de la promotion de l'innovation régionale, le lien vient des effets d'agglomération possibles dans un pays ou chez ses voisins, surtout si ceux-ci sont des nations en développement (cas par exemple du Mexique et de ses voisins).

79. L'*éducation* est un moteur essentiel de développement. La mobilité des étudiants, des professeurs et même des valeurs ont augmenté à un rythme sans précédent. Cette mobilité est particulièrement importante pour les pays en développement qui, souvent, ne sont pas à même de répondre à la demande intérieure d'enseignement tertiaire. Ces évolutions ouvrent de nouvelles perspectives, mais soulèvent aussi des problèmes au niveau de la qualité, de la fiabilité et de la reconnaissance des compétences. Dans ces conditions, les *Lignes directrices* édictées en 2005 par l'UNESCO et l'OCDE *pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier* aident les étudiants à accéder à des informations fiables sur les possibilités d'études supérieures offertes en dehors de leur pays ou par des prestataires étrangers dans leur propre pays. Certains pays d'Asie du Sud-est encouragent déjà les étudiants à partir faire leurs études à l'étranger et prennent des mesures pour attirer chez eux des prestataires étrangers. Un numéro de Synthèses paru en 2008 examine en quoi et dans quelles conditions ce « modèle asiatique » pourrait aider d'autres pays à améliorer leur système d'enseignement supérieur et à accélérer leur

développement économique. Le CERI s'intéresse actuellement aux possibilités d'utiliser l'enseignement tertiaire transfrontalier pour renforcer les capacités dans les pays en développement. Diverses activités du PTB d'EDU pour 2009-10, comme les examens thématiques visant des économies non membres, ont ou peuvent avoir un impact direct sur la répartition et la planification de l'aide au développement, et donc la cohérence. Parmi les non-membres qui ont récemment fait l'objet de tels examens figurent le Gabon, l'Afrique du Sud et la République dominicaine, de même que le Kazakhstan et l'Égypte (en cours).

80. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour une croissance soutenue et le développement. Conscient de ce fait, le Programme travailleurs/employeurs a rassemblé, en avril 2009, des représentants syndicaux, des praticiens du développement et des spécialistes de l'égalité des sexes pour débattre d'un plan d'action commun autour des axes « Égalité homme-femme, développement et travail décent ». Les participants à cette réunion se sont penchés sur l'emploi et le renforcement des capacités des femmes face à un marché du travail mondialisé où l'emploi est de plus en plus informel et précaire. Dans le cadre de son programme MENA, en concertation avec la DCD, GOV met de son côté en place un groupe de réflexion sur la problématique homme-femme afin de promouvoir le dialogue et de déterminer les mesures à prendre pour intégrer les considérations d'égalité homme-femme dans la gestion publique à l'échelle de la région.

81. À l'évidence, les politiques suivies par les pays de l'OCDE dans les domaines de *l'emploi et des migrations* influent sur les possibilités qui s'offrent aux habitants d'autres pays. Des marchés du travail qui fonctionnent bien sont un impératif dans toute société, et des enseignements utiles à cet égard peuvent être tirés des travaux d'ELS sur l'amélioration des compétences et la population active d'âge adulte. Même si ces travaux ne portent pas spécifiquement sur les retombées des politiques des pays de l'OCDE sur les pays en développement, les enseignements qui en ressortent peuvent néanmoins se révéler précieux pour les nations en développement, à commencer par les économies émergentes désireuses de faciliter pour leurs jeunes le passage de l'école à la vie active. Le Groupe de travail sur les migrations organise, en juin 2009, un Forum politique de haut niveau sur les migrations, dont les débats s'articuleront autour de trois grands sujets : la crise économique et son impact sur les migrations internationales, la gestion des mouvements migratoires, et l'intégration des immigrés et de leurs enfants. Cette manifestation sera, pour les ministres, l'occasion d'échanger leurs vues et de partager des données d'expérience sur la gestion des flux migratoires, au bénéfice tant des pays d'origine que des pays d'accueil.

82. Il existe une étroite relation entre les perspectives de développement d'un pays et son *système de santé*. Normalement, les pays de l'OCDE traitent des problèmes de santé des pays en développement – et de la contribution qu'ils peuvent apporter à leur solution – dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé. Parmi les travaux du Comité de la santé de l'OCDE, certains n'en présentent pas moins un intérêt du point de vue de la CPD. À titre d'exemple, on citera la récente étude sur les migrations de professionnels de la santé. Par ailleurs, le Centre régional OCDE-Corée pour la politique de santé et la politique sociale coopère avec des pays en développement de la région de l'Asie de Est et du Pacifique et promeut l'instauration dans les pays de la région de systèmes de comptes de la santé. Enfin, on peut penser que les politiques des pays de l'OCDE en matière de prix des produits pharmaceutiques ont au bout du compte des retombées dans les pays en développement de sorte qu'un certain souci de la CPD serait dans ce domaine le bienvenu.

83. Dans le cadre de ses travaux sur la *politique sociale*, ELS recueille des données sur divers indicateurs sociaux pour les pays de l'OCDE et pour la région Asie (en coopération avec le Centre régional OCDE-Corée, la Banque asiatique de développement et l'Organisation internationale du travail). L'existence de données est la condition première de toute évaluation des effets des politiques des membres de l'OCDE sur les autres pays.

84. Étant donné qu'il est fait référence au secteur de l'énergie, et c'est une première à l'OCDE, dans la Déclaration de juin 2008 sur la cohérence des politiques au service du développement, il serait bien que les questions de CPD trouvent un ancrage plus solide dans les travaux sur l'énergie, de l'Organisation elle-même comme des instances spécialisées telles que l'Agence internationale de l'énergie et l'Agence pour l'énergie nucléaire. Les travaux sur le développement durable, par exemple, sont en l'espèce tout à fait pertinents car le recours à des *sources d'énergie plus durables* dans les pays de l'OCDE aurait en fin de compte un effet positif sur le réchauffement de la planète et sur les perspectives de développement des pays pauvres.

85. Les mesures destinées à favoriser la *science*, la *technologie* et l'*innovation* jouent un rôle important dans le règlement de certains problèmes mondiaux qui appellent des réponses cohérentes et coordonnées de la part des pays développés et en développement, parfois en liaison avec une action dans d'autres domaines. Des précisions sur les travaux entrepris sur le sujet sont fournies dans l'encadré 2.

## Encadré 2. Promouvoir la science et la technologie au service du développement

La science et la technologie apportent beaucoup pour faire face à des défis mondiaux tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé publique et l'approvisionnement en énergie. Par conséquent, les mesures prises par les pays de l'OCDE pour encourager la recherche, stimuler l'innovation et favoriser le développement de technologies spécifiques, comme les TIC, les biotechnologies ou les nanotechnologies soulèvent d'importants problèmes de cohérence au regard des résultats du développement. A titre d'exemple, l'approche adoptée par les pays de l'OCDE à l'égard de la protection de la propriété intellectuelle (PI) a des conséquences du point de vue de l'accès à la technologie et du transfert de technologies – des systèmes d'innovation plus ouverts se mettent indubitablement en place mais, parallèlement, les mesures de lutte contre des infractions comme les contrefaçons et le piratage se durcissent. L'orientation imprimée à la recherche dans la zone de l'OCDE a, de même, des retombées sur l'aptitude des pays en développement à régler certains problèmes (en matière de santé, par exemple). Cela dit, un nombre croissant de pays en développement s'emploient désormais – avec succès – à se doter, en matière de science et de technologie et d'innovation, de cadres propres et de s'élever dans la chaîne de valeur, renforçant ainsi de plus en plus les liens avec les pays de l'OCDE. Avec la mondialisation, ces efforts sont de plus en plus unifiés. De fait, plusieurs grandes économies en développement manifestent le désir de participer aux comités de l'OCDE dans le cadre desquels ces questions sont débattues.

La **Stratégie de l'OCDE pour l'innovation** est centrée sur les défis mondiaux liés au changement climatique, à la santé publique et à la sécurité alimentaire. Elle vise par ce biais à trouver des moyens de combler les écarts de développement économique grâce à l'intensification de la coopération internationale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

L'atelier conjoint organisé par l'OCDE et l'UNESCO en janvier 2009 sur le thème de **l'innovation au service du développement**, ou comment valoriser le savoir, a été l'occasion d'examiner par quelles voies la connaissance contribue à l'innovation, en particulier dans les pays en développement. Il faisait suite à une conférence conjointe OCDE- Banque mondiale, tenue en novembre 2008 sur le thème « Innovation et croissance durable dans le contexte de la mondialisation », dont l'objectif était de répertorier et d'analyser les meilleures pratiques pour une promotion, une notification et une évaluation efficaces de l'innovation, dans un souci de cohérence, de même que les moyens de mieux cibler l'innovation de manière à la mettre mieux au service du règlement de problèmes tels que le changement climatique, et l'importance de l'utilisation de réseaux pour le processus d'innovation.

L'OCDE s'intéresse aux **approches et dispositifs de gouvernance prometteurs en matière de coopération multinationale face à de grands défis mondiaux**, consciente que des approches et des mécanismes plus efficaces sont indispensables pour garantir des avancées scientifiques et technologiques suffisantes pour relever les défis mondiaux et assurer une diffusion aussi large que possible des solutions nouvelles. L'atelier du CSTP sur le thème « La coopération scientifique et technologique internationale pour faire face aux enjeux mondiaux » tenu en mars 2009 s'est penché sur les nouvelles approches et les nouveaux dispositifs de gouvernance de la coopération multinationale dans le domaine de la S&T dans la perspective du règlement des problèmes mondiaux liés, entre autres, au changement climatique, à la sécurité alimentaire, à l'énergie et aux maladies infectieuses.

**Un Forum à haut niveau** organisé conjointement par l'OCDE et les autorités néerlandaises sur le thème « **Médicaments contre les maladies infectieuses négligées et émergentes** : en améliorer la disponibilité par des politiques cohérentes » a débouché sur le *Programme d'action de Noordwijk pour les médicaments* qui servira de base pour des actions de suivi, à l'OCDE et à l'OMS, en vue **d'améliorer les systèmes d'innovation en matière de santé** selon des modalités qui soient cohérentes avec les objectifs plus généraux de développement. Le rapport du Forum a été publié et de nombreux éléments du Programme d'action de Noordwijk ont été intégrés dans le plan stratégique de l'OMS.

Dans le cadre des travaux sur les **technologies et l'information et de la communication**, il est prévu d'étudier l'impact de ces dernières sur le développement. On s'y intéressera notamment à l'application des nouveaux réseaux de capteurs pour l'amélioration de la performance environnementale et l'instauration d'un développement plus soucieux de l'environnement dans les pays développés aussi bien qu'en développement, ainsi qu'à la tendance à la mise au rebut des « déchets électroniques » dans les pays en développement. Dans le cadre des travaux sur l'innovation induite par les TIC, on s'applique à mettre au point un cadre statistique pour l'innovation en matière de gestion de l'environnement qui soit applicable à tous les pays, développés ou en développement. La lutte contre les maliciels en coopération avec l'APEC rehaussera la cohérence sur les questions de sécurité, et les résultats des travaux sur le commerce électronique seront communiqués aux pays en développement. Le dialogue mené à l'échelle mondiale sur les problèmes de politique à l'égard des consommateurs liés au commerce électronique associe, outre

l'APEC, la Commission des Nations unies pour le droit commercial international et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime. Pour la préparation de l'édition 2008/09 de *Perspectives économiques en Afrique*, une réunion rassemblant des experts, des décideurs et des représentants du secteur privé a été organisée conjointement par STI, DCD et GOV afin de passer en revue les progrès obtenus grâce au déploiement des TIC au service du développement, d'examiner les meilleures pratiques en matière de politique publique, de réglementation et de financement, et de formuler des recommandations.

### **3.3. Progrès accomplis dans la production d'analyses sur les liens entre domaines d'action à l'échelon mondial**

86. Les analyses factuelles (concernant les incidences des politiques des pays de l'OCDE sur les perspectives des pays en développement) sont essentielles pour sensibiliser les responsables de l'action publique et les convaincre d'œuvrer en faveur de la cohérence. La présente section porte sur des travaux réalisés récemment par l'OCDE à ce sujet.

#### Environnement

87. La dégradation de l'environnement et le changement climatique compromettent fortement le développement socio-économique. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables, car leur économie est généralement plus tributaire de ressources naturelles sensibles au climat et parce qu'ils sont moins à même de faire face aux effets du changement climatique. Inversement, les modalités du développement, dans ces pays, ont des répercussions sur l'environnement et le changement climatique, et elles constituent donc un élément important de la cohérence des politiques au service du développement. Dans le cadre de la politique économique, des projets de développement et des activités d'aide internationale, il convient de systématiser la prise en compte du développement dans les mesures concernant l'environnement, ainsi que l'action en faveur de l'adaptation au changement climatique.

#### Changement climatique

88. Les travaux que l'OCDE consacre à l'action relative au changement climatique consistent à examiner, entre autres, les incidences que pourraient avoir sur les perspectives de croissance économique des pays en développement les politiques que les pays membres sont susceptibles d'adopter dans un cadre international de lutte contre le changement climatique après 2012. D'après les prévisions, l'inaction des pouvoirs publics à propos du changement climatique aurait des conséquences particulièrement sensibles sur les pays en développement, car ceux-ci sont souvent les plus vulnérables au phénomène, mais différents modes opératoires vis-à-vis du changement climatique auront aussi des effets sur les pays en développement.

89. Les travaux lancés conjointement, en 2008, par le Comité de politique économique et le Comité des politiques d'environnement de l'OCDE portent sur les coûts économiques et les avantages environnementaux des stratégies en vigueur aujourd'hui ou susceptibles d'être adoptées demain pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, y compris sur leur répartition entre pays. Ils portent aussi sur les incidences des mesures qui pourraient être prises pour remédier à d'éventuels effets sur la compétitivité sectorielle d'une politique climatique donnée dès lors que celle-ci ne serait appliquée que dans un petit nombre de pays développés, par exemple des ajustements fiscaux aux frontières envisagés dans certains pays pour tenir compte de la concentration de carbone dans les importations et les exportations. Par exemple, d'après les résultats de l'analyse, si les ajustements fiscaux aux frontières peuvent contribuer à réduire les fuites de carbone et l'impact des politiques climatiques sur la compétitivité sectorielle, ils ont globalement des retombées négatives sur la croissance économique aussi bien dans les pays qui les pratiquent que dans les pays en développement partenaires commerciaux. En 2009, de nouveaux travaux sur l'économie de l'atténuation du changement climatique porteront entre autres sur les flux financiers que



différents cadres d'action internationaux pourraient engendrer dans l'optique de soutenir les initiatives prises dans les pays en développement pour réduire les émissions, et sur les incitations à agir qui en résultent pour les pays.

90. Des travaux d'évaluation des coûts et des avantages de l'adaptation sont en cours. Ils ont donné lieu à la publication d'un rapport intitulé *Aspects économiques de l'adaptation au changement climatique – Coûts, bénéfices et instruments économiques*. Le CSAO a pour sa part publié une note sous le titre « Changement climatique en Afrique de l'Ouest – Stratégies d'adaptation au Sahel ».

91. D'autres travaux conduits en 2009-10 par le Comité de l'investissement et le Comité des politiques d'environnement de l'OCDE porteront sur la façon de procéder pour que les cadres d'action des pouvoirs publics encouragent l'investissement privé dans les infrastructures respectueuses du climat, y compris les investissements internationaux réalisés dans les pays en développement. Par ailleurs, une nouvelle analyse des politiques d'environnement et des politiques technologiques sera consacrée aux répercussions de celles-ci sur le développement et les transferts internationaux de certaines technologies concernant le climat.

#### Biodiversité

92. Une publication de 2008 intitulée *Politiques de la biodiversité – Impacts socio-économiques, enjeux et stratégies d'action des pouvoirs publics* examine l'incidence de la mise en œuvre de l'action publique sur la répartition de ses bénéfices entre différents groupes sociaux. Il arrive en effet que des groupes sociaux soient lésés par certaines politiques, en particulier des collectivités locales dans les pays en développement. Par exemple, lorsqu'un droit de propriété est établi pour faciliter la gestion de ressources biologiques, les personnes qui pouvaient auparavant utiliser ces ressources sans restrictions y perdent. Les effets redistributifs ont une influence sur la viabilité des mesures relatives à la biodiversité et peuvent faire échouer ces dernières. Il ressort de l'analyse que, moyennant une planification adéquate, il est possible de cerner les problèmes et d'évaluer leurs effets : des stratégies peuvent être conçues pour gérer la distribution des répercussions et obtenir l'adhésion des groupes sociaux lésés. Associant l'analyse et d'abondantes études de cas, cette publication offre des outils pour aborder les questions de distribution dans le contexte de la politique relative à la biodiversité. En 2009-10, de nouveaux travaux conduits dans ce domaine par le Comité des politiques d'environnement comprendront une étude des financements innovants de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, y compris de la possibilité de créer des paiements internationaux au titre des services écosystémiques.

#### Intégration environnement-économie

93. Début 2008, les ministres de l'Environnement des pays membres ont salué le *Cadre d'action de l'OCDE pour des politiques de l'environnement efficaces et efficaces*. Ce cadre donne des orientations dans l'optique d'améliorer l'intégration environnement-économie dans les politiques d'environnement. Il est destiné aux pays de l'OCDE, mais il est applicable dans les pays en développement également.

94. Toujours en 2008, l'OCDE a achevé un rapport intitulé *Coûts de l'inaction face à certains enjeux de la politique de l'environnement*. Ce document montre que les pays en développement subissent en grande partie les coûts qu'entraînent les problèmes tels que le changement climatique, la pollution de l'air et de l'eau, et les décharges contaminées. Il est donc dans l'intérêt de ces pays d'œuvrer activement à la résolution de ces problèmes.

## Échanges et environnement

95. Les échanges de matières recyclables non dangereuses revêtent une grande importance dans beaucoup d'activités, que ce soit dans les pays de l'OCDE ou dans les pays en développement. Cependant, ce commerce ne doit pas être exploité pour dissimuler des échanges de matières dangereuses. Des études de cas réalisées en 2008 dans trois pays de l'OCDE et dans trois pays en développement (Chine, Brésil et Afrique du Sud) ont révélé qu'il existait plusieurs manières de faciliter les échanges légitimes de matières recyclables non dangereuses tout en assurant un contrôle approprié du commerce des matières dangereuses.

96. L'OCDE a aussi achevé des travaux dont il ressort que plusieurs pays (y compris de nombreux pays en développement) continuent d'appliquer des droits de douane et des mesures non tarifaires qui empêchent les échanges de technologies qui entraîneraient une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Supprimer les *obstacles aux échanges de ces technologies « propres »* serait un grand progrès.

97. Plusieurs pays en développement ont adhéré à des accords commerciaux régionaux en 2008 (voir aussi la publication de l'OCDE intitulée *L'environnement et les accords commerciaux régionaux*). Bon nombre de ces accords comportent des clauses « environnementales » qui visent à protéger l'environnement tout en stimulant les échanges. Les initiatives de ce type vont directement dans le sens des objectifs de la cohérence des politiques au service du développement.

98. La viabilité environnementale est un critère important pour la réussite du développement. Une récente étude de l'OCDE montre que les échanges dans le secteur des technologies de l'environnement sont freinés par diverses mesures non tarifaires. Les lacunes de la normalisation sur les marchés des pays en développement peuvent décourager la diffusion des écotecnologies sur ces marchés. Les normes rigoureuses qui prévalent dans la zone OCDE peuvent être propices à l'essor des exportations, comme en témoigne la forte expansion du marché des produits biologiques, mais aussi représenter des obstacles pour les pays en développement du fait de la disparité des procédures d'évaluation de la conformité. Coûteux et complexes, les normes de produits, les essais et la certification comptent, au même titre que les procédures douanières pesantes, parmi les principales restrictions non tarifaires sur les marchés des pays de l'OCDE comme des pays non membres. Au rang des mesures non tarifaires qui entravent le commerce surtout sur les marchés hors zone OCDE figurent les réglementations et les retards de paiement dans le cadre de contrats relatifs aux technologies de l'environnement, de même que des mesures inadéquates de protection de la propriété intellectuelle.

99. TAD, en collaboration avec l'Équipe de projet Gouvernance et renforcement des capacités CAD/EPOC pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, travaille à l'élaboration d'une Synthèse consacrée à l'environnement et aux échanges. Par ailleurs, l'équipe de projet étudiera la possibilité d'inclure des éléments en rapport avec le commerce dans les futurs documents d'orientation qui seront consacrés à la gouvernance et au renforcement des capacités au service de l'environnement.

## Gestion de l'eau

100. Pour atteindre les OMD relatifs à la distribution de l'eau et à l'assainissement, des fonds supplémentaires conséquents seront nécessaires. Les chances de les obtenir seront plus grandes si le bon équilibre est atteint entre les tarifs de l'eau, les taxes et les transferts externes (comme l'APD). La contribution de l'OCDE au 5<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau comprenait plusieurs présentations et le rapport intitulé *De l'eau pour tous – Perspectives de l'OCDE sur la tarification et le financement*, qui plaide pour l'adoption de la planification financière stratégique dans le secteur de l'eau et conclut, entre autres, qu'il est justifié de recourir davantage aux instruments économiques pour gérer la demande de services de l'eau (y compris dans le secteur agricole) et qu'une exploitation plus efficace des partenariats public-privé serait

utile, parmi d'autres solutions, pour améliorer la fourniture des services. L'application de ces principes améliorerait la cohérence des politiques de gestion de l'eau dans les pays en développement.

101. Sur la base des *Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures*, une initiative a été lancée dans le but d'intensifier les efforts visant à assurer une fourniture adéquate des services d'eau et d'assainissement. Elle complète les recommandations de l'OCDE sur la tarification et les stratégies réalistes de financement. L'accent est mis sur les infrastructures de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les économies en développement et émergentes. Les travaux ont consisté à formuler des orientations fondées sur les Principes, en s'appuyant sur l'expérience des pays, et ils ont donné lieu à de nombreuses consultations régionales en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les recommandations portent entre autres sur la mise en avant d'un cadre propice reposant sur une réglementation de grande qualité et la détermination politique, y compris l'engagement de lutter contre la corruption. Les acteurs privés jouent aussi un rôle important dans la durabilité et dans la gestion effective des conséquences sociales et environnementales de leurs actes. Ces travaux contribuent aussi à l'application de politiques plus cohérentes dans les pays en développement.

#### Produits chimiques

102. En 2008, le Conseil a adopté une *Résolution sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques* (SAICM) et a entériné un programme de travail d'une durée de quatre ans sur les produits chimiques, qui place au centre de ses activités sur l'environnement, la santé et la sécurité la diffusion des bonnes pratiques définies à l'OCDE et le renforcement de la cohérence au sein du système international de gestion des substances chimiques, des produits chimiques et des produits des biotechnologies modernes. Des efforts accrus sont consentis pour augmenter le nombre de non-membres, notamment parmi les pays concernés par l'engagement renforcé, qui adhèrent aux actes du Conseil relatifs à l'acceptation mutuelle des données (AMD) dans l'évaluation des produits chimiques. Tous les produits du programme sur l'environnement, la santé et la sécurité sont disponibles gratuitement sur Internet. Des efforts seront déployés pour accroître l'utilité de certains des documents les plus élémentaires et pour les rendre plus accessibles aux pays en développement, dans l'optique de promouvoir la cohérence des politiques à l'échelle mondiale, dans la mesure où les non-membres sont de plus en plus nombreux à se doter d'un cadre pour gérer ces produits.

#### Examens environnementaux

103. Le but est de traiter de la coopération pour le développement appliquée à l'environnement dans la section internationale de tous les futurs examens environnementaux. Dans la plupart des pays, elle relève en grande partie de la responsabilité des organismes d'aide, les agences de protection de l'environnement jouant un rôle relativement modeste. Cependant, il existe quelques cas dans lesquels le ministère de l'Environnement a une fonction plus importante. Il importe alors qu'il respecte les principes applicables à la coopération pour le développement, tels qu'ils sont par exemple énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les examens de la coopération pour le développement appliquée à l'environnement s'appuient dans toute la mesure du possible sur les examens de l'aide conduits dans le cadre du CAD.

#### Coopération pour le développement

104. Consécutivement à la réunion conjointe des ministres chargés de l'environnement et des ministres chargés du développement, en 2006, le CAD et l'EPOC se sont intéressés à trois questions importantes à l'interface entre l'environnement et le développement : i) prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement ; ii) financement durable pour un approvisionnement en eau et un assainissement abordables ; iii) gouvernance et développement des capacités pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

105. Ces travaux communs ont abouti à la formulation d'orientations à l'intention des donateurs concernant la prise en compte des problèmes soulevés par le changement climatique dans les programmes de coopération pour le développement à tous les niveaux. Cela suppose en particulier de déterminer les raisons pour lesquelles les politiques, plans et programmes de développement « ordinaires » sont susceptibles d'accroître, involontairement, la vulnérabilité aux effets du changement climatique, et de trouver des moyens d'y parer. Cela suppose également de rechercher, pour les pays en développement, des solutions avantageuses à la fois pour le développement et pour l'adaptation, ou qui ne suscitent que peu de regrets.

106. La formulation de recommandations sur la façon de procéder pour faire en sorte que la planification financière de la distribution de l'eau et de l'assainissement obéisse à une stratégie qui garantisse la viabilité financière à long terme de la fourniture des services, ainsi que le caractère abordable de celle-ci, notamment pour les plus pauvres. Cela suppose en particulier de caractériser les réformes de la gouvernance à mener pour améliorer la capacité du secteur à développer et à gérer les services de distribution et d'assainissement, et à attirer les investissements publics et privés.

107. En ce qui concerne la gouvernance et le développement des capacités pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, l'accent a été mis sur la façon de procéder pour que la coopération pour le développement contribue au renforcement de la gestion environnementale, dans le contexte des nouvelles modalités de l'aide et notamment du passage à une aide-programme générale non préaffectée. Cela a consisté, en particulier, à : i) définir des façons de démontrer la valeur économique de la gestion environnementale, en utilisant des techniques applicables dans le contexte des pays en développement ; ii) caractériser les problèmes soulevés par la prise en compte des programmes environnementaux dans les processus/cadres budgétaires à moyen terme ; iii) concevoir des méthodes pour évaluer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics en matière de gestion de l'environnement.

#### Évaluation des conséquences

108. Une publication parue en 2008 sous le titre *Reconciling Development and Environmental Goals: Measuring the Impact of Policies* présente une évaluation chiffrée des conséquences sur les perspectives des pays en développement, de différentes décisions prises par les pouvoirs publics dans les pays de l'OCDE concernant l'environnement ou d'autres domaines. Ce rapport décrit neuf simulations de « modifications individuelles de l'action publique » qui illustrent la nécessité de coordonner les politiques. Il en ressort par exemple que la poursuite de la libéralisation des échanges, dès lors qu'elle n'est pas accompagnée d'une politique de l'environnement appropriée, peut accroître la pression qui s'exerce sur l'environnement tant dans les pays de l'OCDE que dans les pays en développement, car elle entraîne une hausse de la production de biens et de services écologiquement problématiques. Les résultats soulignent la nécessité de prendre en considération les questions environnementales dans la planification à l'échelon nationale et dans la coopération pour le développement, et, ce faisant, d'investir une partie des « dividendes de la croissance » dans la protection de l'environnement, ce qui contribue à assurer, en retour, une croissance économique plus viable sur le long terme. Les scénarios illustrent les améliorations considérables que des combinaisons d'actions peuvent apporter à la situation économique et environnementale, ce qui confirme que la cohérence des politiques est nécessaire.

*Sécurité et fragilité*

109. Les efforts déployés à l'appui de la sécurité et du développement doivent aller de pair dans les situations de conflit et de fragilité afin de garantir une paix et une prospérité durables. L'objectif d'ensemble de l'OCDE est de garantir l'efficacité au regard du développement dans les situations de conflit et de fragilité. Les travaux en cours sont centrés sur le suivi de la mise en œuvre des Principes de l'OCDE pour l'engagement international dans les États fragiles, sur le renforcement de l'appareil d'État, la construction de la paix, la réforme des systèmes de sécurité et la réduction de la violence armée.

110. La DCD/CAD a hiérarchisé les travaux sur la cohérence des politiques dans le cadre d'un soutien à trois réunions thématiques sur les approches *à l'échelle de l'ensemble de l'administration* dans les situations de conflit et de fragilité qui ont eu lieu en 2008 et ont abouti à une réunion à haut niveau sur ce thème en mars 2009. L'accent a été mis sur le renforcement des liens existant entre aide au développement et diplomatie, gestion des finances publiques et réforme des systèmes de sécurité.

111. Les résultats ont été examinés lors d'une réunion à haut niveau organisée à Genève, en mars 2009, pour mettre au point des propositions concernant la cohérence, la coordination et la complémentarité (3C). Les travaux ont été menés en coopération avec plusieurs membres, la Banque mondiale et l'OTAN. L'action entreprise pour nouer des relations avec l'OTAN a été poursuivie étant donné que les efforts à l'appui de la sécurité et du développement doivent aller de pair dans les situations de conflit et de fragilité de manière à garantir une paix durable. Les activités périodiques de coopération qui sont menées au niveau opérationnel, permettront à l'OCDE d'atteindre la communauté de la défense et de la sécurité dans des pays comme l'Afghanistan et partant, d'assurer un suivi de la mise en œuvre des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles. Les travaux futurs porteront notamment sur la responsabilité et la transparence dans le secteur de la défense, les questions de financement (fonds d'affectation spéciale et financements conjoints) et les relations entre civils et militaires.

112. Le Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement et le Groupe sur les États fragiles ont fusionné en 2008 pour donner naissance au Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF) qui vise à obtenir des résultats plus cohérents. Les travaux de l'INCAF sur le suivi de la mise en œuvre dans les pays partenaires des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles se rattachent au cycle de notification du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide. Des représentants du CSAO et du FPA sont membres du groupe consultatif de l'INCAF sur la réduction de la violence armée. L'INCAF travaille aussi en étroite concertation avec le CSAO sur la réforme des systèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest et avec le FPA sur les questions touchant à l'Union africaine. La DCD continue à soutenir le Partenariat pour une gouvernance démocratique (PGD) de manière à apporter une valeur ajoutée et à assurer une complémentarité. Enfin, l'INCAF a fourni des conseils et des informations de base à l'appui des travaux consacrés au processus de Heiligendamm.

113. Depuis 2008, le Partenariat pour une gouvernance démocratique s'emploie à venir en aide aux pays au sortir d'un conflit et aux États en situation de fragilité où les préoccupations liées à la cohérence des politiques et à l'influence de l'économie politique sont souvent exacerbées. Il a notamment procédé à un recensement des activités menées à l'appui du développement dans différents secteurs de l'économie d'États fragiles, dont la République démocratique du Congo, la Géorgie, la Grenade, le Guatemala, Haïti, le Liberia, la Sierra Leone et le Timor-Leste. Il est apparu que la coordination des activités d'aide au développement et la prise en compte des capacités humaines et politiques faisaient défaut dans tous ces pays. Des efforts ont été entrepris pour remédier aux déficits de capacités à court terme en procédant à une analyse des politiques, en recherchant des solutions à mettre en œuvre en collaboration et en conduisant des exercices pilotes au niveau des pays.

114. Dans le cadre du Partenariat pour une gouvernance démocratique, un Dialogue de haut niveau sur les politiques à suivre a été consacré, en mars 2009, aux difficultés que pose le recours à une force civile susceptible d'être déployée sans délai pour conduire des opérations internationales précoces de redressement destinées à restaurer ou à préserver des fonctions gouvernementales clés. La viabilité des interventions et l'impact à plus long terme de ces nouveaux outils de politique étrangère sur la gouvernance démocratique et le renforcement de l'appareil d'État ont été au cœur des débats.

115. L'Outil de sensibilisation au risque de l'OCDE a été mis au point par le Comité de l'investissement en coopération avec d'autres instances pour répondre aux appels lancés en 2002 et en 2005 par le Conseil de sécurité des Nations Unies et le sommet du G8 qui souhaitent que l'on s'attaque au problème de l'investissement privé dans les zones à déficit de gouvernance. Il complète les activités visant à soutenir les efforts déployés par le NEPAD pour appliquer « des mesures efficaces destinées à combattre la corruption, la subornation et les détournements de fonds » dans le cadre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

116. Depuis mars 2008, le CAD et le Comité de l'investissement encouragent l'utilisation de l'Outil de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance. Ils fournissent ainsi des indications opérationnelles par Internet pour aider les entreprises à venir à bout de dilemmes éthiques et s'emploient à promouvoir le dialogue entre la communauté des donateurs et celle de l'investissement. La table ronde d'experts du NEPAD-OCDE sur l'investissement dans les infrastructures de transport, qui a eu lieu en Ouganda, en décembre 2008, a servi de cadre à un dialogue ouvert sur les dilemmes éthiques auxquels sont confrontées les entreprises alors qu'elles mettent en œuvre des projets d'infrastructure. Un projet pilote sur les industries extractives démarrera en 2009. Les droits de l'homme et la corruption ont été retenus comme futurs domaines de travail. L'INCAF servira de cadre à des consultations faisant intervenir un grand nombre de parties prenantes sur la mise en œuvre de cet Outil, parallèlement à l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique. Des activités en collaboration sont également prévues avec le Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation et le Groupe de travail sur la corruption.

#### *Commerce et agriculture*

117. Le commerce est de toute évidence un puissant moteur de la croissance économique ; de plus, la libéralisation des échanges peut contribuer à l'amélioration du bien-être économique et à la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, la cohérence des politiques au service du développement exige que les politiques commerciales des économies développées n'aient pas de retombées négatives sur les pays en développement, et qu'elles soient alignées sur les objectifs de développement en général. L'analyse de l'impact sur le développement des projets continue d'être un enjeu important.

#### *Commerce et ajustement structurel*

118. Une série d'études de cas, portant sur des pays et des régions, analysent l'expérience des pays en développement en rapport avec la politique commerciale dans l'éventail des mesures nécessaires à la réussite de l'ajustement structurel. Ces travaux, centrés sur les pays en développement, viennent compléter l'importante étude consacrée au Commerce et à l'ajustement structurel réalisée pour la RCM de 2005. Les conclusions confirment que la croissance des échanges est une composante essentielle du développement ; cela étant, la libéralisation des échanges peut être à l'origine de difficiles problèmes d'ajustement – pour tous les pays, mais en particulier pour les pays en développement. Pour donner les meilleurs résultats, une politique commerciale ouverte doit s'accompagner de réformes concertées portant notamment sur l'IDE, le marché du travail, la fiscalité, la réglementation, les taux de change et la politique budgétaire. La situation propre à chaque pays pouvant varier considérablement, il convient d'adapter en conséquence les politiques suivies, et le moment où elles doivent être mises en œuvre. Ces travaux ont avalisé l'importance

particulière à accorder au nécessaire accroissement des exportations tôt dans le processus, qui doit aller de pair avec l'accroissement des importations.

#### *Aide pour le commerce*

119. Les Directions de la Coopération pour le développement et des Échanges et de l'agriculture préparent une nouvelle édition de « Aid for Trade at a Glance » qui sera publiée mi-2009. Cette publication a pour objet de faire le point sur l'évolution de l'aide pour le commerce au cours des dernières années, les approches suivies par les partenaires et les donateurs à l'égard des stratégies d'aide à l'appui des échanges et leur mise en œuvre, et les dimensions régionales. La cohérence des politiques au service du développement a été l'un des thèmes de la rencontre organisée dans le cadre du Dialogue sur l'aide à l'appui des échanges qui a eu lieu en novembre 2008. Les participants se sont entendus notamment sur la nécessité de mieux appréhender le rôle que peut jouer l'Aide pour le commerce en tant qu'instrument du développement et d'améliorer le suivi des programmes d'aide à l'appui des échanges. Des questions relatives à la cohérence des politiques au service du développement pourront se faire jour dans le cadre des travaux relatifs aux bonnes pratiques qui seront réalisés au cours du biennium à venir, notamment dans le contexte du prochain Examen global de l'aide pour le commerce qui sera mené à bien en coopération avec l'OMC à Genève en juillet 2009.

#### *Commerce et innovation*

120. Une série de documents étudiant l'importance des échanges pour l'innovation, qui s'appuient sur des études de cas sectorielles, et portant sur des pays aussi bien développés qu'en développement (ex. : l'agro-alimentaire en Afrique du Sud, l'habillement à Sri Lanka) ont été examinés et finalisés par le Groupe de travail du Comité des échanges. D'autres études traitent plus particulièrement des effets de la libéralisation sectorielle des échanges (ex. : l'Accord sur les technologies de l'information), l'accent étant mis sur les répercussions pour les pays en développement, notamment la contribution à la lutte contre la pauvreté.

#### *Facilitation des échanges*

121. Le Comité des échanges poursuit des travaux visant à évaluer l'importance économique relative de mesures spécifiques de facilitation des échanges destinées à améliorer l'efficacité des procédures de douane et des procédures aux frontières afin de permettre aux pays en développement de définir des priorités et de mobiliser les efforts en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités de façon plus ciblée. Les travaux récents menés avec DCD/POVNET ont porté plus particulièrement sur la relation entre la facilitation des échanges et les échanges transfrontières informels.

#### *Agriculture*

122. Dans de nombreux pays en développement, l'agriculture joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Les réformes agricoles menées dans les pays de l'OCDE ont eu des retombées positives substantielles pour les agriculteurs des pays en développement. De plus en plus, le soutien est découplé des décisions concernant la production et consenti sous des formes qui induisent moins de distorsions sur les échanges ; de nouvelles réformes s'imposent toutefois si l'on veut que les pays en développement améliorent leur potentiel pour une production agricole accrue et qu'ils s'intègrent mieux au marché mondial. Dans ce contexte, une grande partie des travaux menés par le Comité de l'agriculture présentent de l'intérêt pour les pays en développement. En particulier, plusieurs projets en cours contribuent au débat international sur les prix des matières premières alimentaires et sur la sécurité alimentaire, comme cela a été décrit dans la section 2.

*Lutte contre la corruption*

123. La corruption fait obstacle à la bonne gouvernance, à un développement économique durable, au processus démocratique et à l'instauration de pratiques commerciales loyales. L'OCDE est depuis plus d'une décennie un des chefs de file de la lutte contre la corruption dans le monde. Notre approche pluridisciplinaire traite de la corruption dans les transactions commerciales et dans le domaine de la fiscalité, de l'aide au développement et de la gouvernance, dans les pays membres et au-delà.

124. Le CAD (GOVNET) et le Centre de développement ont uni leurs efforts pour étudier la relation entre les aspects formels et informels de la gouvernance dans le processus de développement. Il s'agissait d'examiner en détail des aspects liés à la gouvernance et à la reddition de comptes dans des contextes où les institutions informelles et la gouvernance informelle occupent une grande place. Leurs travaux ont analysé l'impact que des réformes de la gouvernance ne prenant pas en compte le contexte politique modelé par les institutions informelles ont eu sur des aspects tels que le niveau de corruption. Ils ont abouti à la publication intitulée « *Informal Institutions: How Social Norms Help or Hinder Development* ». Les travaux de suivi porteront sur l'aide et la reddition intérieure de comptes. DEV a également apporté un précieux concours à l'élaboration des principes d'évaluation de la gouvernance de GOVNET.

125. Le CAD (GOVNET), en collaboration avec le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, assurera le suivi des engagements pris en matière de lutte contre la corruption par les gouvernements aussi bien des pays développés que des pays partenaires en développement lors du 3<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Accra en 2008. Les principaux engagements portaient sur la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC), mais également sur la nécessité d'intensifier les efforts pour combattre la corruption exercée par des personnes physiques ou des sociétés de pays de l'OCDE, en mettant l'accent sur la recherche, le gel et la restitution des actifs acquis illégalement. Dans le même ordre d'idées, les récents travaux relatifs à l'impact des paradis fiscaux sur les pays en développement requerront également une collaboration avec le Centre de développement. En partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la CCI, le BIAC, le TUAC et Transparency International, une rencontre est prévue avec des représentants des donateurs et du secteur privé en marge de la prochaine réunion des États parties à la CNUC qui se tiendra à Doha en 2009. Les conclusions qui en seront dégagées constitueront un volet d'une déclaration qui sera présentée à la réunion.

126. L'application effective de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption est conditionnée par l'entraide juridique que sont prêts à accorder les pays d'origine des agents publics étrangers concernés et par l'intensification des efforts déployés par les États parties pour la faire respecter. Il importe que les pays en développement soient désireux et capables de coopérer, notamment pour ce qui concerne les contrats passés dans le cadre de marchés publics financés par l'aide. La promotion de la Convention sur la lutte contre la corruption auprès de la communauté du développement s'inscrit dans le cadre des travaux conjoints que mène le CAD avec le Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales.

127. En vue de ce qui précède, le Secrétaire-général invite le Conseil à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document C(2009)66 ;
- b) invite le Secrétaire général à prendre les mesures qui s'imposent pour donner suite aux propositions énoncées dans le paragraphe 6 ;
- c) convient de déclassifier ce document.



## ANNEXE I : COLLABORATION À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT - EXAMEN DU PÔLE DÉVELOPPEMENT ET D'AUTRES INSTANCES

### A1. La collaboration s'impose et va s'amplifiant

128. Une OCDE cohérente est mieux à même de promouvoir des réponses communes aux problèmes mondiaux, de renforcer les impacts sur le développement et d'améliorer le fonctionnement général de l'économie mondiale. Les défis posés par la mondialisation, la crise financière et économique, le changement climatique et les inégalités au niveau mondial accentuent la nécessité de suivre des approches coordonnées pour répondre aux besoins des pays en développement. Les nouveaux mandats concernant l'élargissement et l'engagement renforcé confèrent de nouvelles dimensions aux travaux sur le développement et l'ouverture, et renforcent la nécessité pour l'OCDE de mener ses travaux dans l'optique de la cohérence des politiques.

129. Une meilleure compréhension des processus de développement fait ressortir l'importance que revêt la conduite d'un éventail approprié de larges interventions à l'appui du développement. Pour cela, il faut améliorer la cohérence des politiques et partant, la coordination horizontale dans l'ensemble de l'Organisation. La collaboration est essentielle pour optimiser les résultats et suppose que chaque acteur sache parfaitement en quoi consistent son rôle et ses responsabilités.

130. Dans ce contexte, il est clair que le pôle Développement n'entre que pour une partie dans les travaux que l'Organisation consacre au développement. L'évaluation interne du pôle Développement qui a eu lieu en 2005, a abouti à la conclusion que la promotion d'une stratégie cohérente à l'appui du développement à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE ne relève pas exclusivement de la responsabilité de ce pôle. Cela apparaît encore plus clairement aujourd'hui. Il nous faut promouvoir l'ensemble des travaux transectoriels menés en faveur du développement si nous voulons être efficaces et atteindre nos objectifs. On pourrait faire valoir que la question qui se pose à présent, est de savoir comment intégrer au mieux le développement dans les relations mondiales et s'il est justifié de retenir 7 unités comme formant le « pôle Développement » alors qu'en fait, tous les secteurs de l'Organisation sont associés à des travaux qui intéressent le développement.

131. Il est indispensable de trouver des solutions concrètes et de recenser les méthodes les plus efficaces pour améliorer la collaboration à l'échelle de l'ensemble du système tout en tenant compte des complémentarités et des différences existant entre les mandats et les structures de gouvernance des entités ou comités concernés. Il convient toutefois de ne pas nourrir de trop grandes ambitions quant à l'intensification de la collaboration si aucun changement structurel concernant le pôle n'est proposé par les membres ou si une planification plus holistique du PTB n'est pas envisagée. L'existence de différences structurelles internes explique le fait que bien souvent, le personnel n'est pas directement ou clairement incité à coopérer. Dans ces conditions, l'amélioration de la collaboration, aussi essentielle soit-elle, ne peut guère être poussée plus avant. La section A6 propose un cadre et des mesures propres à renforcer l'efficacité de la collaboration et à mieux défendre la cause du développement sous la houlette du Conseil, dans le cadre des structures existantes et dans la limite des ressources disponibles.

## A2. Rappel des faits – Évaluation interne du pôle en 2005

132. Le pôle Développement a vu le jour en janvier 2003 à la suite d'un examen de la structure organisationnelle des travaux menés par l'OCDE sur les questions de développement. Cette évaluation a été réalisée par un groupe de travail composé de Chefs de délégation et dirigé par l'Ambassadeur des Pays-Bas, Frans Engering<sup>18</sup>. A cette époque, le pôle était composé de la Direction de la coopération pour le développement (DCD), du Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM), du Centre de développement (DEV) et du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO). Trois entités supplémentaires – l'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA), le Partenariat pour une gouvernance démocratique (PGD) et l'Unité de soutien du processus de dialogue de Heiligendamm (PDH) – ont depuis lors été intégrées au pôle où elles coordonnent leurs activités avec celles des autres entités. Le pôle est placé sous la supervision d'un Secrétaire général adjoint chargé du développement et de la cohérence des politiques.

133. Le pôle Développement est devenu opérationnel en 2003<sup>19</sup> et il a fait l'objet d'une évaluation interne en 2005 [C(2005)7 et C/M(2005)2] et rend régulièrement compte au Conseil sur les progrès qu'il a accomplis en matière de collaboration.

134. L'évaluation interne du pôle Développement a fait apparaître que si la coordination au sein du pôle s'était nettement améliorée depuis sa création, des progrès étaient encore possibles. Toutefois, l'évaluation a notamment abouti à la conclusion selon laquelle le moment n'était pas opportun pour procéder à une évaluation externe du pôle Développement. Au lieu de cela, des suggestions ont été formulées pour aider le pôle à promouvoir l'adoption d'une approche cohérente du développement à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE.

135. Le Conseil a accueilli positivement les recommandations formulées, notamment celles visant à ce qu'une place centrale soit faite aux questions touchant au développement mondial dans tous les secteurs de l'Organisation. Il a été signalé dans l'évaluation que la promotion d'une stratégie cohérente en matière de développement à l'échelle de l'OCDE ne relevait pas exclusivement de la responsabilité du pôle Développement et qu'il serait souhaitable que des orientations soient fournies par le Conseil et l'équipe de direction. Il y a en outre été indiqué que le Conseil n'avait pas pleinement mis à profit les réunions biennuelles pour contribuer à bâtir une stratégie commune et à mettre en place un programme de travail coordonné pour les différentes entités chargées des questions de développement.

136. La création de nouvelles unités de soutien – l'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (2007), l'Unité consultative du Partenariat pour une gouvernance démocratique (2008) et l'Unité de soutien du Processus de Heiligendamm (2008) – a contribué à intensifier le dialogue avec les pays non membres et/ou les grands pays en développement. La nécessité d'une collaboration s'en est trouvée accrue.

---

<sup>18</sup> HOD(2002)4, C(2002)181/REV2, C/M(2002)18, point 258.

<sup>19</sup> Les six pôles sont les suivants : (1) Promouvoir une croissance économique durable, la stabilité financière et l'ajustement structurel ; (2) Offrir des perspectives d'emploi à tous, améliorer le capital humain et la cohésion sociale, et promouvoir un environnement durable ; (3) Contribuer à façonner la mondialisation dans l'intérêt de tous grâce au développement des échanges et de l'investissement ; (4) Renforcer la gouvernance dans le secteur public et dans le secteur privé ; (5) Contribuer au développement des économies non membres ; et (6) Pour une gestion efficace de l'Organisation.

### A3. Progrès accomplis depuis l'évaluation interne de 2005

137. Cette section fait état des progrès accomplis au regard de trois grands objectifs fixés aux termes de l'évaluation : (a) bâtir une approche plus cohérente du développement pour l'ensemble de l'OCDE ; (b) faire mieux entendre à l'extérieur la voix de l'OCDE sur les questions de développement ; et (c) améliorer la coordination entre les entités composant le pôle. Les principales améliorations récemment apportées au titre de chacun de ces objectifs sont brièvement décrites dans les sections ci-après.

#### A3.1 Bâtir une approche plus cohérente du développement pour l'ensemble de l'OCDE

- **Le Cadre cohérent pour les travaux de l'Organisation sur les questions de développement** a été élaboré en 2006. Avec le soutien des entités composant le pôle Développement, il a contribué à faire mieux prendre conscience de l'importance que revêt le développement. Aujourd'hui, d'autres directions et comités prennent part dans une très large mesure aux activités à l'appui du développement. Un nombre sans cesse croissant de comités de l'OCDE comprend la nécessité d'associer à leurs travaux les pays en développement afin de servir au mieux les pays membres.
- **Rationalisation des relations mondiales de l'Organisation**, conformément aux orientations du Conseil qui a défini à plusieurs reprises les priorités relatives à ces activités<sup>20</sup>.
- Instauration d'un partenariat plus structuré et plus cohérent avec de grandes économies dans le cadre du **Processus d'engagement renforcé** (Brésil, République populaire de Chine, Inde, Indonésie et Afrique du Sud) en application de la décision du Conseil des ministres de mai 2007<sup>21</sup> et du **processus d'élargissement** qui confère de nouvelles dimensions aux travaux sur le développement. Voir encadré 3.
- **Le Programme sur la cohérence des politiques** a contribué avec succès à **faire mieux comprendre l'importance que revêt la cohérence des politiques pour le développement** et les arbitrages qu'il est indispensable d'opérer au sein des directions et des comités et entre eux, comme l'on rappelé les ministres de l'OCDE en juin 2008<sup>22</sup>.
- **S'attaquer aux défis mondiaux** (changement climatique, échanges, migrations, par exemple) d'une manière globale qui tienne également compte des impacts sur les pays en développement. L'association des grands pays en développement au dialogue sur les questions mondiales est maintenant devenue pratique courante dans de nombreux domaines de travail de l'OCDE.
- **Renforcement du sentiment qu'ont les comités d'être parties prenantes au règlement des problèmes mondiaux** au moyen de l'établissement de liens fonctionnels entre les Forums mondiaux et les comités en 2008.

<sup>20</sup> Un cadre pour les relations de l'OCDE avec les non-membres (C(2005)158/FINAL) ; Approches régionales : Synthèse et lignes directrices stratégiques (C(2006)168/FINAL) ; Examen des Forums mondiaux de l'OCDE (C(2007)131/FINAL).

<sup>21</sup> Le mandat donné par le Conseil prévoyait aussi la mise en œuvre d'une initiative analogue mais distincte pour renforcer la coopération de l'OCDE avec certaines régions présentant un intérêt stratégique, à commencer par l'Asie du Sud-Est (C/MIN(2007)4/FINAL) ; Engagement renforcé – Vers un partenariat renforcé entre les grandes économies émergentes et l'OCDE – Rapport au Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, 4 et 5 juin 2008 [C/MIN(2008)5/FINAL].

<sup>22</sup> Déclaration ministérielle sur la CPD (C/MIN(2008)2/FINAL).

### Encadré 3. Engagement renforcé

Depuis le lancement, en mai 2007, du processus d'engagement renforcé avec le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud, cette initiative est devenue une composante importante de la stratégie de relations mondiales de l'OCDE et elle apporte une contribution positive aux travaux de l'Organisation sur les questions de développement. À la RCM de 2008, tous les pays visés par l'engagement renforcé se sont fait représenter par un ministre ou un ministre adjoint et ils ont contribué de façon très fructueuse aux débats sur les questions clés de développement, comme les échanges et les prix des produits de base. Avec la crise mondiale actuelle et les efforts déployés pour mettre en place une nouvelle architecture financière et économique internationale, l'engagement renforcé s'inscrit dans un nouveau contexte majeur. La priorité accordée à l'engagement renforcé se retrouve dans les dotations prévues pour le PTB 2009-2010. Les travaux menés dans le cadre de cette initiative couvrent maintenant un large éventail d'activités de l'OCDE, comme les études économiques périodiques, l'alimentation des bases de données statistiques, le capital humain, l'emploi et les affaires sociales, les échanges, l'investissement, la lutte contre la corruption, la concurrence, la gouvernance et le développement territorial, pour ne citer que les principaux domaines.

On trouvera ci-après quelques exemples du renforcement de l'engagement présentant un intérêt particulier pour le développement :

Le Forum mondial sur les échanges (juin 2008) a porté sur les politiques commerciales menées par les BRIICS (Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud) et sur leur impact sur les PMA. La sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la vulnérabilité au changement climatique sont autant de questions qui préoccupent vivement les PMA. Dans le prolongement du Forum et de travaux connexes, une publication sur la mondialisation et les économies émergentes (« Globalisation and Emerging Economies ») a été présentée lors de manifestations organisées aux Nations Unies et à l'Organisation mondiale du commerce, à Genève, en mars 2009. Durant le biennium 2009-10, les travaux de TAD sur les pays visés par l'engagement renforcé aborderont des thèmes comme l'évolution de la configuration de l'avantage comparatif, l'impact de la montée en puissance de la Chine sur les pays de la région asiatique et les enseignements tirés de l'expérience d'ajustements réussis. Les retombées sur d'autres pays en développement (PMA) pourraient être étudiées dans ce contexte. En 2008, les compétences de l'OCDE en matière d'examen économiques nationaux ont été étendues à tous les pays partenaires visés par l'engagement renforcé. Les travaux d'ECO sont également intéressants dans la mesure où ils offrent la possibilité d'étudier les retombées dans l'environnement économique plus large.

Le CAD s'attache à faire mieux connaître ses travaux dans les pays visés par l'engagement renforcé et encourage ces pays à participer aux débats sur l'aide et l'efficacité de l'aide. Tous les partenaires au titre de l'engagement renforcé sont invités aux réunions du CAD au niveau des hauts fonctionnaires ainsi qu'au Forum mondial sur le développement. Un Dialogue spécifique sur la coopération triangulaire sera organisé au Mexique, en septembre, et l'on s'attend à ce que les pays visés par l'engagement renforcé jouent un rôle de premier plan dans les débats. Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide aura, en avril, un échange de vues sur la coopération Sud-Sud, laquelle présente beaucoup d'intérêt pour tous ces pays. Les principaux défis à relever auront trait à la capacité de participer au dialogue mondial sur ces questions et au recensement de thèmes d'intérêt mutuel. Les activités de recensement au niveau des pays qui seront menées en 2009 auront pour objet d'identifier des problèmes d'ordre pratique à examiner dans le cadre du dialogue futur. Dans le cadre du nouveau Groupe d'étude Chine-CAD qui a été créé en janvier 2009, des experts représentant la Chine et des membres du CAD examineront ensemble le dossier de la lutte contre la pauvreté en Chine et l'expérience qu'a ce pays de la collaboration avec les donateurs du CAD, et s'emploieront à faire mieux comprendre les impacts que la coopération économique entre la Chine et l'Afrique a en termes de réduction de la pauvreté.

Comme suite à l'adhésion de l'Indonésie au Centre de développement, en février 2009, quatre pays sur les cinq visés par l'engagement renforcé sont maintenant membres de ce Centre et de son Comité directeur. Il est prévu d'organiser un grand nombre de réunions dans ces pays, notamment dans le cadre de la présentation des Perspectives régionales du Centre pour l'Afrique et l'Amérique latine.

### ***A3.2 Faire mieux entendre à l'extérieur la voix de l'OCDE sur les questions de développement***

138. Des améliorations ont été apportées pour faire en sorte que les diverses déclarations de l'OCDE sur le développement renvoient à un message cohérent et concerté alors que nous nous employons à intensifier la coopération mondiale. Les principales améliorations enregistrées à cet égard sont les suivantes :

- **Adoption de déclarations d'actualité sur des questions nouvelles de développement international**, comme la Déclaration sur la politique d'aide des pays donateurs émanant du Secrétaire général et du Président du CAD ; la Déclaration sur les progrès accomplis dans la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement ; l'engagement pris par les grands exportateurs de maintenir le soutien au crédit pour les importations des pays en développement ; la Déclaration de Séoul concernant notamment la promotion d'une économie mondiale Internet ; et le renouvellement de l'engagement pris par les ministres de l'OCDE à l'égard de la cohérence des politiques au service du développement.
- **Élaboration de vastes publications sur le développement**, comme le Rapport sur la coopération sur le développement, la brochure de l'OCDE intitulée « Une présence active en Afrique », les Perspectives économiques en Afrique publiées conjointement par le Centre de développement et la Banque africaine de développement (BAD), l'atlas web de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et le Rapport Afrique de l'Ouest du CSAO/CEDEAO, les Examens mutuels de l'efficacité du développement publiés conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA-ONU), les examens sectoriels consacrés à des non-membres (par exemple, dans des secteurs comme l'innovation, l'investissement, l'agriculture), la publication de l'OMC/OCDE intitulée « Aid for Trade at a Glance », les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO pour 2008-2017, les Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique (voir encadré 4) et le Programme d'investissement MENA-OCDE, les Perspectives du développement mondial et le Programme horizontal sur les prix alimentaires. Parmi les initiatives électroniques, on peut citer le lancement du premier « wiki » de l'OCDE sur les questions d'égalité homme-femme et le développement ([wikigender.org](http://wikigender.org)) et la construction de portails web régionaux (avec l'Afrique comme pilote).
- **Participation à de grandes manifestations internationales pour véhiculer des messages sur le développement**, comme le Forum mondial de l'eau, les conférences des Nations Unies sur les changements climatiques devant conduire à la Conférence COP-15, le Groupe de pilotage pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement en Afrique convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies et la réunion de haut niveau sur les Objectifs du millénaire pour le développement, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, les discussions pilotées par le FMI, à Dar es Salaam, sur les nouveaux défis et les nouveaux partenariats pour la croissance en Afrique et le « World Economic Forum » organisé à Davos.
- **Contributions apportées à des processus majeurs**, comme le G8 et le G20. On peut citer les contributions de l'OCDE aux travaux en cours sur la crise financière et économique. L'Unité de soutien du Processus de dialogue de Heiligendamm et l'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique ont des rôles spécifiques à jouer à cet égard.
- **Rôle moteur dans l'organisation de manifestations conjointes sur des questions nouvelles intéressant le développement**, comme le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Accra, la Conférence internationale sur le financement du développement à Doha, le

Séminaire FMI-OCDE-Banque mondiale sur la réponse à la crise et les stratégies de sortie, la Conférence parlementaire de haut niveau sur la cohérence des politiques au service du développement et les migrations organisée conjointement avec le Parlement européen et la Commission européenne, le Forum mondial sur l'investissement pour le développement (avec la CNUCED) et le Forum mondial de l'OCDE sur le thème « Comment mesurer et favoriser le progrès des sociétés ».

#### Encadré 4. L'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique

L'*Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique* a pour but de renforcer la capacité des pays africains de définir et mettre en œuvre des réformes concrètes pour améliorer les conditions de l'investissement en vue de favoriser l'instauration d'une croissance stable et d'un développement durable.

Après une première phase axée sur la tenue d'un dialogue sur les politiques à suivre à l'échelon régional (2006-2008), la phase II de l'Initiative a été lancée en décembre 2008. Si elle continue de jouer un rôle central pour faciliter le dialogue régional autour des politiques de l'investissement, l'Initiative appuie également les réformes de la politique d'investissement au niveau des pays en mettant à profit les méthodes d'apprentissage au contact des pairs et les instruments relatifs à l'investissement de l'OCDE tels que le *Cadre d'action pour l'investissement* (CAI), les *Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures* et l'*Outil de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance*.

L'*Initiative* a constitué le cadre d'un dialogue continu entre pairs sur la politique de l'investissement. Les Tables rondes organisées au titre de l'*Initiative* (Entebbe en 2005, Brazzaville en 2006, Lusaka en 2007, Ouganda en 2008) permettent de réunir des praticiens des politiques d'investissement de toute l'Afrique, et des pays membres de l'OCDE intéressés. Du point de vue de la cohérence des politiques, l'Initiative peut se prévaloir d'avoir concouru au renforcement du volet investissement du Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP). À travers une collaboration étroite avec le Secrétariat du MAEP, l'*Initiative* a permis de mieux faire comprendre l'importance des réformes du climat de l'investissement en tant que composantes du processus du MAEP.

Le *Cadre d'action pour l'investissement* est également utilisé dans le contexte de l'Initiative en tant qu'outil de promotion de la cohérence des politiques dans les pays partenaires, offrant un espace commun de dialogue et de coopération entre les pays comme entre les acteurs du secteur privé autour des questions relevant des politiques relatives à l'investissement international. La cohérence est également un objectif soutenu dans le cadre de l'Initiative, sous la direction d'un Groupe de pilotage présidé par le Directeur exécutif du NEPAD. Outre les pays du NEPAD et de l'OCDE, le Groupe de direction comprend la Commission de l'Union africaine et d'autres acteurs africains publics et privés de premier plan, dont le Secrétariat du MAEP et les Communautés économiques régionales.

De son côté, le CAD met à profit les Tables rondes organisées dans le cadre de l'*Initiative* pour promouvoir auprès des donateurs les lignes directrices qu'il a élaborées sur les moyens d'utiliser l'APD comme catalyseur de l'investissement privé et d'assurer l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres. Le Président du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (POVNET) est membre du Groupe de direction de l'*Initiative*. L'*Initiative* unit ses efforts à ceux du Forum pour le partenariat avec l'Afrique et du Centre de développement, notamment à travers la participation de ces deux organismes à son Groupe de direction. L'Initiative s'est ainsi appliquée à renforcer les synergies afin d'influer sur des processus politiques tels que les réunions du G8. L'*Initiative* concourt à l'élaboration des notes d'information et des brochures du CCNM ainsi qu'à l'organisation de ses réunions sur l'Afrique et le développement. Par ailleurs, l'*Initiative* fera fonction de cadre complémentaire pour faire connaître les travaux sur l'ouverture des marchés et l'intégrité des entreprises réalisés par le Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales et par d'autres organes de l'OCDE dont DAF assure le Secrétariat.

### A3.3 Améliorer la coordination entre les entités composant le pôle

139. Plusieurs mesures ont été prises pour promouvoir les synergies au sein du pôle et avec d'autres directions, à savoir notamment :

- **Renforcement de la coordination au niveau des directeurs.** Les grandes directions ont été invitées à participer à des réunions des responsables des entités composant le pôle pour leur montrer comment intégrer les considérations de développement dans leurs activités et examiner d'éventuels projets conjoints.
- **Préparation du Programme de travail et budget pour 2009-10 :** Plusieurs réunions des responsables des entités formant le pôle ont été organisées en 2008 et centrées sur la coordination à assurer pour la planification du PTB. Les problèmes concrets rencontrés dans le cadre de cet exercice sont notamment les suivants : des processus différents pour chaque entité en ce qui concerne la préparation interne et les discussions budgétaires au Comité du budget et au Conseil (voir les propositions pour l'amélioration dans la section A6).
- **Gestion de l'information.** Création, en 2008, d'un site SharePoint dédié au pôle, comprenant un calendrier électronique des manifestations internationales et des manifestations organisées par l'OCDE sur des questions de développement, un cadre de planification des missions et des comptes rendus de mission.
- **Lancement de manifestations à l'échelle du pôle et à l'échelle de l'OCDE,** notamment préparatifs de la réunion à haut niveau entre le CAD et EPOC en mai 2009 comme suite à la réunion ministérielle de 2006, travaux conjoints sur la crise alimentaire (Comité de l'agriculture, Réseaux du CAD sur la réduction de la pauvreté), dialogue sur « l'aide à l'appui des échanges » (TAD et DCD). Les travaux s'articulant autour de projets horizontaux sur l'innovation, les migrations et l'eau font intervenir plusieurs directions et comités.
- **Facilitation de l'apport de contributions et renforcement des impacts grâce à la création de groupes horizontaux au sein du Secrétariat,** comme le Réseau sur la cohérence des politiques, le Groupe intra-Secrétariat sur l'Afrique, l'Équipe de projet sur la lutte contre la corruption et le Groupe de contact interne au Secrétariat pour le PGD. Le Forum mondial sur le développement et le Forum mondial sur les échanges ont été cités comme exemples<sup>23</sup> par le Conseil pour ce qui est de stimuler la réalisation d'autres travaux pluridisciplinaires. Le Forum mondial sur le développement a aidé jusqu'ici à renforcer la cohérence des messages sur des questions comme le financement du développement au moyen de fonds mondiaux et de partenariats public-privé ; son site web et son site SharePoint sont l'un et l'autre gérés conjointement par DEV et DCD. Le Forum mondial sur l'investissement international qui s'est tenu en 2008 a été centré sur les pays en développement bénéficiant de contributions de plusieurs directions.
- **Soutien au renforcement des capacités.** Il doit permettre aux pays partenaires de prendre en main leur processus de développement, ce qui est indispensable pour garantir la durabilité. Les lignes directrices du CAD sur le renforcement des capacités<sup>24</sup> sont une référence internationale de premier ordre dans ce domaine. La nouvelle collaboration vise à promouvoir entre les directions de l'OCDE une plus grande cohérence des travaux consacrés à la question afin de rechercher des synergies avec les travaux menés au plan international. Pas moins de 18 initiatives distinctes

<sup>23</sup> C(2007)131/FINAL (paragraphe 43).

<sup>24</sup> OCDE/CAD. *Relever le défi posé par le renforcement des capacités : évoluer vers de bonnes pratiques*. Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, 2006.

relatives aux capacités ont été recensées dans toute l'Organisation, lesquelles sont relayées par la DCD, DAF, ENV, GOV, DEV, le CSAO, le FPA, le PGD, le PDH et Paris21. Une première série de manifestations consacrées au renforcement des capacités couvrira les capacités des systèmes nationaux, les capacités dans les situations de fragilité, une meilleure compréhension des points de vue des pays du Sud et enfin, un séminaire d'apprentissage/formation sur la question des capacités à l'intention des membres du groupe. Une première manifestation sur le thème du « renforcement des capacités appliqué aux systèmes nationaux » a porté plus particulièrement sur la mise en place de systèmes nationaux de gestion des finances publiques, l'un des points clés de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra. Le Groupe de liaison interne au Secrétariat du Partenariat pour la gouvernance démocratique (PGD) qui a pour objet de recenser les synergies, contribue aussi à la mise en place de l'approche du renforcement des capacités à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE.

- Parmi les exemples d'initiatives en faveur du renforcement des capacités menées au niveau international par l'OCDE, il convient de citer le projet des *Perspectives économiques en Afrique* qui vise à renforcer les capacités d'analyse chez nos partenaires africains. En 2008, le CTPA, aux côtés de la DCD, a travaillé avec les autorités fiscales sud-africaines (South African Revenue Service – SARS), des dirigeants d'administrations fiscales africaines et la Banque africaine de développement à l'organisation d'une importante conférence sur la fiscalité, le renforcement de l'appareil d'État et le renforcement des capacités. Ces travaux ont débouché sur la création d'un Forum africain sur l'administration fiscale qui a été lancé en 2009.

#### **A4. Présentation générale des entités composant le pôle**

##### ***A4.1. Compétences essentielles et publics clés des entités***

###### ***Centre pour la coopération avec les non-membres***

140. Le Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM) a été créé en 1997 pour rationaliser les relations avec les non-membres du point de vue de la structure de gestion et du contenu des programmes. Ce Centre aide les hauts responsables et le Conseil de l'OCDE, principalement par l'intermédiaire de son Comité des relations extérieures, à assurer la planification stratégique et la hiérarchisation des priorités des relations mondiales de l'Organisation (c'est-à-dire ses activités avec les non-membres et avec d'autres organisations internationales) en veillant à ce que le programme de travail soit cohérent et mis en œuvre conformément aux objectifs stratégiques. L'énoncé de mission actuel du CCNM a été consigné par le Comité des relations extérieures le 28 avril 2008<sup>25</sup>.

###### *Compétences essentielles :*

- Émettre des avis et assurer la coordination de la politique générale et du développement des relations de l'Organisation avec les non-membres et les organisations internationales ;

###### *Publics clés :*

- Membres de l'OCDE, partenaires visés par l'engagement renforcé et autres non-membres ;
- Organisations internationales, en particulier leurs responsables chargés de la planification stratégique de leurs relations avec l'OCDE ; organisations non gouvernementales, notamment le TUAC et le BIAC ;

<sup>25</sup>

ERC(2008)3/REV1.



- Canaux de communication : Conseil, ERC, groupes de réflexion informels, missions, web.

### *Comité d'aide au développement*

141. Depuis la création de l'OCDE, le Comité d'aide au développement (CAD) qui est issu du Groupe d'aide au développement (GAD), créé en 1960, fait office de forum international pour la coordination et la formulation des politiques des donateurs à l'égard des pays partenaires sur la voie du développement<sup>26</sup>. Le Comité est desservi par la Direction de la coopération pour le développement (DCD). Les consultations directes avec des experts et des fonctionnaires des pays partenaires se sont considérablement développées ces dernières années. Le CAD élabore des lignes directrices sur des questions essentielles touchant à la coopération pour le développement aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra<sup>27</sup>.

#### *Compétences essentielles :*

- Source de référence pour les statistiques de l'aide publique au développement ; mobilisation d'une APD plus importante et renforcement de l'efficacité de l'aide en améliorant l'alignement des efforts d'aide, leur harmonisation et leur ciblage sur les résultats, et en encourageant le déliement de l'aide ;
- Évaluation des politiques de coopération pour le développement mises en œuvre par les membres dans le cadre des examens par les pairs ;
- Conduite d'analyses, élaboration d'orientations et recensement de bonnes pratiques dans des domaines clés de l'aide au développement, comme l'environnement, les conflits et la fragilité, l'égalité homme-femme, la gouvernance, la lutte contre la pauvreté, l'évaluation, le renforcement des capacités, l'aide à l'appui des échanges et l'architecture de l'aide.
- Soutien à la cohérence des politiques au service du développement au moyen des examens par les pairs et de la collaboration avec d'autres parties prenantes.

#### *Publics clés :*

- Membres du CAD et autres membres de l'OCDE, donateurs émergents, pays partenaires ; principalement les gouvernements, les organisations internationales et la société civile.
- Canaux de communication : publications, sites web et réunions ; participation du public extérieur à l'OCDE aux réunions et activités des organes subsidiaires.

<sup>26</sup> Le CAD compte huit organes subsidiaires (le Groupe de travail sur les statistiques, le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, le Réseau sur l'évaluation du développement, le Réseau sur l'égalité homme-femme, le Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement, le Réseau sur la réduction de la pauvreté, le Réseau sur la gouvernance et le Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité) qui ont eux-mêmes diverses sous-structures comme des équipes de projet.

<sup>27</sup> [www.oecd.org/dataoecd/58/16/41202012.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/58/16/41202012.pdf).

### ***Centre de développement***

142. Le Centre de développement a été créé en 1962 pour faire le lien entre les pays membres de l'OCDE et les économies émergentes et les pays en développement. En mars 2009, 15 non-membres sont devenus membres du Centre. Ce dernier appelle l'attention des membres de l'OCDE sur des problèmes nouveaux ou systémiques, susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et les aide ainsi que leurs partenaires à trouver des solutions novatrices pour faire face aux défis mondiaux posés par le développement, faire reculer la pauvreté et réduire les inégalités.

#### *Compétences essentielles :*

- Partenariats stratégiques : engagement auprès de certaines communautés d'action et organisations autonomes, appartenant aussi bien au secteur gouvernemental que non gouvernemental, ou encore au secteur ou à but lucratif ou à but non lucratif, pour faciliter l'apprentissage par les pairs et stimuler la recherche de solutions novatrices à l'appui du développement dans un cadre informel, autre que celui des négociations officielles ;
- Conclusions pertinentes pour l'action des pouvoirs publics : conclusions tirées d'analyses très pointues, conduites en interne ou dans des institutions extérieures, dans des pays de l'OCDE ou dans des pays non membres, qui sont communiqués de manière efficace ;
- Innovation et souplesse : conception, gestion et mise en œuvre de solutions novatrices pour venir à bout de blocages spécifiques de la politique de développement en rassemblant les partenaires compétents et en réunissant les ressources technologiques et financières appropriées.

#### *Publics clés :*

- Responsables de haut niveau des pays de l'OCDE et de pays non membres ;
- Faiseurs d'opinions et fonctionnaires, société civile, secteur privé, médias traditionnels et nouveaux médias ;
- Canaux de communication : séances d'information spéciales et dialogue ouvert, médias spécialisés, bases de données et site web propres, manifestations, publications dans des revues.

### ***Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest***

143. Le Club du Sahel (devenu en 2002 le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest) a été créé en 1976 avec le soutien du CAD. Il s'agit d'une initiative conjointe des pays d'Afrique de l'Ouest et de dix membres de l'OCDE. Il assure la liaison entre l'Afrique de l'Ouest et l'OCDE en encourageant un dialogue sur les questions régionales centré sur les politiques de développement et les pratiques en matière d'aide.

#### *Compétences essentielles :*

- Suivi et analyse des grandes évolutions politiques, économiques et sociales régionales en Afrique de l'Ouest ;
- Promotion d'approches du développement et d'outils novateurs : partenariats et réseaux stratégiques, coopération régionale visant à améliorer l'efficacité de l'aide ;

- Soutien apporté aux organisations africaines et ouest-africaines dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et de stratégies régionales ;
- Aide fournie aux membres de l'OCDE pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives régionales dans des domaines comme le travail des enfants, ou encore les incidences sur la sécurité du changement climatique au Sahel.

*Publics clés :*

- Hauts responsables, organisations régionales et internationales (CEDEAO, CILSS, UEMOA<sup>28</sup>, UA, FAO, Banque mondiale, CE, PNUD) ;
- Représentants du secteur privé, instituts de recherche, groupes de la société civile, médias ;
- Canaux de communication : le portail d'information sur l'Afrique de l'Ouest CEDEAO/CSAO, qui sera lancé à la mi-2009, fournira des informations et des données essentielles sur l'Afrique de l'Ouest.

***L'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique***

144. Le Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA) a été créé en 2003 par les pays du G8 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Russie), des pays africains, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et un certain nombre de partenaires au développement multilatéraux et de non-membres du G8 à la suite du Sommet d'Évian, dans l'optique d'élargir le dialogue entre le G8 et le NEPAD. Le FPA est devenu une tribune de premier plan où les problèmes rencontrés, les priorités définies et les engagements souscrits à l'appui du développement de l'Afrique peuvent être examinés et faire l'objet d'un suivi au plus haut niveau. L'Unité de soutien a été créée en 2006 pour une période de trois ans, reconduite depuis pour une année. Le renouvellement du mandat de l'Unité de soutien sera examiné par le Conseil et le FPA à la mi-2010.

*Compétences essentielles :*

- Suivre les progrès réalisés au regard des engagements souscrits par l'Afrique et ses partenaires au développement, le plus récemment dans des domaines tels que le financement du développement, le changement climatique, la crise financière et économique, l'agriculture et la gouvernance ;
- Fédérer les travaux de l'OCDE concernant l'Afrique ;

*Publics clés :*

- Gouvernements africains, G8, Union africaine, NEPAD, donateurs du CAD, BAfD, Banque mondiale et Fonds monétaire international, et Nations unies ;
- Acteurs du développement, société civile, laboratoires d'idées.
- Canaux de communication : publications, réunions du FPA, web.

---

<sup>28</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

### ***Unité de soutien du Processus de dialogue de Heiligendamm***

145. Au sommet du G8 qui s'est tenu à Heiligendamm en 2007, les membres du G8, les pays du G5 (Afrique du Sud, Brésil, République populaire de Chine, Inde et Mexique) et la Commission européenne ont décidé d'engager un dialogue à haut niveau sur des questions d'actualité dans un cadre formalisé et structuré. L'OCDE a été invitée à apporter son soutien organisationnel et technique à ce processus. Le Conseil a approuvé la création de l'Unité de soutien du Processus de dialogue de Heiligendamm, pour un mandat de deux ans courant jusqu'au sommet du G8 de 2009.

146. Le processus de dialogue s'articule autour des quatre piliers que sont l'investissement, l'innovation, l'énergie et le développement. Comme l'ont souhaité les partenaires au dialogue, ce dernier facilite les échanges de vues sur le développement, notamment pour tirer les leçons de l'expérience acquise, selon les principes d'un partenariat équitable, de l'ouverture et de la transparence. Il vise à définir un terrain d'entente autour des objectifs, des instruments et des pratiques en matière de coopération pour le développement, sur la base du Programme d'action d'Accra et de la Déclaration de Doha.

#### *Compétences essentielles :*

- Contribuer à instaurer la confiance entre les partenaires au dialogue.

#### *Publics clés :*

- Responsables des politiques des pays du G8, du G5 et de la Commission européenne et experts issus d'organismes publics. Consultations avec l'UA, la CEA-ONU et la Banque africaine de développement ;
- Canaux de communication : coprésidents et partenaires.

### ***Unité consultative du Partenariat pour la gouvernance démocratique***

147. Le Partenariat a été lancé en octobre 2007. Les membres fondateurs en sont l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, les États-Unis, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Turquie, ainsi que le PNUD, l'Organisation des États américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'OCDE. Il est actuellement composé de 14 pays et organisations internationales, auxquels s'ajoutent 4 pays observateurs. Son unité de soutien, l'Unité consultative du PGD, est hébergée par l'OCDE<sup>29</sup> depuis février 2008, avec un mandat initial de trois ans qui sera réexaminé en 2011.

148. Le PGD a pour objet d'examiner comment la communauté internationale peut aider les pays en développement souffrant d'un déficit de capacités, en particulier les États se trouvant dans des situations de fragilité, à renforcer leurs institutions de gouvernance et les fonctions essentielles incombant à l'État. Cette initiative concentre les efforts de recueil d'informations sur les États fragiles ou se relevant d'un conflit qui sont dotés de faibles capacités institutionnelles et souhaitent renforcer les capacités de l'appareil d'État et leur aptitude à fournir des services. Le PGD s'intéresse à ce que l'on sait aujourd'hui sur la mesure dans laquelle la fourniture rapide et efficace de services à la population permet de renforcer la structure de gouvernance participative et contribue directement à instaurer des relations positives entre le citoyen et l'État. Dans la phase initiale du PGD, les régions couvertes comprenaient l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes, le Caucase et l'Amérique centrale.

---

<sup>29</sup>. C(2007)71/REV1.

*Compétences essentielles :*

- Produits fondés sur le savoir : concentration des efforts sur les nouveaux travaux de recherche et les tendances qui se dessinent concernant le soutien à la fourniture de services dans les pays en développement ;
- Initiatives sur le terrain : fourniture d'un soutien aux États fragiles ou sortant d'un conflit qui s'efforcent d'améliorer la fourniture de services à leur population ;
- Solutions collaboratives : recensement et renforcement des synergies entre les institutions des pays et organisations membres du Partenariat, les organisations internationales et régionales, et les autres parties prenantes ; action visant à faciliter l'accès aux meilleures pratiques et informations à l'échelle mondiale ainsi qu'à du personnel qualifié pour une période déterminée.

*Publics clés :*

- Gouvernements et organisations internationales membres du PGD ;
- Organisations internationales œuvrant dans le domaine du développement, de la gouvernance et du renforcement des capacités ; autres gouvernements (donneurs et pays en développement) ; organisations non gouvernementales, laboratoires d'idées spécialisés ;
- canaux de communication : réunions du Groupe de pilotage du PGD, du Groupe de travail et Groupe d'experts et autres réunions du PGD ; Conseil de l'OCDE ; conférences multilatérales ; contacts bilatéraux ; bulletin bimensuel, web.

**A4.2 Évaluation des entités**

149. L'évaluation des résultats du **CCNM** se fait dans le cadre de la préparation du Rapport d'exécution des programmes (PIR) qui a lieu tous les deux ans. Le **CAD** a fait l'objet d'une *Évaluation en profondeur par le Conseil* en 2007. En se fondant sur les recommandations formulées à cette occasion, le Comité mène actuellement un exercice de réflexion avec des représentants de haut niveau pour essayer de définir comment il pourrait maintenir, voire accroître la pertinence de ses travaux à un moment où le contexte du développement est en pleine évolution. Il est prévu qu'un rapport sera remis au Conseil en juillet 2009 (**voir l'encadré 5**).

150. 147. Le **Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO)** a fait l'objet d'évaluations externes en 2005 et en 2006. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de celles-ci, un plan sur cinq ans mettant davantage l'accent sur la constitution de réseaux et la communication a été élaboré. Les Pays-Bas ont proposé de procéder à une évaluation à mi-parcours des Orientations du plan de travail 2008-2012 du CSAO. Le **Centre de développement** a pour sa part fait l'objet en 2006 d'une évaluation par ses parties prenantes réalisée par un consultant extérieur sous la supervision du Sous-groupe sur l'évaluation de son Comité directeur. Le rapport rédigé à l'issue de cet exercice a été soumis au Conseil le 16 novembre [DEV/GB(2006)4 ; C/M(2006)18]. Le Centre a pris des mesures en réponse aux recommandations ainsi édictées, notamment en se concentrant sur un nombre plus restreint de questions très spécialisées, en resserrant les liens avec les groupes de réflexion et les chercheurs des pays du Sud et en accueillant de nouveaux membres. L'évaluation des travaux du **Partenariat pour la gouvernance démocratique** devrait avoir lieu en 2011, troisième année d'activité de l'Unité consultative.

### **Encadré 5. L'exercice de réflexion du CAD**

L'exercice de réflexion stratégique a pour objectif de déterminer comment maintenir et améliorer la pertinence du CAD au cours des dix à quinze années à venir. Il vise, au vu des évolutions en cours sur la scène mondiale du développement, à débrouiller les adaptations à opérer dans la coopération pour le développement face aux défis nouveaux qui en résultent. Il est l'occasion de s'interroger sur le rôle futur du CAD et de formuler des propositions qui l'aideront à rehausser sa pertinence et son efficacité au service du développement mondial. Les considérations suivantes, notamment, ont retenu l'attention du Groupe de réflexion :

La coopération pour le développement a apporté une grande contribution au développement au cours des six décennies écoulées. Les méthodes de travail doivent désormais évoluer. Il ne saurait y avoir de développement durable si ne sont pas prises en compte les préoccupations des pays en développement dans des domaines tels que les échanges, la sécurité et les migrations. Une coopération d'envergure mondiale n'a jamais été aussi importante.

Les priorités mondiales, à commencer par le changement climatique, doivent être intégrées dans l'action menée à l'échelle planétaire à l'appui du développement. Il est urgent de réformer les structures de gouvernance des institutions internationales afin d'en accroître la légitimité et l'efficacité.

Le CAD a joué un rôle déterminant dans l'évolution de la coopération pour le développement. Il a su montrer la voie et innover, par exemple avec ses travaux des années 90, qui ont débouché sur les OMD, et ceux sur l'efficacité de l'aide. La préservation de son identité fondamentale de lieu de rencontre entre donneurs membres de l'OCDE et la concrétisation de ses objectifs nécessiteront un partenariat plus étroit avec les autres acteurs intervenant sur la scène du développement. Cela requiert aussi de se pencher sur de nouveaux problèmes, par exemple la question des biens publics mondiaux, en utilisant des méthodes nouvelles, telles que la collaboration avec des spécialistes des autres sphères d'intervention des pouvoirs publics.

Certain membres du Groupe de réflexion ont suggéré qu'il soit procédé à un examen de toutes les activités de l'OCDE en rapport avec le développement.

#### ***A4.3 Structure financière des entités du Pôle***

151. Les entités du Pôle, dont les travaux dépendent très largement des contributions volontaires, ont des structures financières différentes. Le CCNM et la DCD sont financés sur la partie I du budget, tandis que les autres organes sont financés sur la partie II. Le CSAO possède un cycle budgétaire propre, différent de celui des autres unités. Quatre entités (le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Partenariat pour la gouvernance démocratique et le Processus de dialogue de Heiligendamm), qui dépendent entièrement des contributions volontaires, représentent plus de 70 % du budget de la DCD/CAD (PARIS21 compris), 55 % du budget de DEV et 7 % du budget du CCNM.<sup>30</sup> Par ailleurs, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a un cycle budgétaire propre, distinct de celui des autres entités.

152. Le budget approximatif du Pôle pour 2009 est légèrement supérieur à 44 millions d'euros, ce qui représente quasiment 15 % du budget global de l'OCDE pour cet exercice. Certaines entités ne possédant pas de budget annuel propre, c'est une moyenne annuelle estimée sur une période spécifique de versement de dons qui a été portée dans le tableau 1. Ce tableau permet de donner un aperçu de la structure financière et des coûts de personnel des différentes entités, mais dans la mesure où les chiffres sont provisoires, il est possible que les données présentées ne recourent pas exactement celles qui figurent dans le Programme de travail et budget officiel de l'OCDE pour 2009-2010. De la même façon, ce tableau ne se prête pas à des comparaisons budgétaires plus précises entre entités du Pôle.

<sup>30</sup>. Ces chiffres valent pour 2009 uniquement, dans la mesure où pour la plupart des entités du Pôle, les contributions volontaires de 2010 ne sont pas encore connues.

153. Le Pôle emploie au total 235 personnes (agents permanents et consultants), soit environ 10 % du personnel total de l'OCDE.

**Tableau 1. Financement et personnel du Pôle**

2009	Financement ( en EUR milliers)				Personnel	
	Contributions statutaires	Contributions volontaires	Total	% du budget du Pôle	Personnel <sup>v</sup>	% du Pôle
DCD PARIS <sup>21</sup>	5 464	7 820	20 117	46	94	46
DEV	5 514	6 746	12 260	28	70	30
PDH <sup>i</sup>		2 700	2 700	6	10	4
CSAO <sup>ii</sup>		2 543	2 543	6	15	6
PGD <sup>iii</sup>		2 300	2 300	5	10	4
CCNM	1 805	131	1 936	4	13	6
FPA <sup>iv</sup>		1 738	1 738	4	9	4
Total	12 783	29 073	44 173	100	235	100

i) Ces chiffres représentent un budget annuel estimé

ii) Ces chiffres sont provisoires.

iii) Ces chiffres représentent un budget annuel estimé. Le total des dons reçus à ce jour depuis le lancement du PGD en 2008 s'établit à 3 880 436 euros.

iv) Ces chiffres représentent une moyenne annuelle pour un don initial de 6 950 147 euros.

v) Ces chiffres comprennent les agents permanents et les consultants.

#### ***A4.4 Structures de direction***

154. Les entités du Pôle, bien que travaillant pour la même organisation, ont des structures de direction différentes. Le CAD est un organe subsidiaire du Conseil dont le secrétariat est assuré par la DCD et dont le Directeur rend compte au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint chargé de la cohérence des politiques et du développement. Le CCNM, qui est une émanation du Secrétariat général, est au service du Conseil, principalement par le truchement de son Comité des relations extérieures. Son Directeur rend compte au Secrétaire général et aux trois Secrétaires généraux adjoints respectivement chargés des relations internationales, du développement et, en collaboration avec d'autres organisations internationales, des questions stratégiques.

155. Les cinq autres entités possèdent leur propre structure de direction, composée de représentants de leurs membres et qui rend compte au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint chargé du développement.

156. Le Centre de développement est dirigé par un Comité directeur composé de représentants de ses membres. Son Directeur rend compte au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint chargé de la cohérence des politiques et du développement. Les résultats de ses travaux sont publiés et diffusés sous la responsabilité du Secrétaire général.

157. Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest est administrativement rattaché au CCNM et piloté par un Groupe d'orientation des politiques. Ce Groupe d'orientation des politiques se compose de représentants de pays contributeurs, avec la participation de représentants de pays d'Afrique de l'Ouest ainsi que des principaux réseaux et institutions régionaux partenaires. Le Directeur rend compte au Secrétaire général adjoint chargé de la cohérence des politiques et du développement et au Directeur du CCNM.

158. Conformément au mécanisme de pilotage conçu à son endroit, l'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique fonctionne en suivant les orientations stratégiques des Co-Présidents du FPA et travaille en collaboration étroite avec ses partenaires africains, en particulier le Secrétariat de l'UA/NEPAD ; au point de vue administratif, il se conforme aux règles et procédures de l'OCDE. Son Directeur rend compte au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint chargé de la cohérence des politiques et du développement. Le Secrétaire général informe le Conseil des résultats obtenus par cette entité.

159. L'Unité consultative du Partenariat pour la gouvernance démocratique est placée sous la supervision du Comité de direction du PGD, qui se compose de représentants de pays membres du Partenariat et d'organisations internationales. Le Chef de l'Unité rend compte au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint chargé de la cohérence des politiques et du développement. Le Secrétaire général informe le Conseil des résultats obtenus par cette entité.

160. Le Processus de dialogue de Heiligendamm est piloté par un Comité directeur composé de représentants de ses membres. Son Directeur rend compte au Secrétaire général, lequel informe le Conseil des résultats du Dialogue. L'entité elle-même présente des comptes rendus informels aux représentants des pays membres, des directions et des comités de l'OCDE.

#### **A5. Élargissement des partenariats mondiaux**

161. Grace à la priorité accordée par l'Organisation à sa stratégie en matière de relations mondiales, le nombre d'économies et d'organisations participant à un large éventail d'activités de l'OCDE s'est accru de façon spectaculaire. Dans le domaine du développement, la coopération avec les pays partenaires non membres a pris une envergure mondiale et se déroule selon des modalités diverses. Avec l'engagement renforcé, un partenariat plus structuré et plus cohérent est en train d'être établi avec cinq grandes économies, à savoir le Brésil, la République populaire de Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Les approches régionales revêtent de plus en plus d'importance.

162. La collaboration avec les autres organisations est devenue systématique. Près de 100 organisations internationales participent en qualité d'observateur aux activités d'un ou de plusieurs organes de l'OCDE<sup>31</sup>. C'est la Banque mondiale qui bénéficie du statut d'observateur auprès du plus grand nombre de comités et autres organes (44), suivie du FMI (39), de l'OMC (18), de la FAO (17) et du Conseil de l'Europe (16). En vertu de leurs missions, la plupart de ces institutions cherchent à atteindre des objectifs analogues, mais leurs domaines de spécialisation, leur vocation fondamentale, leurs méthodes de travail et les pays qui en sont membres diffèrent. Toutefois, aucune autre organisation que l'OCDE n'offre un accès à l'expertise de l'action publique non seulement de son Secrétariat, mais aussi des responsables de ses 30 pays membres. L'intégration des activités de coopération de l'OCDE avec celles d'autres organisations est donc une solution efficace pour faire bénéficier un public beaucoup plus large des atouts de l'OCDE. Le Comité des relations extérieures a débattu de la coopération que mène l'OCDE avec les organisations internationales à diverses reprises et en dernier lieu en janvier 2009<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> Répertoire des organes de l'OCDE tels que consulté en ligne en janvier 2009.

<sup>32</sup> ERC(2009)1.



163. L'OCDE a réagi à l'évolution du contexte mondial en procédant à de profondes réformes sur le plan organisationnel. La structure dans laquelle s'inscrit à l'heure actuelle la coopération pour le développement et l'interaction avec les économies extérieures à l'OCDE englobe sept unités opérationnelles coordonnées par le Secrétaire général adjoint responsable du pôle Développement, tandis que l'engagement renforcé et les partenariats établis avec des organisations internationales sont supervisés par un autre Secrétaire général adjoint. Les nouvelles entités qui ont rejoint le pôle ont encore enrichi nos méthodes de travail (voir encadré 6).

#### **Encadré 6. Le Processus de dialogue de Heiligendamm (PDH) et l'Afrique**

S'agissant du pilier Développement, les participants au PDH ont échangé des vues sur les moyens de collaborer au mieux afin d'assurer une croissance économique durable et de faire reculer la pauvreté, en particulier en Afrique. Dans cette optique, les partenaires au PDH ont débattu des politiques, principes et instruments de la coopération pour le développement afin de bâtir un socle commun à partir duquel mettre sur pied des initiatives conjointes. Le potentiel d'une coopération triangulaire permettant de renforcer les synergies entre coopération Nord-Sud et coopération Sud-Sud est un aspect qui suscite un intérêt particulier.

Afin d'élaborer des recommandations dans ce domaine, l'Unité de soutien du PDH et la Banque africaine de développement ont organisé de concert un atelier sur la coopération triangulaire qui s'est tenu à Tunis en février 2009 et auquel ont participé la Commission de l'Union africaine, la CEA-ONU, le PNUD, la Tunisie, le Niger, le Kenya et les partenaires au PDH. Ce fut une occasion pour les partenaires au PDH de confronter leurs points de vue avec des institutions africaines sur les principales questions qui préoccupent l'Afrique et sur ses priorités en matière de développement.

Les participants ont recensé un ensemble de principes pour une coopération triangulaire efficace, à savoir : appropriation et leadership ; alignement sur les priorités, les politiques et les stratégies africaines ; action visant à mobiliser et appuyer les efforts déployés par l'Afrique ; soutien accordé aux initiatives panafricaines de dimension continentale ; et renforcement des capacités. Les participants se sont également penchés sur les secteurs se prêtant tout particulièrement à la coopération triangulaire. Les institutions africaines ont mis en avant le haut rang de priorité que l'Afrique accorde au développement des infrastructures et à l'agriculture, et fait le point sur des initiatives engagées à leur instigation comme le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ou le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Les participants ont rappelé combien il importe de s'appuyer sur les initiatives africaines existantes et les mécanismes créés pour les mettre en œuvre et les coordonner.

Le Groupe de travail du PDH sur le développement a entériné les principes d'une coopération triangulaire efficace à laquelle participent le G8 et la Commission européenne, le G5 et l'Afrique. Les partenaires au PDH débattent actuellement de la façon dont ils pourraient travailler ensemble sur les principaux secteurs et initiatives retenus par les partenaires africains.

## **A6. Conclusions et suggestions**

### ***Orientation, coordination et suivi des politiques : définir un cadre à l'échelle de l'OCDE***

164. Emporter l'adhésion et développer les incitations à travailler sur les questions de développement à l'échelle de l'ensemble de l'OCDE reste une gageure compte tenu de la structure de l'Organisation qui repose sur différents comités et entités. Ces dernières années, l'intensification de la communication et de la constitution de réseaux entre le Pôle Développement et les autres directions a contribué à relever ce défi avec pragmatisme

165. L'importance d'une amélioration de la gestion horizontale à l'échelle de l'Organisation a été évoquée à plusieurs reprises par le Conseil et par le Comité exécutif. Si l'on veut passer d'une philosophie consistant à travailler pour une direction ou un comité particulier à une philosophie fondée sur une collaboration au service de l'OCDE dans sa globalité, plusieurs éléments doivent entrer en ligne de compte. Il importe de prendre acte du fait que les travaux intersectoriels nécessitent un soutien systématique du Conseil et des hauts responsables. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que dans les domaines essentiels où plusieurs directions ou unités travaillent sur des thèmes similaires, le travail des uns complète celui des autres et que l'on tire profit des synergies. Beaucoup d'efforts sont consacrés à la coordination horizontale qui a pour objet de garantir un enrichissement mutuel entre différents groupes tout en réduisant les chevauchements et les doublons. D'autres efforts sont nécessaires pour élaborer une culture dans laquelle les travaux intersectoriels seront considérés comme les nécessaires garants de la qualité constante de nos produits, dans un monde plus complexe et plus interdépendant que jamais, une culture où les individus puissent être encouragés (et récompensés de manière plus systématique) à travailler horizontalement en nouant des liens informels, en développant des connexions et en participant à des réseaux qui facilitent l'échange de connaissances. Pour réussir, les pratiques de gestion horizontale doivent s'insérer dans le cadre de la reddition de compte et doivent être liées à l'évaluation de la performance des responsables rendue possible grâce au nouveau système d'évaluation des performances. La mobilité du personnel constitue à cet égard un élément fondamental.

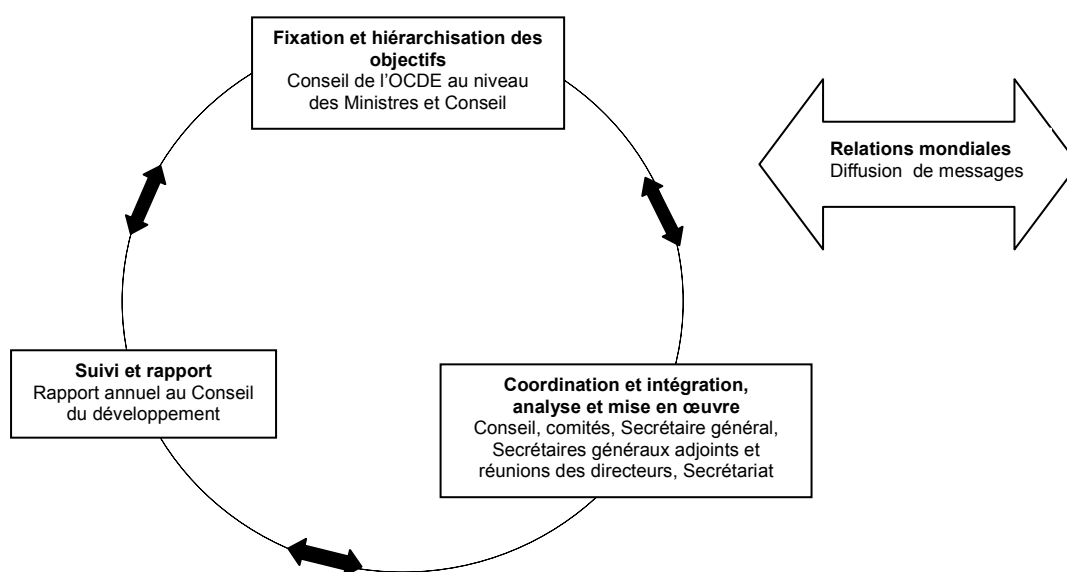
166. Dans la mesure où toutes les ressources sont liées aux résultats du Programme de travail et budget, il est important de se pencher sur les moyens permettant de garantir des structures de financement durables pour les activités horizontales. Certains projets horizontaux ont été financés partiellement par le Fonds central pour les projets prioritaires (CPF), avec pour effet des contributions intégrées à l'échelle de l'Organisation, sous la houlette de directions chefs de file. A cet égard, l'expérience acquise lors de la préparation de la Stratégie pour l'innovation ou encore de la Réponse stratégique à la crise financière et économique constitue des exemples pratiques qui mériteraient d'être approfondis.

167. Mais l'évolution des relations économiques mondiales au cours de cette période peut également être vue comme une transformation qualitative. Un recentrage plus fondamental de la réflexion et de la démarche est donc nécessaire – une évolution du paradigme – si l'OCDE veut renforcer sa contribution au développement mondial. Si nous voulons rester une organisation à vocation mondiale influente, en dépit de ressources limitées, l'OCDE doit recentrer son action et mettre à profit ses avantages comparatifs pour maximiser ses résultats. L'Organisation est bien armée pour relever de tels défis et a déjà évolué dans la bonne direction. Sa pluridisciplinarité lui confère des atouts précieux pour suivre une approche cohérente et intégrée dans tous les domaines de l'action publique dans lesquels elle intervient. Depuis sa création, l'OCDE s'est intéressée au développement de tout un éventail de capacités humaines dans l'ensemble des domaines de la politique sociale et économique, en recourant au dialogue sur les politiques à suivre et à l'examen par les pairs, étayés par des travaux d'analyse de grande qualité et par la volonté des responsables de l'élaboration des politiques d'échanger les meilleures pratiques observées. Veiller à la cohérence des approches adoptées, au niveau de l'ensemble de l'administration, face aux grands enjeux est

important. Les politiques suivies dans les domaines suivants : échanges, changement climatique, agriculture, migrations, fiscalité, lutte contre la corruption et développement sont interdépendantes, influent souvent les unes sur les autres et nécessitent l'adoption d'approches exhaustives et cohérentes. Les gouvernements sont de plus en plus confrontés à des difficultés dont un seul ministère, ni même un seul pays, ne peut venir à bout. L'OCDE peut contribuer à faire mieux comprendre les interactions entre toutes ces mesures à assurer la cohérence des politiques et l'adoption d'approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Pour contribuer efficacement à un développement à l'échelle mondiale, l'Organisation doit faire fond sur de tels atouts en se dotant d'une stratégie bien définie et d'une amélioration des questions d'organisation, la mise en œuvre et les performances du dispositif.

168. L'OCDE a fait des progrès en matière de travaux inter-directions, mais elle continue à rechercher les moyens de mettre sur les rails une gestion globale des questions de développement qui permettrait de bénéficier à plein des capacités de l'Organisation. Le graphique 1 présente un cadre destiné à améliorer l'efficacité de la *production, par l'OCDE, de résultats en matière de développement dans le cadre des structures administratives existantes*. Ce cadre s'inspire d'un format élaboré à l'intention des pays membres invités à s'en inspirer pour promouvoir des politiques plus cohérentes au service du développement<sup>33</sup>. Il repose sur trois « clés de voûte » qui peuvent être utilisées pour matérialiser l'engagement, le suivi et la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, d'une approche cohérente et stratégique du développement, ceci valant également dans le contexte de l'OCDE.

Figure 1. Le cycle de la cohérence des politiques



<sup>33</sup>. Voir le Rapport de synthèse sur la cohérence des politiques au service du développement [COM/SG/DCD(2008)1/REV1].

*Afin que ce cadre puisse devenir effectif, les mesures suivantes sont proposées :*

**(i) Définition et hiérarchisation d'objectifs, en particulier :**

**Définition d'objectifs stratégiques en vue de la définition d'un agenda de l'OCDE pour le développement lors de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres de 2010**

169. Au cours des dernières décennies, sous l'effet de la mondialisation et de l'émergence rapide d'économies non membres, l'OCDE a intensifié ses relations avec les non-membres. Aujourd'hui, il n'y a pas un aspect des travaux de l'Organisation qui, d'une manière ou d'une autre, n'intéresse pas certains pays en développement. Le Pôle Développement n'est pas le seul point de contact de l'OCDE avec les pays en développement et les travaux de l'OCDE sur le développement font l'objet d'une demande croissante, comme le montre bien le présent rapport.

170. Étant donné que le cadre de cohérence vise en premier lieu à favoriser des approches plus cohérentes, mais qu'il ne fixe pas en tant que telles des priorités politiques ou stratégiques devant guider les travaux de l'OCDE sur le développement, les auteurs du présent rapport proposent que le Conseil lance une opération de préparation d'objectifs pour la définition d'un agenda de l'OCDE pour le développement. Ces objectifs devraient s'inscrire dans le cadre stratégique global des relations internationales de l'OCDE adopté en 2005, afin qu'il soit possible de dégager des synergies et de garantir l'homogénéité de ces objectifs avec les relations internationales globales de l'Organisation. Le document du Conseil fixant le Cadre pour les relations avec les non-membres implique de fait que des priorités soient fixées ultérieurement, puisqu'il y est dit notamment que « [la démarche proposée] [...] se veut modeste et privilégie les efforts d'amélioration d'une année sur l'autre », que « le Conseil doit jouer son rôle dirigeant en encourageant la coopération, en déterminant les grands axes et en fixant les priorités » et que « le Conseil devrait intervenir de façon sélective et en temps utile en définissant des priorités qui accroissent la cohérence globale et aident à suivre les progrès accomplis au fil du temps ».<sup>34</sup> Le Conseil a déjà mis à jour et complété ce cadre dans la perspective des approches régionales en 2006 et dans celle des Forums mondiaux en 2007-2008.<sup>35</sup> Un élément important dans la définition de ces objectifs de développement est le moyen de resserrer les liens avec les pays et institutions partenaires dans les régions en développement.

171. Le Cadre du Conseil pour les relations avec les non-membres fait référence au mandat de l'OCDE dans le domaine du développement, mais le document lui-même ne mentionne pas les pays en développement en tant que tels, il rappelle plutôt d'une manière générale que l'objectif consiste à « contribuer à la prospérité de tous en facilitant l'intégration des économies non-membres de l'OCDE dans l'économie mondiale ». L'élaboration d'objectifs spécifiques serait en conséquence opportune et même nécessaire pour qu'il soit possible d'imprimer des orientations de fonds aux travaux sur le développement menés par l'OCDE dans le nouvel environnement mondialisé, en se fondant sur les orientations ministérielles de 2002, 2005 et 2008<sup>36</sup> ainsi que sur d'autres travaux consacrés au développement.

172. Il serait souhaitable que l'OCDE mette en lumière le rôle qu'elle joue dans le développement tout en reconnaissant la nécessité d'une approche différenciée vis-à-vis des pays en développement, par exemple envers les pays bénéficiant d'un Engagement renforcé. Un débat de fonds au Conseil pourrait être le point de départ d'une telle démarche. Pour pouvoir se pencher sur le contexte plus large du développement, il serait utile que le Conseil relie cette discussion à celle sur le rapport du Groupe de réflexion (en juillet) et le mandat du CAD (lors de la seconde moitié de 2010). Le Groupe de réflexion a

<sup>34</sup>. C(2005)158/FINAL (paragraphe 29, 30 et 32).

<sup>35</sup>. C(2006)168/FINAL et C(2007)131/FINAL.

<sup>36</sup>. PAC/COM/NEWS(2002)58; C/MIN(2005)2; C/MIN(2008)2/FINAL

soulevé un certain nombre de questions qui pourront intéresser l'ensemble de l'Organisation lorsqu'elle envisagera de définir un agenda pour le développement résolument porteur d'avenir (voir l'encadré 5). Le Conseil pourrait examiner ces questions de manière plus approfondie et faire connaître ses orientations lors du Conseil sur le développement consacré à un agenda de l'OCDE pour le développement qu'il organisera en janvier 2010, comme proposé au paragraphe 184.

173. Le présent rapport, de même que les piliers du cadre de cohérence qu'il propose, pourrait servir de référence et de point de départ à ce débat. Le « Rapport Kondo » intitulé « Stratégie de l'OCDE pour un développement à l'échelle mondiale : renforcer la coopération avec les partenaires » (C(2003)36/REV1) prônait déjà une stratégie pour le développement débordant le cadre du seul Pôle. Plusieurs des recommandations qui y figuraient<sup>37</sup> restent valables aujourd'hui et mériteraient que le Conseil s'y penche au cours des débats mentionnés plus haut. Les éléments d'une stratégie de base tels qu'ils sont proposés dans le rapport Kondo sont :

- « Objectifs fondamentaux (« pourquoi ») ;
- Domaines de coopération (« quoi ») ;
- Critères de sélection des partenaires (« avec qui ») ;
- Coordination entre les différents organes de l'Organisation (« par qui ») ;
- Mécanismes d'interaction (« comment »). »

174. Dans le cadre de cet examen, le Conseil souhaitera peut-être recommander que les objectifs stratégiques de l'OCDE pour le développement s'inscrivant à un horizon de moyen à long terme soient préparés et présentés à la Réunion du Conseil au niveau des Ministres de 2010. Cette procédure pourrait s'inscrire dans le cadre des contributions au 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'OCDE et constituer une réponse aux défis du développement dans le monde, cinq ans avant la date-butoir fixée pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des Nations unies.

175. Élaborer des orientations de l'OCDE, sous la forme d'une Recommandation du Conseil, sur les pratiques institutionnelles propres à promouvoir la cohérence des politiques au service du développement, qui s'appuieraient sur les enseignements tirés de l'expérience du CAD et seraient soumises au Conseil pour adoption en janvier 2010.

***(ii) Amélioration de la coordination, de l'intégration, de l'analyse et de la mise en œuvre, et notamment :***

***Accroître l'intégration au niveau des comités***

176. Des progrès notables ont été réalisés en vue d'intensifier les efforts visant à promouvoir la cohérence des politiques au service du développement (CPD) et de renforcer l'intégration au niveau des comités. De nouveaux efforts doivent néanmoins être déployés pour favoriser la cohérence des politiques et la CPD doit rester une priorité de l'OCDE afin d'exploiter pleinement le potentiel de ses capacités pluridisciplinaires et obtenir des résultats qui permettent de répondre aux problèmes de développement. Il convient de réfléchir aux réunions conjointes qui pourraient être organisées, selon les besoins, au niveau des ministres ou des comités sur de grands thèmes transversaux.

---

<sup>37</sup> Voir (C(2003)36/REV1)

177. À l'échelle du Secrétariat, les réunions du « Conseil du développement » de janvier pourraient être suivies d'une réunion conjointe des Directeurs, présidée par le Secrétaire général – afin de discuter des mesures concrètes faisant suite aux conclusions du Conseil en vue de poursuivre la collaboration. Cette réunion viendrait à l'appui de l'intégration de manière plus structurée et en complément des travaux de plusieurs réseaux informels inter-directions (ainsi qu'on l'a vu au paragraphe 139).

### ***Améliorer la planification et les procédures d'établissement du PTB***

178. La mise en place d'une planification conjointe des activités liées au développement sera déterminante pour la cohérence du Pôle et l'OCDE dans son ensemble. L'idéal serait qu'elle s'inscrive dans le processus bisannuel d'établissement du PTB. La question du renforcement des travaux horizontaux est à présent abordée au sein du Groupe de travail sur les priorités, (présidé par l'ambassadeur du Danemark), et le processus peut avoir des résultats pertinents pour le développement également. Les membres n'ayant pas proposé de modification structurelle à court terme, les difficultés soulevées par une planification budgétaire commune efficace persisteront. Des améliorations pourraient être apportées dans le cadre des structures et des ressources existantes en réorganisant le calendrier des procédures d'établissement du budget dans différentes Entités afin de perfectionner la planification conjointe. Les décisions prises dans divers organes de direction doivent absolument intervenir en temps utile pour favoriser les préparatifs conjoints du prochain PTB (2011-12). L'appui apporté par les équipes de direction, notamment en affectant des ressources humaines suffisantes aux préparatifs conjoints, sera essentiel. Les orientations et priorités stratégiques proposées dans le cadre de la stratégie de l'OCDE pour le développement qui pourrait être présentée lors de la Réunion du Conseil au niveau des ministres et les discussions annuelles du Conseil sur les orientations d'ensemble seront déterminantes pour l'efficacité de l'exercice de planification mené à l'échelle de l'Organisation. Il pourra aussi être souhaitable de mettre en place une structure de financement de projets conjoints, comme précisé au paragraphe 162.

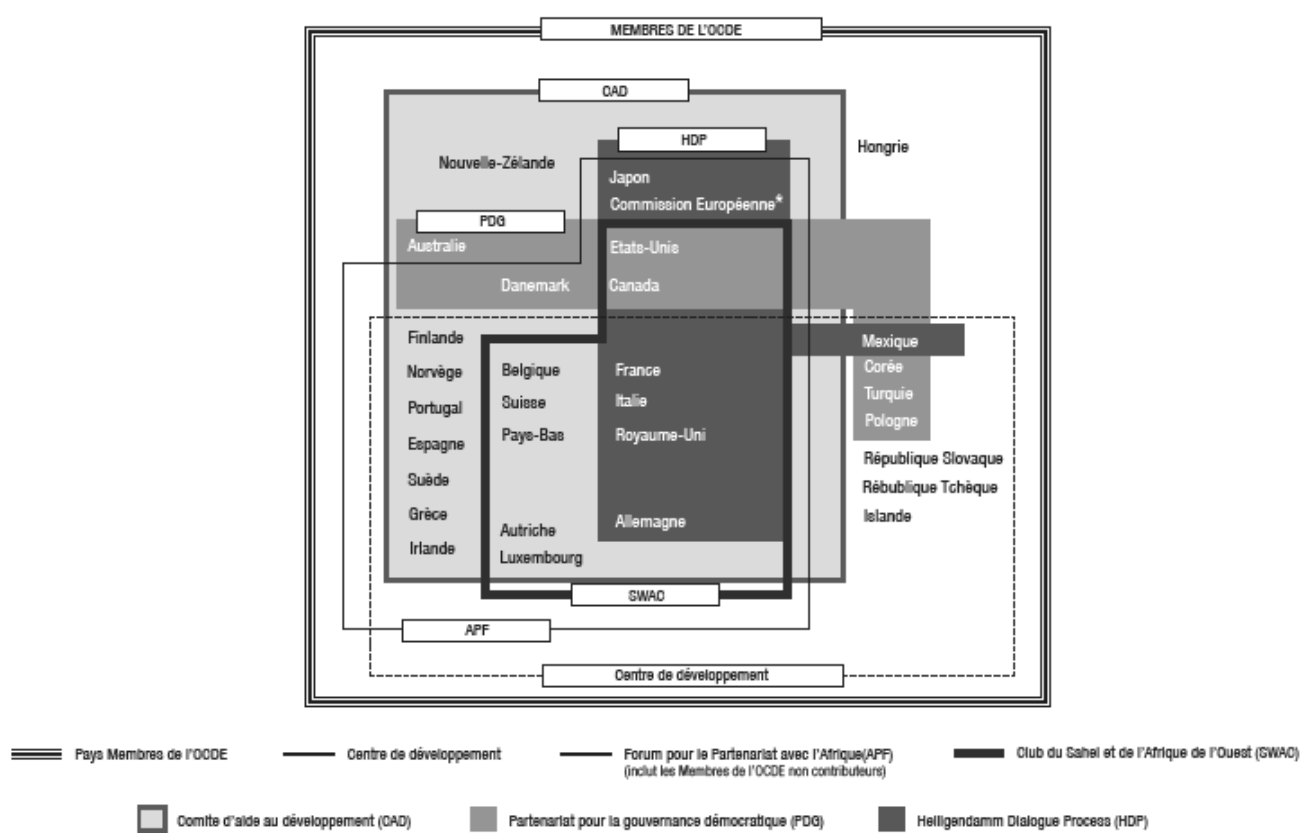
### ***Intensifier la collaboration avec le Pôle Développement***

179. Le Pôle Développement fonctionne raisonnablement bien compte tenu de la diversité de ses membres, qui est décrite au Graphique 2. L'ensemble est encore plus fourni si l'on ajoute les pays non membres (voir annexe II). La nécessité et la volonté des membres de travailler en équipe sont manifestes. Les réunions régulières des Responsables des Entités se sont avérées un moyen commode d'échanger des points de vue et de coordonner les activités. Il convient de reconnaître que de nombreux projets en collaboration se sont déroulés sans heurts et sans difficulté notable, le Forum mondial sur le développement ayant marqué une réussite en offrant à de nombreux Directions, au-delà du Pôle, l'occasion d'unir leurs efforts.

180. On peut citer divers exemples de travaux menés en commun au sein du Pôle (2008-10), souvent sans qu'il soit fait spécifiquement référence dans les résultats à la collaboration engagée : l'architecture de l'aide et les questions de financement, et notamment la fragmentation de l'aide, la prévisibilité, les sources novatrices de financement (DCD, DEV, PDH, CTP) ; la lutte contre la corruption, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Convention anticorruption de l'OCDE, l'association du secteur privé aux efforts de lutte contre la corruption déployés dans les pays en développement (DCD, DAF, GOV) ; les capacités en matière de politique budgétaire, le Forum africain sur l'administration fiscale, les Perspectives économiques de l'Amérique latine 2009 (DCD, DEV, CTPA) ; l'agriculture (et notamment le Forum mondial sur l'agriculture, l'Aide à l'agriculture), les pêcheries en Afrique de l'Ouest (Pôle Développement, TAD) ; la croissance favorable aux pauvres, l'emploi, les marchés du travail, les inégalités, le travail des enfants (DCD, DEV, CSAO, TAD, ELSA) ; les États fragiles et les conflits armés, et notamment *Ensuring Fragile States are Not Left behind*, le Groupe de Conseil sur la violence armée (DCD, DAF, CSAO, PDH) ; le développement des capacités (DCD, DAF, ENV, GOV, SGE, DEV, CSAO, FPA, PDG et Paris21) ; les Examens de l'aide du CAD (DCD, DEV,

CSAO); la mise en commun de statistiques pour les perspectives (PEAL, PEA), les donneurs non membres du CAD, diverses publications, Mesurer le progrès des sociétés, le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (DCD/P21, DEV, CSAO, FPA, CCNM, ECO, STD); le Programme horizontal sur l'eau (Pôle Développement, ENV); le Projet horizontal sur les migrations (DCD, DEV, ELSA, STI); la Stratégie pour l'innovation (DCD, DEV, STI, entre autres); les télécommunications, le réseau DevCom, les réunions EmNet, les Journées européennes du Développement, des publications phares, Une présence active en Afrique, le Rapport Afrique de l'Ouest, l'Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, le Portail d'information sur l'Afrique de l'Ouest (Pôle Développement, PAC, SGE, TAD).

Figure 2. La géométrie variable de membres du pôle Développement



\* La Commission Européenne participe aux travaux de l'OCDE et du Centre de Développement.

181. Les avantages découlant d'une poursuite de la coordination sont évidents, mais – compte tenu de la diversité des structures de direction, des publics et des objectifs – il convient de fixer avec réalisme les ambitions d'approfondissement de ce processus. Les membres n'ayant pas proposé de modification structurelle à court terme, il demeurera difficile de stimuler la coopération. Eu égard à des différences structurelles intrinsèques, il est fréquent que les agents ne soient pas incités dans l'immédiat ou explicitement à coopérer et à cet égard, l'intensification de la collaboration, bien que décisive, se heurte à des limites.

182. Dans ce contexte, il importe de s'intéresser essentiellement aux principaux effets positifs et complémentarités du Pôle. La diversité des mandats des Entités permet à l'OCDE d'adapter et de moduler orientations et outils afin de répondre au public ciblé et à des problèmes de développement spécifiques. C'est une valeur ajoutée et nous devons faire des efforts pour en bénéficier pleinement. À condition d'être correctement gérée par les équipes dirigeantes et les membres, cela représente une valeur ajoutée. Le Comité d'aide au développement se fait l'interprète des grands donateurs bilatéraux, et les statistiques du CAD sur l'aide publique au développement (APD) et le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide sont mondialement connus. D'autres Entités du Pôle Développement, comme le Centre de développement et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, jouissent eux-mêmes d'une solide réputation fondée sur la qualité de leurs travaux. Le Forum pour le partenariat avec l'Afrique a montré qu'il fallait utiliser les résultats de différentes composantes de l'OCDE pour définir des programmes d'actions concernant les problèmes de développement de l'Afrique. Le PGD et le PDH sont dotés d'un mandat spécifique, tant en termes de compétences que de public. En tant que point de contact pour les Relations mondiales de l'OCDE, le CCNM pourrait être appelé à jouer un rôle croissant en établissant, au-delà du Pôle, des passerelles dans l'ensemble de l'Organisation.

***Domaines dans lesquels il est possible d'améliorer, dans la pratique, la collaboration avec le Pôle Développement***

183. Cela étant dit, il est encore possible de mieux exploiter certaines synergies spécifiques au Pôle afin de compléter les propositions pour l'amélioration figurant dans les paragraphes précédents :

- tirer pleinement parti des connaissances et de l'expertise de chaque Entité, par exemple sur les problèmes de développement concernant l'Afrique ou l'Amérique latine, utiliser les connaissances de DEV sur le pays ou la région en question qui pourraient faire défaut à d'autres entités et tirer avantage de la connaissance qu'a le CSAO des pays d'Afrique de l'Ouest afin de promouvoir des approches régionales. Renforcer les synergies entre les travaux du PGD sur le Libéria et la Sierra Leone menés avec la DCD et ceux du CSAO sur les anciennes zones de conflit. Les perspectives régionales est l'un des domaines où les synergies dégagées systématiquement pourraient avoir un impact plus marqué, et elles gagnent donc en importance comme le montrent *notamment* les bureaux régionaux du CCNM ou les publications régionales conjointes ;
- poursuivre l'intensification des échanges de renseignements entre les Entités du Pôle Développement à tous les niveaux en tirant pleinement parti du *SharePoint* commun ; utiliser des outils de planification des missions conjointes pour faire valoir une position commune, et renforcer les travaux en collaboration sur l'analyse et les études des politiques, en exploitant les atouts et les compétences de chaque entité ;
- promouvoir les efforts concrets visant à définir un programme commun de développement des capacités pour une plus grande cohérence au sein de l'OCDE.

***(iii) Suivi et rapports, et notamment :***

**Réunion annuelle du Conseil sur les questions de développement**

184. Pour permettre au Conseil d'appréhender toute l'étendue des travaux de l'Organisation sur le développement, une réunion du Conseil consacrée aux questions de développement pourrait être organisée chaque année en janvier. Le Conseil serait ainsi davantage à même de formuler des orientations et d'exercer un contrôle afin d'assurer une approche cohérente de ces questions. Ce serait une opportunité de réfléchir à des meilleurs mécanismes pour passer en revue et mesurer l'impact des travaux de l'OCDE sur



le développement. Parmi les rapports qui pourraient être soumis au Conseil pour examen figure le rapport annuel sur la coopération pour le développement (RCD) établi sous l'égide du Président du CAD ; un rapport d'étape sur les travaux menés dans l'ensemble de l'OCDE sur le développement et la cohérence des politiques au service du développement (le présent rapport dans son intégralité) ; et des rapports annuels des Entités composant le Pôle Développement. Le fait de porter à l'attention du Conseil les travaux réalisés sur le développement à l'échelle de l'Organisation faciliterait l'évaluation des résultats. Cette réunion pourrait être organisée sous forme de « Conseil du développement » chaque année, en janvier, à partir de 2010. Les Présidents des comités essentiels pourraient être invités à y participer en fonction du principal thème du rapport d'étape annuel et/ou du RCD. En 2010, il pourrait être judicieux d'axer le premier débat du Conseil sur les préparatifs du PTB 2011-12 afin de définir les orientations qui seront données aux Comités ; néanmoins, les comités commençant à préparer le PTB à un stade précoce, le Conseil pourrait souhaiter étudier cette question dès la fin 2009 et en poursuivre l'examen en janvier.

***(iv) Diffusion de messages – relations mondiales, et notamment :***

***Renforcer la diffusion de messages par le biais d'une « publication phare » et d'un forum de la société civile***

185. Il convient de s'adapter à la mutation rapide du contexte mondial et d'améliorer la diffusion de messages à l'intention des décideurs. Le rapport d'étape annuel au Conseil sur le développement et la cohérence des politiques pourrait être déclassifié et publié, afin de communiquer avec une certaine visibilité sur les travaux réalisés sur le développement dans l'ensemble de l'OCDE. De plus, cela inciterait davantage les Directions et les agents à travailler en commun. Cela donnerait aussi au public une occasion de suivre et d'évaluer les progrès réalisés en matière de cohérence des politiques au service du développement au sein de l'Organisation. Dans sa version publiée, le rapport pourrait être étoffé à l'aide d'informations d'ordre général afin d'en faciliter l'utilisation, et les annexes de nature interne ou les détails exclusivement destinés à éclairer le Conseil seront retirés. La publication phare pourrait mettre en évidence les principaux résultats des travaux de l'OCDE sur le développement et orienter les lecteurs vers des ouvrages plus spécifiques publiés par les différentes unités ou directions.

186. Le fait d'impliquer plus avant la société civile permettra aux messages sur le développement diffusés par l'OCDE à l'intention des décideurs d'atteindre plus facilement des publics plus larges. À cette fin, il est proposé de mettre en place une « plateforme » de la société civile. Des organisations appartenant à la société civile dans les pays de l'OCDE et dans des pays partenaires pourraient être invitées à y participer. Cette plateforme pourrait s'articuler autour de la publication du rapport de l'OCDE sur le développement mentionné au paragraphe 180 afin de faire participer la société civile, de débattre sur nos travaux et de recueillir des réactions. Si le Conseil décide d'établir un tel forum, il faudra s'intéresser aux conséquences opérationnelles et budgétaires – financement par le FCP – de sa mise en œuvre et fixer une date de lancement.

187. Des présentations des travaux réalisés conjointement lors de réunions de haut niveau, de préférence en présence du Secrétaire général, offriront une plus grande visibilité et renforceront le sentiment d'appartenance.

## ANNEXE II : LISTE DES MEMBRES DU PÔLE DÉVELOPPEMENT

	APF	CAD	DEV	HDP	PDG	SWAC
<b>PAYS MEMBRES DE L'OCDE</b>						
Allemagne	• <sup>2</sup>	•	•	•		•
Australie		•			•	
Autriche	• <sup>2</sup>	•	•			•
Belgique	•	•	•			•
Canada	•	•		•	•	•
Commission européenne (CE)	• <sup>2</sup>	•	•	•		• <sup>1</sup>
Corée			•		•	
Danemark	•	•			•	
Espagne	•	•	•			
États-Unis	• <sup>2</sup>	•		•	•	•
Finlande	•	•	•			
France	•	•	•	•		•
Grèce	• <sup>2</sup>	•	•			
Hongrie						
Irlande	• <sup>2</sup>	•	•			
Islande			•			
Italie	•	•	•	•		• <sup>1</sup>
Japon	• <sup>2</sup>	•		•		
Luxembourg		•	•			•
Mexique			•	•	•	
Norvège	•	•	•			
Nouvelle-Zélande		•				
Pays-Bas	•	•	•			•
Pologne			•		•	
Portugal	•	•	•			
République slovaque			•			
République tchèque			•			
Royaume-Uni	•	•	•	•		• <sup>1</sup>
Suède	•	•	•			
Suisse	•	•	•			•
Turquie			•		•	•
<b>PAYS CANDIDATS A L'ADHESION A L'OCDE</b>						
Chili			•		•	
Estonie						
Israël			•			
Russie	•			•		
Slovénie						
<b>PAYS PARTENAIRES AU TITRE DE L'ENGAGEMENT RENFORCÉ AVEC L'OCDE</b>						
Afrique du Sud			•	•		
Brésil			•	•		

Chine				•		
Inde			•	•		
Indonésie			•			
<b>PAYS NON-MEMBRES ET ORGANISATIONS REGIONALES</b>						
Colombie			•			
Costa Rica			•			
Égypte			•			
Ile Maurice			•			
Maroc			•			
Pérou			•			
Roumanie			•			
Thaïlande			•			
Vietnam			•			
Banque Mondiale			•			
FMI			•			
BAD			•		•	
CEDEAO						• <sup>1</sup>
BID					•	
OEA					•	
PNUD					•	• <sup>1</sup>

1. La CE, le CEDEAO, l'Italie, le PNUD et le Royaume-Uni fournissent des fonds pour des programmes et activités spécifiques et ne contribuent pas au financement de base du SWAC.

2. Pays Membres de l'OECD non-contributeurs

## LISTE DES ACRONYMES

<b>AMD</b>	Acceptation mutuelle des données
<b>APD /</b>	Aide publique au développement
<b>APEC</b>	Coopération économique pour l'Asie Pacifique
<b>APF / FPA</b>	Unité de Soutien du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BIAC</b>	Comité consultatif économique et industriel
<b>BID</b>	Banque inter-américaine de développement
<b>BM</b>	Banque mondiale
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement
<b>CCNM</b>	Centre pour la coopération avec les non-membres
<b>CCP</b>	Comité de la politique à l'égard des consommateurs
<b>CEA</b>	Commission économique pour l'Afrique
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CERI</b>	Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement
<b>CILSS</b>	Comité permanent inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CNUCC</b>	Convention des Nations unies contre la corruption
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
<b>“Conseil de Développement”</b>	Réunion régulière du Conseil de l'OCDE consacrée aux sujets de développement
<b>CPD</b>	Cohérence des politiques au service du développement
<b>CSAO</b>	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
<b>CTPA</b>	Centre de politique et d'administration fiscales
<b>DAF</b>	Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE
<b>DCD</b>	Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE
<b>DEV</b>	Centre de Développement
<b>ECO</b>	Département des affaires économiques de l'OCDE
<b>EDU</b>	Direction de l'éducation de l'OCDE
<b>ELS, ELSA</b>	Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE
<b>ENV</b>	Direction de l'environnement de l'OCDE
<b>EPOC</b>	Comité des politiques d'environnement
<b>FAO</b>	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>GOV</b>	Gouvernance publique et développement territorial
<b>GOVNET</b>	Réseau de CAD sur la gouvernance
<b>HDP / PDH</b>	Heiligendamm Dialogue Process
<b>ICPSC</b>	International Product Safety Caucus
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>INCAF</b>	Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité
<b>LEO</b>	Perspectives économiques de l'Amérique latine
<b>MAEP</b>	Mécanisme africain d'examen par les pairs

<b>MENA</b>	Middle East and North Africa (Moyen Orient et Afrique du Nord)
<b>NEPAD</b>	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OTAN</b>	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
<b>PDDAA</b>	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
<b>PDG / PGD</b>	Partenariat pour la gouvernance démocratique
<b>PEA</b>	Perspectives économiques en Afrique
<b>PIDA</b>	Programme de développement des infrastructures en Afrique
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>POVNET</b>	Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté
<b>PTB</b>	Programme de travail et budget
<b>RCD</b>	Rapport annuel sur la coopération pour le développement
<b>RCM</b>	Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres
<b>RNB</b>	Revenu national brut
<b>SAICM</b>	Résolution sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
<b>SGE</b>	Secrétariat général de l'OECD
<b>STD</b>	Direction des statistiques de l'OCDE
<b>STI</b>	Direction de la science de la technologie et de l'industrie
<b>TAD</b>	Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et des communications
<b>TUAC</b>	Commission syndicale consultative
<b>UEMOA/WAEMU</b>	Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture